



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

FÉVRIER 2022
NUMERO SPECIAL N°20

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE.....2
Arrêté du 31 janvier 2022 relatif à l'implantation des bureaux de vote dans le département de la Manche pour les élections se déroulant en 2022.....2
Arrêté du 2 février 2022 portant déclaration de travaux d'intérêt général.....41

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....42
Arrêté n° 2022-09-JS du 2 février 2022 modifiant la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers.....42

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....42
Arrêté n° DDTM-CM-S-2022-003 du 1er février 2022 portant levée de la modification temporaire du classement de salubrité de la zone de production 50-01 (BREVANDS) pour les coquillages du groupe 2 (bivalves fouisseurs) et abrogeant l'arrêté préfectoral n° CM-S-2022-001 du 19 janvier 2022.....42

DIVERS.....42
DISP - DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE.....42
Arrêté du 02 février 2022 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG à compter du 4 février 2022.....42

◆
DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté du 31 janvier 2022 relatif à l'implantation des bureaux de vote dans le département de la Manche pour les élections se déroulant en 2022

Considérant que les lieux de vote proposés sont de nature à garantir l'organisation des scrutins dans le respect des recommandations sanitaires ;
 Considérant que conformément au découpage des circonscriptions législatives fixé au tableau n°1 du annexé au code électoral, il convient de maintenir un bureau de vote spécifique dans la commune de TESSY BOCAGE correspondant au périmètre de la commune historique de Pont-Farcy, rattachée à une circonscription d'origine, dans le Calvados ;
Art. 1 : L'arrêté préfectoral du 30 août 2021 susvisé est abrogé.
Art. 2 : Les lieux de vote des communes pour les élections se déroulant en 2022 figurent dans les tableaux ci-annexés.
Art. 3 : Le présent arrêté entre en vigueur au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Art. 4 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'Avranches, Cherbourg et Coutances et les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture ainsi que par les soins du maire et déposé sur la table de vote de chaque bureau.
 Signé : Pour le Préfet, le Secrétaire général, Laurent SIMPLICIEN

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

Commune	Arrêt	Circo	Can ton	BV n°	burea u centra l	Périmètre du bureau de vote	Lieu de vote
AGNEAUX	4	1	22	1	X	Nord-Ouest de la route de Coutances	Hôtel de Ville, Parc de la Palière, AGNEAUX
AGNEAUX	4	1	22	2		Sud de la route de Coutances	Salle des Fêtes, la Petite Falaise, AGNEAUX.
AGNEAUX	4	1	22	3		Nord de la route de Coutances	école maternelle, place de l'Avenir, AGNEAUX.
AGNEAUX	4	1	22	4		Nord-Est de la route de Coutances	école primaire, allée Sainte Marie, AGNEAUX
AGON-COUTAINVILLE	3	3	1	1	X	Avenue de la 2ème DB div Leclerc, avenue Louis Périer, chemin de la Londe, chemin des Marettes, chemin du Mecquet, cité des Marettes, impasse de l'Huisset, la Beuverie, la Chanoinerie, la Flague, la Jeannerie, la Mare Vallée, la Maugerie, la Mécanique, la Papauté, la rue d'Agon, le Casrouge, le clos des Violettes, le Hamel Cottage, le mont Vintan, les Forges, lotissement Perdrieux, place de la Poste, résidence Saint-Evroult, route de Coutances, rue A. Johier, rue Abbé Bailleul, rue de l'Église, rue de la Couraierie, rue de la Flague, rue de Masse, rue de Saint Malo de la Lande, rue du Catel, rue du clos Nicol, rue du Feugré, rue du Pont, rue du Rocher, rue Eugène Bosquet, rue Eugène Fontaine, rue Fernand Lechanteur, rue Jean Egay, place du cardinal Gerlier, rue des deux Haies	Maison des associations, 31 rue Fernand Lechanteur AGON-COUTAINVILLE
AGON-COUTAINVILLE	3	3	1	2		Allée des fauvelles, allée des Goëlands, allée des noisetiers, allées des sables d'or, avenue des Pins (hors n° relevant du BV n°3), avenue du Passous, charrière de la Haulle, charrière des Saulx, charrière du commerce (hors n° relevant du BV n°3), charrière du Val, cité des Mielles, hameaux de la mare, impasse des colverts, impasse des grives, impasse des rossignols, impasse des tourterelles, impasse du flot, impasse Locarno, le Val d'Agon, lotissement Lemièrre, lotissement Pillott, passage de la déroutte, place des albatros, place du général Leclerc, résidence Acacias, résidence l'antilope, résidence les Peupliers, route de la pointe d'Agon, rue d'Artimon, rue de la basse eau, rue de la grosse ronde, rue des amandiers (hors n° relevant du BV n°3), rue des Chardonneraie, rue des colombes, rue des Courlis, rue des Cygnes, rue des Dunes, rue des hirondelles, rue des mésanges, rue des mielles, rue des moineaux, rue des mouettes, rue des perruches, rue Dramard (hors n° relevant du BV n°3), rue du docteur Lemoine (hors n° relevant du BV n°3), rue du docteur Viaud, rue du Gaillard d'avant, rue du grand large, rue du mont Morel, rue du sémaphore, rue Halborg, rue Jean Dauvin, village de la chevrotière, village des mielles, place Edouard Leroux, résidence la Pinède	Maison des associations, 31 rue Fernand Lechanteur AGON-COUTAINVILLE
AGON-COUTAINVILLE	3	3	1	3		Allée Beauséjour, allée des Jeunets, allée des sapins, allée des tennis, allées des Troennes, avenue Amiral Tourville, avenue de la mer, avenue des pin, avenue des tennis, avenue du golf, avenue du président Roosevelt, boulevard Louis Lebel-Jehenne, charrière du commerce, corniche du sénéguet, Guillaume, impasse de l'épître, impasse de temple, impasse Dramard, lotissement Beau soleil, lotissement Pégase, place du 28 juillet 1944, place du général de Gaulle, place du Nord, promenoir de Jersey, résidence du Sénéguet, rue Alexis Lemoine, rue de Blainville, rue de la Chapelle, rue de la chaussée d'Antan, rue de la mare à Jore, rue de la Taupaine, rue de la Tourelle, rue des amiraux Jehenne, rue des amiraux Mecquet, rue des anémones, rue des Capucines, rue des Héches, rue des Lilas, rue des Martyrs, rue des Minquiers, rue des Peupliers, rue des poilus, rue des roses, rue du docteur Lemoine, rue du Général Guérin d'Agon, rue du Havre, rue du roi Jacques, rue du Tertre, rue du vieux Coutainville, rue Feret, rue François Coppée, rue Guillaume, rue Gustave Lavolo, rue Hyppolite Jeanne, rue Jeanbin, rue Lervivérend, rue Leverrier, rue Manuel Marquez, rue Michel, rue Notre-Dame des Flots, rue Siméon Luce, rue du Goulot, venel de l'évangile, charrière du commerce n°20 au n°52 et	Espace culturel n°3, avenue Franklin Roosevelt AGON-COUTAINVILLE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						n°33 au n°39, avenue des pins n°13 au n°35 et n°18 au 42, rue Charles Daïreaux, rue des amandiers du n°33 au n°35, résidence des hameaux de la Mare, rue Dramard du n°38 au n°60 et du n°53 au n°77, lotissement des pins, rue des grès roses, résidence le Ronquet, rue Denis Lehubry, rue Costentin, rue Elie Tanqueray, rue Victor Lefèvre et rue du docteur Lemoine du n°16 au n°32 et du n°15 au n°39	
AVRANCHES	1	2	2	1	X	commune historique d'AVRANCHES Centre	Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	2		commune historique d'AVRANCHES Nord	81, rue de la Liberté (Ecole André Parisy), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	3		commune historique d'AVRANCHES Est	Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	4		commune historique d'AVRANCHES Sud Est	Allée Anquetil (salle Duchesnay), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	5		commune historique d'AVRANCHES Sud	Allée Anquetil (salle Duchesnay), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	2	6		commune historique d'AVRANCHES Ouest	Place Carnot (salle polyvalente Victor Hugo), AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	15	7		Commune historique de Saint-Martin des Champs : allée des sorbiers, rue des sorbiers, le clos du pratel, impasse de la cocarde, boulevard du Luxembourg, boulevard pasteur, allée de la Prévostière, rue de la prévostière, avenue des vanniers + allée du couvent, allée du parc, les portes du quesnoy, avenue du quesnoy, allée des saules, résidence les saules, avenue jardin renard, résidence le bocage, allée du bocage, résidence les sources, avenue de la verte colline, allée des bouleaux, allée des genêts, allée des pins, allée de peupliers, allée douce France, avenue de baffé, allée de landemaine, rue de landemaine, résidence le château, baffé, rue des capucines, allée des narcisses, allée des tulipes, allée des pivoines, allée des jonquilles, rue des glycines, rue des tilleuls, rue des lilas, rue des mimosas, rue Jean de vittel, la datinière, rue de la datinière, impasse du champ de la cave, impasse des cerisiers, impasse du chesnel, impasse de la forge homo, impasse du clos du chesnel, rue du chesnel, Rue des accacias	Salle de la mairie, 2 rue de la mairie, Saint-Martin des Champs, AVRANCHES
AVRANCHES	1	2	15	8		Commune historique de Saint-Martin des Champs : allée de la baie, allée de la poisnière, allée des goldens, allée des jonctières, allée du haut quesnoy, allée du parc des sports, chemin de la chaiserie chemin des buttes, chemin des écailles, impasse de la poisnière, la buissonnière, la courterie, la croix bazin, la grande furonnière, La lande du quesnoy, la nouvellière, la planche, la porte, le bas de l'M, le bas quesnoy, le bois morice, le gage, le grand chien, le grand lustucru, le haut quesnoy, le Mont Jarry, le Moulinet, le petit lustucru, le Quesnoy, le tertre du quesnoy, le vieux quesnoy, les broussettes, les tournières, parc de la baie, passage de la poisnière, passage des tournières, pival, résidence la vallée, résidence le chêne, résidence les châtaigniers, résidence les Grives, résidence les Hortensias, résidence les mésanges, résidence les primevères, résidence les prunus, résidence Paul Herbert, route de la buissonnière, route des prés, rue de la baie, rue de la bourdonnière, rue de la mairie, rue de la réauté, rue des champs jouaux, allée des hauts vents, rue des hauts vents, rue des monts, rue des oliviers, rue des pommiers, rue des tournières, rue du stade rue du chaussay, rue du clos morel, avenue du rocher	Salle de la Bourdonnière, 2 rue de la mairie, Saint-Martin des Champs, AVRANCHES
BARNEVILLE-CARTERET	2	3	17	1	X	BARNEVILLE-BOURG	salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET
BARNEVILLE-	2	3	17	2		CARTERET	salle omnisports, rue Pierre de Coubertin,

2/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

CARTERET							BARNEVILLE-CARTERET
BARNEVILLE-CARTERET	2	3	17	3		BARNEVILLE-PLAGE	salle omnisports, rue Pierre de Coubertin, BARNEVILLE-CARTERET
BOURGVALLEES	4	1	23	1	X	commune historique de SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE	Mairie, 4, rue des Ecoles, Saint-Samson-de-Bonfossé, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	2		commune historique de GOURFALEUR	mairie annexe, 4, rue de la Mairie, Gourfaleur, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	3		commune historique de LA-MANCELLIERE-SUR-VIRE	mairie annexe, 1, route du Val de Vire, la Mancellière-sur-Vire, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	4		commune historique de SAINT-ROMPHAIRE	mairie annexe, 1, rue Saint-Barthélémy, Saint-Romphaire, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	5		commune historique de LE-MESNIL-HERMAN	mairie annexe, 1, le Manoir, Le Mesnil Herman, BOURGVALLEES
BOURGVALLEES	4	1	23	6		commune historique de SOULLES	mairie annexe, (7, route de la Mairie, Soulles, BOURGVALLEES
BREHAL	1	3	3	1	X	rue de l'Ancien Abattoir, cité du Bocage, rue du Bocage, clos du Bois, le Bois, rue de Bricqueville, rue de Briselance, village Brugère, route de Cérences, impasse du Château d'Eau, rue des Chesneaux, la Commune, village des Hayes, la Dioterie, avenue Eisenhower, place des Ploutons, rue d'Estouville, Mesnage Fontaine, la Fontenelle, rue de l'ancienne Forge, village Foucard, la Frasierie, village Gallien, rue du général de Gaulle, clos des Granges, village au Gué, rue de l'ancienne Halle, la Lande, rue de la libération, avenue de Lydney, clos des Mares, rue du Caporal Maupas, cours Ménard, le Moulin, rue de la Poste, village Rabot, rue du Rallye, Mesnage Sauvage, village Sauvage, la Sauvagerie, le Tertre, village Touquéran, village Trottin, le Val, impasse de la Vierge, rue de la Vierge, Vieux Moulin, cours du vieux Pressoir	la Halle aux grains, BREHAL
BREHAL	1	3	3	2		rue Louis Beuve, la Blinière, la Boucannerie, rue André Bourvil, rue des Bucailles, village Butot, le Charonnet, le Crouton, rue de l'ancienne Distillerie, la Dûchenerie, impasse de la Fontaine aux chiens, rue Jean Gabin, la Gachère, le Gaillarbois, rue de la Gare, la Gillardière, place du Commandant Godard, route Granville, clos Jani, la Jeannière, clos des Lilas, le Mesnil, rue du Mesnil, rue Guy Moquet, le Moulin à vent, rue des Naults, rue des Pentes, rue de la Plage, route de Saint-Martin, village Tanqueray, la Vallée	la Halle aux grains, BREHAL
BREHAL	1	3	3	3		lotissement Babet, rue Jean Bart, rue du docteur de la Bellière, rue des Bisquines, rue de la Pierre Boscher, rue du Baron Brohan, camping, rue de la Caunelle, rue des îles Chausey, rue des Cois Verts, rue Guillaume le Conquérant, rue des Cormorans, avenue de Coudeville, rue des Courlis, rue Georges Delalande, rue du Chevalier Destouches, rue Dugay Trouin, rue des Ecoles, impasse des Fauvettes, rue des Pierres Faucard, rue Des Gabions, rue de la Pierre Gagnée, rue des Goélands, rue des Goélettes, rue du Golf, rue Gontran, rue des Goulottes, Pont Guyot, le Herbert, avenue de l'Hippodrome, rue Pierre Huet, rue de Jersey, rue des Jouennes, lotissement Magdeleine, village Marigny, avenue Maurice Marland, chemin Massard, rue Louis Mayeux, rue des Méduses, rue des Mielles, village Moine, Place Monaco, rue de la Pierre Morand, avenue des Mouettes, rue des Moulères, rue de la Passerelle, village	Monaco (rue des Pierres Foucard), BREHAL

3/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						Pichard, rue Jacques Pimor, rue des Pluviers, Pont Pirou, rue des Pontesrocs, rue du Port Marie, rue des Prés Salés, Presbytère de Saint-Martin, rue du docteur Rapilly, impasse du rouge, la Sablonnière, avenue Saint-Martin, rue des Salines, rue de Scissy, rue des Sports, rue Surcouf, rue Eric Tabarly, rue des Tadornes, les Tangons, rue des terres neuvas, impasse Toulgouat, avenue de la Vanlée, rue des Vanneaux, rue Vauban, le Vieux Saint-Martin, la Vignerie, rue des Viking	
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	1	X	commune historique de BRICQUEBEC domiciliés : le Roquet « les pierres », la trappe « Abbaye », hameau es Cavaliers, hameau es Savourey, hameau Ribet, hôtel du vieux château, impasse du donjon, la croix blanche, la Luzerne, la Luzerne bas, la Luzerne haut, le Roquet, les galeries, les ruelles, place de la mairie, place Gosnon-Verger, place Le Marois, place Sainte-Anne, rue Armand Leveel, rue Boel Coler, rue d'Estouteville, rue de Bricqueville, rue de la Caillourie, rue de la République, rue de Verdun, rue des frères Frémine, rue des halles Cherbourg, rue du Docteur Mabire, rue du 11 novembre, rue du rempart, rue Lucien Goubert, rue neuve, rue Sainte-Catherine, rue Senecey Cherbourg, hôtel Château, les roquerries, PN 69 pont aux ânes, les garennes, CES, cité des Brecqueries, cité Sainte-Catherine, les Brecqueries, résidence de l'avenue, résidence du stade, résidence de la demi-lune, résidence les aubépines, résidence les pommiers, route de Saint-Martin, route de la Trappe, rue du 8 mai, lotissement Dugardin, impasse de la demi-lune, résidence les garennes, la planche es cadets, la planche aux vaches, le Bigard, la plave, le pont es bouchers, le val Hue, les petits prés, route de Saint-Sauveur, chasse Guérin	Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	2		commune historique de BRICQUEBEC domiciliés : ferme Saint-Blaise, la demi-lune, groupe scolaire, hameau es petiots, impasse chasse à eau, impasse manoir Noël, la Corbière, la plate lande, la rouvillerie, le clos du bois, le foyer, le melleret, le reauze, le village, les gros monts, lotissement les remparts, résidence Bel air, résidence le village, résidence les bouvreuils, résidence les mesanges, résidence Matignon, route de Sottevast, route de Valognes, route de Morville, rue Albert Proudhon, rue Alexandre Durand, rue chasse à eau, rue des chênes, rue du manoir Noël, rue du parc, rue du puits, rue Général Meslin, rue Pierre Leffillastre, Sainte-Anne, village Sainte-Anne, le pré Philippe, ferme de l'avenue, ferme du manoir Noël, hameau es vels, chasse à eau, Sainte-Blaise, rue Maréchal Bertrand, ancien hospice	Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	3		commune historique de BRICQUEBEC domicilié : avenue de la gare, Cattigny, chasse du peigne, chasse féru, cité Boulay, dur écu, ferme de Cattigny, hameau es mières, hameau bonnissent, haut de Cattigny, la fourchette, la grande rue, la morinerie, la roquette, la source, la vente aux sauniers, le bas de Cattigny, le boulay, le haut du neuf clos, le long Bosca, le neuf clos, le pont d'Aizy, le Quesnay, le val es loup, les ormeaux, Mapad les hortensias, minoterie de la Trappe, Presbourg, résidence Bellevue, résidence la morinerie, résidence la Valette, résidence le grand jardin, résidence belles fontaines, résidence les peupliers, route de Carteret, route de Cherbourg, route de Portbail, route de Surtainville, rue du pont d'Aizy, rue Bitouze d'Auxmesnil, rue de l'abbaye, rue Pierre Marie, ferme de Boulay, gare SNCF, la croix de Brix, la ramée, Picquay, rue Saint-Roch	Salle Jean Eliard, 43bis, La Fieffé Sainte Anne, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	4		commune historique du VALDECIE	mairie, le Bourg, Le Valdecie, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	5		commune historique du VRETOT	mairie, le Bourg, Le Vretot, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	6		commune historique des PERQUES	mairie, le Bourg, Les Perques, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

4/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	7		commune historique de QUETTETOT	mairie, 23 rue du Hautbourg, Quettetot, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	2	3	4	8		commune historique de SAINT-MARTIN-LE-HEBERT	mairie, Hameau Couppey de Haut, Saint-Martin-Le-Hébert, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
BRIX	2	3	25	1	X	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place Robert Bruce, route du Câble, rue du Castel, route des Longs Champs, route de la Claire, route de la Vente Close, route des Forges, route de St-Jouvin, route de Luthumière, route de la Mare de Brix, rue du Haut Mur, route des Petits Murets, route de l'Official, rue de l'Oratoire, route du Parc, route des Blanches Pierres, route du Prieuré, route de la Rade, route des Sablons, route du Stade, rue de la Tour, route du Petit Vivier, rue Bertin Mangon, rue Claude Pithois, rue Julie Lavergne et rue Marie Duruel, rue Guillaume du Homme.	salle socio-culturelle du Haut Mur, 21 rue du Haut Mur, BRIX
BRIX	2	3	25	2		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Route du Pont d'Aumaille, route de la Beslière, rue des Bijudes, route des Breuils, route de la Brûlette, route des Callouets, route de la Cartoucherie, route de la Lande aux Cerfs, route des Crapsmesnils, route de la Vieille Croix, route de Delasse, route du Dolbec, route du Mont Epinguet, route du Mont Fanu, route des Faulx, route de Belle Fontaine, route de la Forêt de Brix, route des Forges (n° 50 au 220), route de l'Eau Gallot, route des Hautes Gardes, route du Grand Vivier, route des Hagenées, route du Mont à la Kaine, route de la Fontaine des Landes, route de la Luthumière (n° 200 à 321), route de l'Eau Marvie, route du Mont Hébert, route des Petits Pas, route du Prieuré (n° 1 au 116), route nationale 13, route des Tuilleaux, route de la Verrerie, rue Hervé Dannemont, rue Pierre de Belleville.	salle socio-culturelle du Haut Mur, 21 rue du Haut Mur, BRIX
BUAIS-LES-MONTS	1	2	21	1	X	commune historique de BUAIS	Salle de convivialité, route de Savigny, Buais, BUAIS-LES-MONTS
BUAIS-LES-MONTS	1	2	21	2		commune historique de SAINT-SYMPHORIEN-DES-MONTS	Salle Camille Claudel, route de Fougerolles, Buais, BUAIS-LES-MONTS
CANISY	4	1	23	1	X	commune historique de CANISY	salle communale sise 4 rue de Kergorlay CANISY
CANISY	4	1	23	2		commune historique de SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE	166 rue du Coquillot, Saint-Ebremont-de-Bonfossé, CANISY
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	1	X	Recevr les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres A à F inclus.	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	2		recevr les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres G à LEC inclus	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	3		recevr les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres LED à M inclus	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	4		recevr les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres N à la fin de la liste électorale	rue Jean Truffaut (gymnase Jean Truffaut), CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	5		communes historiques de SAINT-CÔME-DU-MONT, ANGOVILLE-AU-PLAIN, VIERVILLE, HOUESVILLE, BRUCHEVILLE	Salle des fêtes de Saint-Côme-du-Mont, rue des écoles, Saint-Côme-du-Mont, CARENTAN-LES-MARAIS

5/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	6		communes historiques des VEYS, BREVANDS, CATZ, SAINT-PELLERIN	Salle des fêtes des Vey, rue de l'Église, les Vey, CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	7		commune historique de MONTMARTIN-EN-GRAIGNES	Salle des fêtes de Montmartin-en-Graignes, 62 route de l'abbé Bihel, Montmartin-en-Graignes, CARENTAN-LES-MARAIS
CARENTAN-LES-MARAIS	4	1	5	8		commune historique de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE	Maire annexe de Saint-Hilaire-Petitville, rue des fleurs, Saint-Hilaire-Petitville, CARENTAN-LES-MARAIS
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	1	X	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de l'Onklet : côté pair - rue de l'Abbaye : entre la rue de l'Onklet et la rue Bonhomme (n°s 1 à 27) - rue Bonhomme : côté impair - rue de la Bucaille : côté pair entre la rue Bonhomme et la rue de l'Ancien Hôtel Dieu (n°s 2 à 28) - rue de l'Ancien Hôtel Dieu : côté pair - rue Christine : côté pair - rue François Lavielle : côté impair - place de la République : côté impair - place Napoléon : côté pair entre la place de la République et la rue de l'Onklet (n°s 14 à 52)	mairie déléguée de Cherbourg-Octeville - rue de la Paix, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	2		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Quai de la Hune : partie Sud allant du bord de la jetée à l'allée de la Dunette - allée de la Dunette : partie Est se prolongeant jusqu'à la partie Est de la statue Napoléon - axe partant de la partie Est de la statue de Napoléon et se prolongeant jusqu'à la place de la République - Place de la République : côté pair - rue François Lavielle : côté pair - place de la Fontaine : côté pair - rue Albert Mahieu : côté impair - rue Gambetta : côté pair, entre la rue Albert Mahieu et la rue des Portes (n°s 2 à 20) - rue Maréchal Foch : côté impair - Pont Tournant : côté Mer (impair) - Quai Général Lawton Collins : côté pair - boulevard Félix Amiot : côté impair jusqu'à la limite territoriale de la commune de Tourlaville	salle des fêtes - place Centrale, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	3		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Maréchal Foch : côté pair - rue de l'Ancien Quai : côté impair - rue Paul Doumer : côté impair entre la rue de l'Ancien Quai et le boulevard Robert Schuman (n°s 1 à 11) - boulevard Robert Schuman - de la rue Paul Doumer au n° 55 exclu du boulevard Robert Schuman - squares du 8 mai 1945, Lionel Audigier, 11 novembre 1918 : partie Nord délimitée par un axe partant du n° 55 boulevard Robert Schuman passant par le centre du square Lionel Audigier et allant jusqu'au milieu du square du 11 novembre 1918 - rue du Vieux Pont : côté impair du square du 11 novembre 1918 au boulevard Pierre Mendès France - place Jean Jaurès : entre le boulevard Pierre Mendès France et la rue Jean-François Millet - quai Alexandre III : côté pair.	salle des fêtes - place Centrale, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	4		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place de la Fontaine : côté impair - rue Christine : côté impair - rue de l'Ancien Hôtel Dieu : côté impair - rue de la Polle : côté impair entre la rue de l'Ancien Hôtel Dieu et le boulevard Guillaume le Conquérant (n°s 3 à 95 inclus) - rue de la Duché : côté pair entre le boulevard Guillaume le Conquérant et la rue Guillaume Fouace - rue Guillaume Fouace : côté pair - place Henri Gréville : côté impair - rue Gambetta : côté pair entre la place Henri Gréville et la rue Albert Mahieu (n°s 24 à 68 inclus) - rue Albert Mahieu : côté pair	lycée Victor Grignard - rue Guillaume Fouace, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	5		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Port de plaisance Chantereine en totalité, délimité par la partie Nord du quai de la Hune, allant du bord de la jetée jusqu'à l'allée de la Dunette - allée de la Dunette : partie Ouest se prolongeant jusqu'à	MJC Chantereine - rue de l'Abbaye, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

6/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						la partie Ouest de la statue Napoléon - axe partant du côté Ouest de la statue Napoléon et se prolongeant jusqu'au carrefour délimitant la place Napoléon et l'avenue de Cessart - place Napoléon : côté impair entre la place Napoléon et la rue de l'Onklet - rue de l'Onklet : côté impair - rue de l'Abbaye : côté pair entre les rues de l'Onklet et Bonhomme - rue Bonhomme : côté pair - rue de la Bucaille : côté pair entre la rue Bonhomme et le boulevard Guillaume le Conquérant (n° 30 et suivants) - rue Pierre de Coubertin : côté pair entre la rue de la Bucaille et le boulevard Guillaume le Conquérant - boulevard Guillaume le Conquérant : de la rue Pierre de Coubertin à la rue de l'Abbaye, axe prolongeant au Nord la rue Félix Mesnil.	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	6		d'un périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Bucaille : côté impair - rue Pierre de Coubertin : côté impair, entre les rues Asselin et Lelédier (n°s 1 à 37) - rue Lelédier : côté impair - rue de la Polle : côté pair, entre les rues Lelédier et la Bucaille (n°s 2 à 134)	groupe scolaire Asselin/Dujardin - rue Dujardin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	7		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Trois Hangars, puis rue des Maçons - rue Félix Faure - axe situé entre la rue Félix Faure et la rue de la Polle - rue de la Polle : côté pair entre les rues des Fourches et Lelédier (n°s 138 à 162) - rue Pierre de Coubertin : côté pair entre la rue Lelédier et le boulevard Guillaume le Conquérant (n° 18 et suivants) - boulevard Guillaume le Conquérant : entre les rues Pierre de Coubertin, axe se prolongeant au Nord de la rue Félix Mesnil - rue de l'Abbaye - rue de la Chapelle - axe reliant la rue des Trois Hangars	stade Maurice Postaire - rue Pierre de Coubertin, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	8		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta : côté impair entre la rue de l'Alma et la place Henri Gréville (n°s 51 à 69) - place Henri Gréville : côté pair - rue Guillaume Fouace : côté impair - rue Montebello : côté impair jusqu'à sa jonction avec la rue Emile Zola - rue Emile Zola : côté pair entre la rue Montebello et le boulevard Pierre Mendès France - boulevard Pierre Mendès France : côté impair entre la rue Emile Zola et la rue Président Loubet (n°s 1 à 33) - rue Président Loubet : côté pair entre le boulevard Pierre Mendès France et la rue de l'Alma (n°s 10 à 36) - rue de l'Alma : côté pair entre la rue Président Loubet et la rue Gambetta.	école élémentaire Gibert/Zola - rue Gibert, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	9		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue de la Polle : côté impair entre le boulevard Guillaume le Conquérant et le chemin des Aiguillons (n° 99 et suivants), chemin des Aiguillons : côté impair - rue des Vieilles Carrières pair et impair (secteur Cherbourg) - Chasse aux Anes - rue Saint-Sauveur : côté pair entre la Chasse aux Anes et la rue Président Loubet (n° 160 et suivants) - rue Président Loubet : côté pair entre la rue Saint-Sauveur et la voie ferrée (n°s 56 à 122) - voie ferrée : entre les rues Président Loubet et Montebello - rue Montebello : côté pair - rue de la Duché : côté impair entre la rue Montebello et le boulevard Guillaume le Conquérant (n° 61 et suivants) - boulevard Guillaume le Conquérant : entre les rues de la Duché et la Polle	foyer de jeunes travailleurs - 33 rue Maréchal Leclerc, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	10		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Place Jean Jaurès (axe médian de la rue des Tanneries à l'avenue JF Millet) partie Ouest - boulevard Pierre Mendès France : côté pair - rue Emile Zola : côté impair entre le boulevard Pierre Mendès France et la voie ferrée (n°s 111 à 123) - voie ferrée : entre la rue Emile Zola et la rue Président Loubet - rue Président Loubet : entre la voie ferrée et la rue Saint Sauveur (n° 45 à la fin) - rue Saint Sauveur : entre la rue du Président Loubet et la rue des Tanneries : côté pair (n°s 2 à 156) - rue des Tanneries : côté pair.	local rue Simon - 1 rue Simon, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

7/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	11	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Vieux Pont : côté pair du boulevard Pierre Mendès France jusqu'à l'axe médian des squares du 11 novembre 1918, Lionel Audigier, du 8 mai 1945 jusqu'au 55, boulevard Robert Schuman inclus (tous les numéros du square Lionel Audigier inclus) - boulevard Robert Schuman : côté impair du n° 55 à la rue Paul Doumer - rue Paul Doumer : côté pair du boulevard Robert Schuman à la rue de l'Ancien Quai - rue de l'Ancien Quai : côté pair - rue Gambetta : côté impair entre les rues de l'Ancien Quai et l'Alma (n°s 1 à 45) - rue de l'Alma : côté impair entre les rues Gambetta et Président Loubet - rue Président Loubet : côté impair entre la rue de l'Alma et le boulevard Pierre Mendès France (n°s 1 à 43) - boulevard Pierre Mendès France : côté impair entre la rue Président Loubet et la rue du Vieux Pont (n° 35 et suivants)	école maternelle Alma - 13 rue de l'Alma, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	12	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Quai de l'Entrepôt : du Pont tournant à la rue Matignon - rue Matignon : côté pair - Canal de retenue - rue du Champ de Mars : côté impair de la rue Carnot à la rue de l'Ermitage - rue de l'Ermitage : côté impair entre les rues du Champ de Mars et Vintras - rue Vintras : entre les rues de l'Ermitage et Trottebec : côté impair - rue du Trottebec : côté pair entre la rue Vintras et la rue Jean Fleury - rue Jean Fleury : côté pair - rue du Val de Saire : côté impair entre la rue Jean Fleury et la rue Vauban - rue Vauban : côté impair entre la rue du Val de Saire et la rue Ingénieur Cachin - rue Ingénieur Cachin : côté pair entre les rues Vauban et Tourville - rue Tourville : côté impair entre la rue Ingénieur Cachin et le boulevard Félix Amiot - boulevard Félix Amiot : côté pair - Quai Général Lawton Collins : côté Impair	collège Ingénieur Cachin - rue Saint Clément, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	13	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Félix Amiot : côté pair entre les rues Bretonnière et Tourville (n° 24 à la fin) - rue Tourville : côté pair du Boulevard Félix Amiot à la rue Ingénieur Cachin (n° 28 et suivants) - rue Ingénieur Cachin : côté impair entre la rue Tourville et la rue Vauban (n°s 47 à 79) - rue Vauban : côté pair entre la rue Ingénieur Cachin et la rue du Val de Saire - rue du Val de Saire : côté impair entre les rues Vauban et Bretonnière (n° 121 à la fin) - rue de la Bretonnière : côté impair.	groupe scolaire Simone Veil - rue de Tourville, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	14	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Roule prolongée : côté impair - rue du Roule : côté impair et côté pair jusqu'au 16 - allée Marguerite - avenue de Plymouth - rue des Tanneries : côté impair - Place Jean Jaurès : axe médian de la rue des Tanneries à l'avenue JF Millet, partie Est - quai Alexandre III : côté impair, Pont Tournant : côté Bassin (pair) - Quai de l'Entrepôt - Canal de retenue - rue du Champ de Mars : côté pair entre les rues Carnot et de l'Ermitage - rue du Trottebec : côté pair entre la rue du Champ de Mars et la rue Vintras - rue Vintras : côté pair entre la rue de l'Ermitage et la rue du Trottebec - rue du Trottebec : entre la rue Vintras et avenue Amiral Lemonnier : côté pair - avenue Amiral Lemonnier : côté impair entre la rue du Trottebec et la voie ferrée - voie ferrée : entre l'avenue Amiral Lemonnier et la rue du Maupas - rue du Maupas : côté pair entre la voie ferrée et l'avenue Etienne Lecarpentier, partie Ouest de l'axe joignant la rue du Maupas au CD 410 Cherbourg - La Glacière en passant à l'Est de la ferme de la Montagne.	groupe scolaire Robert Doisneau - 131 avenue de Paris, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	15	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Fleming : côté pair - rue du Bois : côté pair de la rue Fleming à l'avenue Amiral Lemonnier (n°s 116 à 162) - avenue Amiral Lemonnier : côté impair entre la rue du Bois et la voie ferrée - voie ferrée : entre l'avenue Amiral Lemonnier et la rue du Maupas - rue du Maupas : côté impair entre la voie ferrée et l'avenue Etienne Lecarpentier - côté Est d'un axe allant de la rue du Maupas au CD 410 Cherbourg - La Glacière en passant à l'Est de la ferme de la Montagne	maison Françoise Giroud - 1 rue du Neufbourg, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

8/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	16	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Val de Saire : côté pair entre les rues du Bois et Jean Fleury (n° 46 et suivants) - rue Jean Fleury - rue du Trottebec : côté impair - avenue Amiral Lemonnier : côté pair entre les rues du Trottebec et du Bois - rue du Bois : côté pair entre l'avenue Amiral Lemonnier et la rue du Val de Saire (n°s 2 à 110).	I.F.S.I. [C.H.P.C. école d'infirmières] - rue du Trottebec, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	17	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin de l'Amont-Quentin : côté impair - Avenue de Plymouth : à partir de l'allée Marguerite - avenue de Normandie : côté pair, entre la rue de Mézières et la rue de Bourgogne - rue de Bourgogne : côté impair - rue de Provence - partie limite avec La Glacière - rue Louis Lansonneur (secteur Cherbourg) - rue du Roule prolongée : côté pair - rue du Roule : côté pair jusqu'à la rue des Vosges - axe allant de la rue des Vosges à l'intersection de la rue Plymouth et l'allée Marguerite.	gymnase de l'Amont-Quentin - avenue de Normandie, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	18	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin du Fort Neuf - chemin du Monturbet - limite du chemin du Hameau les Parts (non comprise) - limite de la Chasse à Bolle (non comprise) - limite de la résidence du Coteau (non comprise) - limite de la rue Victor Hugo du n° 2 au n° 44 (non comprise) - limite de la rue Roger Salengro (non comprise) - limite de la rue Delalée (non comprise) - limite de la rue Waldeck Rousseau (non comprise) - limite de la rue Emile Combes (non comprise) - limite de la résidence Jean Moulin (non comprise) - la Jouannerie - limite du chemin de la Jouannerie (non compris) - La Prévallière - La Rivière "La Divette" - limite avec La Glacière, Martinvast et Nouainville.	Salle Pierre Montecot, place des Justes, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	19	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Chemin du Bel Hamelin - Chemin du Fort Neuf : non compris, partie au-dessus - chemin du Monturbet : non compris, partie au-dessus - rue Edouard Branly : du chemin de la Crespière à la rue Joliot-Curie - rue Guy de Maupassant - rue Gustave Flaubert - rue Barbey d'Aurevilly - rue Joliot-Curie : entre la rue Jacques Prévert et la rue Edouard Branly : côté impair - avenue René Schmitt : côté impair - route des Fourches : côté pair - axe entre la route des Fourches et la rue Jean Lebas - rue Jean Lebas : côté impair limite d'Equedreville-Hainneville jusqu'au chemin du Bel Hamelin.	gymnase de la Gamacherie - rue du 10 décembre 1948, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	20	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Jacques Prévert (partie comprise entre la rue Joliot-Curie et la rue des Résistants) - Chasse Pontas - rue Léon Blum - rue des Vieilles Carrières : impair (secteur Octeville) - Chasse aux Anes - rue Saint-Sauveur : côté impair - boulevard de l'Atlantique : côté pair - chemin vicinal - rue de la Liberté : côté pair - rue Jean Jaurès - rue Coluche.	crèche familiale - rue René Levasseur, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	21	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue René Schmitt : côté pair - Rue Max Pol Fouchet : côté pair - rue Joliot-Curie : côté pair - rue Roger Salengro : entre la rue Joliot-Curie et la rue Delalée : côté impair - rue Delalée : côté impair - rue Waldeck Rousseau : entre la rue Delalée et la rue Becquerel - rue Ernest Renan : côté impair - boulevard de l'Atlantique ligne droite dans le prolongement de la rue de la Liberté - rue du Val Cauchin - chemin de Ferronay - limite rue Coluche - limite rue Sadi Carnot - limite rue Jacques Prévert - Chasse Pontas (non comprise).	groupe scolaire Albert Bayet - rue Edouard Branly, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	6	22	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Route des Fourches : côté impair - rue de la Polle : côté impair (partie comprise entre le chemin des Aiguillons et la rue des Fourches) - chemin des Aiguillons : côté pair - rue Claude Debussy - rue Max Pol Fouchet : côté impair - limite de l'avenue René Schmitt (non comprise).	maison Flora Tristan - 33 rue de Bougainville, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

9/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	23	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Atlantique - intersection avenue de Normandie - ligne droite dans le prolongement de la rue de la Liberté - rue de la Liberté - côté impair - chemin vicinal - boulevard de l'Atlantique - côté pair - rue de l'Artois - rue de Bretagne - rue des Bocages - côté pair - rue du Maine - rue de Picardie - côté impair - avenue de Normandie - côté pair - rue de Bassigny - rue du Barois - rue de Champagne - avenue de Normandie - côté impair (partie comprise entre la rue de Champagne et le Boulevard de l'Atlantique).	école maternelle Les Tournesols - 2 rue du Valois, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	24	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue de Normandie - côté pair (partie comprise entre le boulevard de l'Atlantique et la place de Bourgogne) - rue de l'Argonne - rue du Châtillonnais - place de Bourgogne - rue de Bourgogne - côté pair - rue de Provence (non comprise) - rue de la Roche qui Pend (non comprise) - chemin rural : jusqu'à la limite territoriale de la Glacière - chemin des Grands Ragotins (non compris) - rue Jack Meslin (non compris) - boulevard de l'Atlantique (non compris).	Maison Pour Tous - square du Nivernais, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	25	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard de l'Atlantique - côté impair - rue de l'Artois - rue de Bretagne - côté pair - rue des Bocages - côté impair - rue du Maine - côté impair - rue de Picardie - côté pair - avenue de Normandie - côté impair - rue du Ternois - rue du Marquenterre - chemin de l'Amont-Quentin : côté pair.	gymnase de l'Amont-Quentin - avenue de Normandie, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	8	26	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Roger Salengro : depuis l'intersection de la rue Delalée jusqu'à la rue Victor Hugo - rue Victor Hugo ; partie comprise entre le carrefour Salengro/Barbusse et la Chasse à Bolle - résidence le Coteau - chasse à Bolle - chemin du Hameau les Parts - rue Aristide Briand - chemin des Buissons - rue Jacques Prévert : partie comprise entre la rue Etienne Dolet et la rue Joliot Curie - rue Joliot-Curie : entre la rue Jacques Prévert et la rue Roger Salengro, côté impair - rue Roger Salengro : entre la rue Joliot-Curie et la rue Delalée, côté pair - rue Delalée - côté pair - rue Waldeck Rousseau : côté impair - rue Ernest Renan : côté pair - boulevard de l'Atlantique jusqu'à l'intersection rue Jack Meslin - rue Jack Meslin jusqu'à l'intersection rue Combes - rue Combes - rue Waldeck Rousseau : intersection rue Delalée - passage Pezet.	foyer Jacques Prévert - rue Jacques Prévert, Cherbourg-Octeville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	27	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue de Beuzeville, rue Bigard, impasse Bigard, rue Anatole France, rue Gambetta, 2 à 4 rue des 3 Hangars, rue Jean-François Millet, 2 à 118 rue de la Paix, 97 à 153 rue de la Paix, rue du Docteur Roux, avenue de Tourville, rue Albert 1er, 35 à 9999 rue Paul Bert, 32 à 9998 rue Paul Bert, rue Lavoisier, rue Hamelin, rue Vauban, résidence Vauban, avenue du 11 novembre, avenue du 8 mai, place Hippolyte Mars.	centre social « Le CETICI » - 40 avenue de Tourville, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	28	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Jeanne d'Arc, 1 à 33 rue Paul Bert, 2 à 30 rue Paul Bert, résidence du Centre, rue Dabosville, rue Alphonse Daudet, rue Léon Jouhaux, rue Général Leclerc, rue Hervé Mangon, rue André Le Notre, 1 à 95 rue de la Paix, résidence du Parc, rue de la République, rue Roger Salengro, résidence du Stade, rue Mathieu, 77 à 99 rue Amiral Courbet, 94 à 110 rue Amiral Courbet, 75 à 9999 rue Carnot, 88 à 9998 rue Carnot, résidence Carnot, 1 à 35 rue des Couplets, rue des Résistants, résidence François Mansart, résidence Claude-Nicolas Ledoux.	mairie déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - place Hippolyte Mars, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-	2	4	12	29	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies :	centre social « Le CETICI » - 40 avenue de Tourville,

10/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

EN-COTENTIN					Rue Branly, rue Charcot, résidence Charcot, avenue du Chevreuil, rue Winston Churchill, résidence La Cotentine, rue Victor Hugo, rue du Docteur Laennec, 2 à 9998 rue des Maçons, rue Alfred de Musset, rue Pasteur, résidence Henri Ribière, rue Henri Ribière, rue de Verdun, 3 à 69 rue Félix Faure, 2 à 82 rue Félix Faure, rue Charles Gounod.	Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	30	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Salvador Allende, rue Louis Blanc, impasse Les Costils, 2 à 30 rue du Val de la Crespinière, rue Max Dormoy, impasse des 3 échelles, allée Benoît Frachon, rue Benoît Frachon, square Benoît Frachon, allée Jean Lebas, 33 à 9999 rue Jean Lebas, 2 à 9998 rue Jean Lebas rue César Lecrès, rue Georges Mandel, impasse Le Pré du Milieu, impasse du Petit Pré de la Pente, impasse de la Pente, rue René Schmitt, rue Paul Vastel, résidence du Val l'Abbé, rue du Val l'Abbé.	locaux du service Jeunesse et Sports « Bains-Douches » - rue des Résistants, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	31	des électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue du Clos Bihel, rue Aristide Briand, rue du Rond Buisson, rue Paul Doumer, 71 à 9999 rue Félix Faure, 84 à 9998 rue Félix Faure, allée Félix Faure, rue des Hauts du Fay, hameau du Fay, rue des Gibergeres, La Granchette, Grimesnil, rue John Kennedy, Les Margannes, rue du Tôt Neuf, allée du Tôt Neuf, rue du Docteur Schweitzer, Les Varendes, rue Viviani, rue de la Petite Vaujouvonne, résidence du Printemps, rue de Belgique, rue de la Cité, 1 à 9999 rue du Vieux Tôt, Le Clos Hébert, hameau du Pilon, chemin du Val l'Abbé, avenue du Thivet, rue des Jardins de l'Agora, allée de la Valériane, allée de la Sarriette, allée de la Marjolaine, allée de la Sauge, allée du Basilic, allée du Millepertuis, place de la Passiflore, place des Capucines, place de la Verveine, allée du Cerfueil, allée de l'Origan.	locaux du service Jeunesse et Sports « Bains-Douches » - rue des Résistants, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	32	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Jules Adler, rue du Clos des Avoines, rue des Bruyères, rue Félix Buhot, rue Pierre Campain, rue Cotis Capel, rue des Chardons, rue Emile Dorrée, rue Dubost, rue Gilles de Gouberville, rue des Herches, rue des Iris, rue Louise Michel, rue de l'Orge, rue William-Didier Pouget, rue Pierre Renaudel, rue du Seigle, 2 à 9998 rue du Vieux Tôt, rue du Bel Tôt, rue de la Petite Corbeille, rue des Hauts Varendes, rue de la Vallée Dubost.	centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varendes, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	33	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : 132 à 172 rue Arago, 135 à 163 rue Arago, place des Azalées, avenue Léon Blum, impasse de la Bonde, rue du Colza, rue du Coteau, rue des Genêts, rue Guerry, place du Clos des Herches, rue de la Lavande, rue Pierre Loti, rue du Sarrasin, 1 à 17 rue de la Vallée, 2 à 14 rue de la Vallée.	centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varendes, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	34	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Honoré de Balzac, 101 à 139 rue Amiral Courbet, 112 à 152 rue Amiral Courbet, rue Alexandre Dumas, square Alexandre Dumas, rue Gustave Flaubert, rue Lamartine, rue du Clos Noël, rue des Longues Pierres, rue Boël Rideret, rue du Ridenter, rue Jean-Jacques Rousseau, rue George Sand, rue Paul Verlaine, rue Alfred de Vigny, rue Emile Zola, avenue Danton.	centre social « Le Totem » - rue des Hauts Varendes, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	35	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : 81 à 133 rue Arago, 82 à 130 rue Arago, résidence Amiral Le Bigot, rue des Brèches, résidence de la Bretonnière, 2 à 9998 rue des Couplets, 37 à 9999 rue des Couplets, passage des Couplets, résidence des Couplets, Fort des Couplets, rue du Clos Drouot, résidence des Goths, rue de la Hurque, chemin de la Redoute.	école François Mitterrand - rue des Couplets, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	36	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Ampère, rue de Sainte-Anne, 1 à 79 rue Arago, 2 à 80 rue Arago, rue de la Baie, rue Bonnissent, rue	école François Mitterrand - rue des Couplets, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-

11/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

					Colbert, impasse Compère, rue Diderot, rue des Flots, rue du Fort, rue de l'Herberaie, rue de la Hougue, rue Jean Macé, 171 à 9999 rue de la Paix, 182 à 9998 rue de la Paix, rue Parmentier, rue Camille Pelletan, rue de la Rade, rue de la Saline, boulevard de la Saline, rue de la Valette, 35 à 9999 rue Eugène Ledentu.	COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	37	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Jean Bart, rue Baubigny, rue Bourgeois, hameau Bourgeois, 1 à 73 rue Carnot, 2 à 86 rue Carnot, rue Cherbonnier, 1 à 75 rue Amiral Courbet, 2 à 92 rue Amiral Courbet, rue Hamel, impasse Laurent, 1 à 33 rue Eugène Ledentu, 2 à 52 rue Eugène Ledentu, rue Maillard, rue Mignot, 120 à 180 rue de la Paix, 155 à 169 rue de la Paix, camping de la Saline, résidence de la Saline, impasse Jean Macé, rue du Clos de l'Est, chemin des Couplets, Cour des Avoynes.	école maternelle des Avoynes - rue Amiral Courbet, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	38	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Avenue de Bellefonds, rue Louis Blériot, résidence de la Bonde, rue Hélène Boucher, avenue de Brécourt, avenue de Capel, rue Jacques Cartier, passage Françoise Dolto, rue Amiral Duquesne, rue Saint-Exupéry, rue Surcouf, rue Dumont d'Urville.	Le Puzzle - rue Jean Moulin, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	39	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Village de Brécourt, résidence Brécourt, rue René Lecanu, 1 à 157 avenue Jacques Prévert, 2 à 160 avenue Jacques Prévert, rue de la Pallière aux Renards, résidence Lecanu, résidence Lecanu IV, rue Jean Moulin.	centre social Le Puzzle - rue Jean Moulin, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	40	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Barbey d'Aurévilly, rue Barthélémy, Bénécère, chemin de la Bihardoise, la Bihardoise, Les Buissons, rue des Champs, Le Moulin de la Chaussée, rue de l'Egalité, L'Etang, rue Jules Ferry, rue du Granché, 53 à 9999 rue des Haizes, 56 à 9998 rue des Haizes, place Jean Jaurès, rue du Clos Saint-Jean, La Judée, place du 24 juin, rue Léo Lagrange, rue Albert Mahieu, Les Noires Mares, chemin de la Plaine Mesline, rue du Clos des Monts, rue Jean Nicolle, Les Fermes du Parc, rue du Presbytère, rue Ernest Renard, allée des Ruettes, rue des Ruettes, La Traisnellerie, chasse Trépin, rue Edouard Vaillant, 16 à 9998 rue de la Vallée et 19 à 9999 rue de la Vallée, rue de la Mare, rue des Clos du Sud, allée des Jardins.	ancienne mairie d'Hainneville - rue Albert Mahieu, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	41	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Vincent Auriole, avenue de Bénécère, Le Mont Brûlant, 20 à 9998 rue Ferdinand Buisson, 35 à 9999 rue Ferdinand Buisson, rue Marcel Carné, rue Georges Clémenceau, rue des Ecoles, rue Eisenhower, allée Eisenhower, rue des Guelles, 1 à 51 rue des Haizes, 2 à 54 rue des Haizes, rue de la Houlgatte, chemin de la Houlgatte, résidence Lecanu III, hameau Langlois, rue Yves Montand, 159 à 9999 avenue Jacques Prévert, 162 à 9998 avenue Jacques Prévert, rue Docteur Schaffner, rue Albert Thomas, rue Alexandre Trauner, rue des Terres d'Avril, rue des Petits Clos, rue de la Garenne, rue de la Lande, rue des Montagnes, rue des Hautes Terres, rue des Grandes Vallées, chemin Rural n° 11, chemin de Capel.	maison des associations Charles Davoury - rue Ferdinand Buisson, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	12	42	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Georges Brassens, allée Jacques Brel, rue Jacques Brel, 1 à 27 rue Ferdinand Buisson, 2 à 18 rue Ferdinand Buisson, 9 à 9999 rue des Claires, 10 à 9998 rue des Claires, allée Jean-Baptiste Clément, rue Jean-Baptiste Clément, rue Pierre Curie, rue de la Digue, rue des Embruns, rue Général de Gaulle, rue de la Belle Jardinière, rue de la Mer, rue de l'Orée, rue Jean Perrin, rue de l'Abbé Pierre, rue du Petit Port, 17 à 9999 rue des Prés, 22 à 9998 rue des Prés, rue du Rivage, rue Marcel Sembat, rue Lech Walesa, rue du Hameau de la Mer, allée des Ruets, allée des Sablons.	maison des associations Charles Davoury - rue Ferdinand Buisson, Equeurdreville-Hainneville, CHERBOURG-EN-COTENTIN

12/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	43	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Les Rouges Terres, rue Jean Michel, rue du Val Pré Vert, chemin du Cloquant, rue saint Exupéry, la Chancelière, rue Montmartre, rue Hélène Boucher, impasse Didier Daurat, rue Maryse Bastié, rue de la Prairie, rue Pierre Guérout, impasse Louise Rousseau, rue Alexandre Piédagnel, impasse Michel Legoupil, rue Louis Beuve, rue de la Motterie, rue du Verger, résidence du Bois de la Motte, Ferme de la Motterie, impasse des Cerisiers, impasse des Charmilles, rue des Terres Feuillies, rue Diane de Beausacq, rue Joséphine Eustace, impasse des Peupliers, rue Marie-Ernestine Serret.	mairie déléguée de La Glacière - Les Rouges Terres, La Glacière, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	44	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Louis Lansonneur, Vallée de Quincampoix, Pont Cosnard, la Brunerie, la Roche aux Renards, le Bas de la Loge, le chant des Oiseaux, la source des Oiseaux, impasse Cadel, rue des Eaux Minérales, rue Lucet, rue Lefèvre et Toulorge.	vestiaires Lucet, La Glacière, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	45	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Tour Lamartine, Tour Verlainne, Tour Victor Hugo, Tour Baudelaire, Tour Alfred de Musset, centre social, rue Jean-François Millet, bâtiment les Mésanges, bâtiment les Bouvreuils, bâtiment les Mouettes, bâtiment les Canaris, bâtiment les Fauvettes, bâtiment les Cyprés, bâtiment les Saules, les Romarins, les Roseaux, bâtiment les Genêts, bâtiment les Bouleaux, bâtiment les Merisiers, bâtiment les Pins, bâtiment les Hironnelles, bâtiment les Rouges Gorges, bâtiment les Chardonnerets, rue Verlainne, les Myrtilles, les Magnolias, les Fougères, les Acacias, rue de Beauséjour, rue de Bellevue, rue Centrale, rue de la Butte, rue des Ecoles, rue de la Roche, rue Jean Moulin, rue Pasteur, rue Alfred Rossel, impasse le Long Pré, rue des Hauts Vents.	salle de sport Bellevue, La Glacière, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	46	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Emile Bertin, Hameau es Contes, chemin de la Volliée, résidence Victor Martin, résidence St Gobain, rue des Ajones, les Brûlins, rue Léon Blum, rue du Rocher, hameau Vigot, hameau Quévillon, rue des Carrières, impasse de la cité Robert, hameau Gringoire, manoir de la Fieffe, la fontaine de Jouvence, hameau Quévastre, les Costils, rue Mézine, hameau Truffert, le Bas du But, les Essarts, les Cables, rue du Général Leclerc, rue du Souvenir, rue Louis Lucas de Néhou, rue des Verriers, rue de l'Eglise, rue Louis Lelaidier, triage de Bellevue, village de la Verrerie, village de l'Eglise, le Clos Moutret, moulin Ingouff, les Sorbiers, hameau Baudet, hameau Luce, la Croix Luce, hameau es Bruns, Bruneval, la Roquette, le Moulin Contant, Grandcamp, la Fieffe aux Clercs, La Cour aux Clercs, la Guéretterie, la Ménagerie, la Flague, la Croix des Flagues, la Réveillerie, les Traines, Moulin la Banque, l'Asselinerie, le Bois Fourmy, les Roches, le domaine des Roches, le bois des Roches, la Vente, la Roche au Chapt, la Blanche Lande, l'Aubrisserie, la maison Bertrand.	salle de la manufacture - Village, La Glacière, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	47	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue de Bel Air, rue Jacques Prévert, rue Stéphane Mallarmé, rue Frédéric Mistral, rue Charles Péguy, rue Charles Perrault, chemin de Crèvecoeur, la mare à Canards, rue des Coquelicots, rue des Ombelles, rue des Bruyères, rue des Campanules, résidence Rembrandt, la Bricquerie, rue Claude Debussy, rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, rue Jean-Baptiste Lully, rue Jules Massenet, rue Maurice Ravel, rue Emmanuel Chabrier.	salle de sport - Menu 1, La Glacière, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	48	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Avenue de la banque à Genêts, rue de la banque à Genêts, Clos de la Haise, allée des Petites Roches, allée du Feu Berqué, allée du long clos, rue René Leseigneur, chemin de la Chesnée, rue Noël, la Callouetterie, la Loge, le Tronquet, le Caillou, la banque à Genêts, la Pierre Butée, ferme de la Marette,	salle de sport - Menu 2, La Glacière, CHERBOURG-EN-COTENTIN

13/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						<p> rue Pierre et Marie Curie, le Clos à Froment, résidence le Clos Bricot, rue Antoine-Laurent Lavoisier, rue Marcellin Berthelot, parc d'activités les Marettes, rue des Renardières, rue de la Taille Courbé, place des Buissonnets.</p>	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	7	49		<p>électeurs et des électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue Henri Cornat, rue Martin Luther King, rue Alfred Kastler, rue Louis Blériot, rue du 8 mai 1945, rue Georges Guynemer, rue Jean Mermoz, rue de la Normandie, place du Cotentin, résidence La Petite Mare du Bout, résidence de la Saillanderie, rue Docteur Schweitzer, rue des Jardins, place de la Janière, impasse des Pommiers, rue Ambroise Paré, impasse Jean Monnet, rue Robert Schuman, chemin de la Saillanderie.</p>	<p>salle polyvalente Picquenot - rue Henri Cornat, La Glacière, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	50		<p>électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue des Acacias, avenue d'Allmendingen (du n° 3 exclu au n° 9 inclus - côté impair), avenue d'Allmendingen (du n° 102 exclu au n° 108 inclus - côté pair), rue André Ampère, allée Nicolas Appert, rue de l'Avant Cour, rue du Val Avril, chemin de la Bascule, rue du Bigard, chemin du Bigard, rue Louis Braille, rue du Breton, allée du Bas Champ, rue des Charmilles, rue des Châtaigniers, rue de la Chénaie, rue des Claires (du n° 2 inclus au n° 8 inclus côté pair) rue des Claires (du n° 1 inclus au n° 7 inclus côté impair), rue de la Coquerie, avenue de Couville, rue Joseph Cugnot, allée Danton, avenue de l'Épiney, (du n° 1 inclus au n° 11 inclus - côté impair) avenue de l'Épiney (du n° 2 inclus au n° 4 inclus - côté pair), rue des Frênes, rue des Gains, chemin du Hamelet, allée Marie Harel, rue des Hêtres, chemin de la Houlegatte, rue Général Leclerc, rue du Lucas, allée Louis Lemière, rue des Mesliers, rue des Ormeaux, allée Denis Papin, rue du Grand Quesnay, chemin du Petit Quesnay, passage du Grand Quesnay, rue du Rochamp, Place Robert Schuman, rue des Tilleuls, rue de Verdun.</p>	<p>mairie déléguée de Querqueville - avenue de Couville, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	51		<p>électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Allée des Aigrettes, place des Albatros, rue du Grand Clos, allée des Cormorans, rue des Courlis, allée des Courlis, avenue de Dixmude, avenue de l'Épiney (du n° 4 exclu au n° 80 inclus - côté pair), avenue de l'Épiney (du n° 11 exclu au n° 125 inclus côté impair), rue du Fort, rue René Fouquet, rue des Francs, rue Roger Glinel, allée des Goëlands, boulevard de la Hague, (du n° 0 exclu au n° 16 inclus - côté pair), rue des Haies, rue Lemagnen, allée des Macareux, rue des Mouettes, rue de la Plage, rue du Port, rue des Prés (du n° 2 inclus au n° 20 inclus - côté pair), rue des Prés (du n° 1 inclus au n° 15 inclus - côté impair), rue de la Rocambole, rue de la Roselière, rue Vieille Rue, allée des Sarcelles, allée des Cols Verts.</p>	<p>école des Courlis - 8 rue des Courlis, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	52		<p>électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Rue des Ajoncs, rue d'Amfreville, rue des Bruyères, rue Pierre Cardron, allée du Carré, chemin de la Cavée, rue de l'Épine Due, allée des Eclettes, rue de l'Église, allée des Embruns, résidence du Mont Faucon, allée des Floris, allée des Galets, place général de Gaulle, rue des Genêts, rue Pierre Guéroult, boulevard de la Hague (du n° 1 inclus au n° 17 inclus - côté impair), boulevard de la Hague (du n° 18 exclu au n° 24 inclus côté pair), rue des Hortensias, passage des Iris, rue des Jonquilles, rue du Grand Large, rue de la Marche, allée du Clos Motil, allée du Pilate, rue du Presbytère, allée des Razbans, chemin du Clos de la Roche, allée des Rochers, chemin du Rossol, allée de la Vigie, rue des Vignières, rue de l'Épine Vinette.</p>	<p>école des Fauvettes - 5 bis rue Roger Glinel, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	14	53		<p>électeurs et électrices domiciliés dans les rues ainsi définies : Allée de l'Acre, avenue d'Allmendingen (du n° 1 inclus au n° 3 inclus - côté impair), avenue</p>	<p>salle de l'Acre - 16 allée de l'Acre, Querqueville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>

14/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						<p>d'Allmendingen (du n° 2 inclus au n° 102 inclus - côté pair), allée des Aubépines, place Barbey d'Aureville, allée de la Bihée de Bas, allée des Berbérès, rue des Longs Bois, allée de la Brèche, allée des Carrières, allée des Chèvrefeuilles, rue des Trois Cornières, allée des Cyprés, allée Emile Dorré, allée des Faudés, rue des Trois Fontaines, allée des Fuchias, allée des Fusais, allée des Glycines, allée de la Bihée de Haut, chemin des Moulins à Huile, allée des Jasmins, allée des Lauriers, rue Messent, allée Messent, Place Jean-François Millet, rue du Mont, rue des Mourets, allée des Pommiers, allée du Roc, allée de la Source, allée des Tuyas, rue du Touraillon, rue de la Tourde, rue du Tourne Pierre.</p>	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	54		<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe partant du rond-point Jean Moulin jusqu'au rond-point de Penesme - avenue des prairies du n° 1 au 300 inclus - rue du clos Robin inclus - axe partant de l'intersection de l'avenue des Prairies et de la rue Gambetta non incluse jusqu'à l'intersection de la rue Médéric et de la rue Aristide Briand non incluses - axe de l'intersection de la rue Médéric et de la rue Aristide Briand non incluses jusqu'à l'intersection de la rue de la Chasse aux Loups et la rue des Jardins des Poètes non incluse - rue de la Chasse aux Loups - rue des Artisans - rond-point Jean Moulin</p>	<p>mairie déléguée de Tourlaville - 109 avenue des Prairies, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	55		<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Jean Moulin (impair) - rue du Bois (impair) - rue Général Leclerc (pair) - rue du Grand Pré - rue des Entreprises - axe allant de la rue des Entreprises au rond-point Jean Moulin</p>	<p>école Emile Zola - 116 rue du Général Leclerc, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	56		<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Général Leclerc (impair) - rue de la Bretonnière (pair) - boulevard Maritime (du n° 1 au n° 32) - rue Jules Ferry non incluse - rue Général Leclerc (impair)</p>	<p>école Ferdinand Buisson - 51 rue du Général Leclerc, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	57		<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe partant de la rue Jean Moulin (pair) jusqu'au rond-point Jean Moulin - axe partant du rond-point Jean Moulin au rond-point de Penesme - chemin des Cachettes non inclus - route des Sourds non incluse - chemin des Costils non inclus - route de la Glacière (impair) - rue Léon Blum (impair) - rue Fleming (impair) - rue Jean Moulin (pair)</p>	<p>CLSH Léon Blum - Hameau Quévillon, impasse Jules Verne, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
	2	4	24	58		<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Axe partant du rond-point de Collignon au Boulevard de Collignon non inclus dans le prolongement de la rue des Marsouins incluse - longer la mer jusqu'à la route des Pierres - route des Pierres - axe partant de l'intersection de la route des Pierres et du chemin des Princes (Digosville), coupant la route des Couplets au n° 600 inclus, contournant la déchetterie par le sud jusqu'au rond-point de Collignon.</p>	<p>centre de loisirs Le Becquet - 973, rue du Becquet, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	59		<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard Maritime (du n° 34 au 104) - rue Aristide Briand (impair) - axe partant de l'intersection de la rue Aristide Briand et de la rue Médéric jusqu'à l'intersection de la rue des Jardins des Poètes et de la Chasse aux Loups non incluse - axe partant de l'intersection de la rue des Jardins des Poètes et de la Chasse aux Loups non inclus à l'intersection de la rue de la Chasse aux Loups et la rue du Grand Pré non incluses - rue Jules Ferry - boulevard Maritime.</p>	<p>école Jules Ferry - 397 rue Aristide Briand, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	60		<p>périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Port (pair) jusqu'à la RN13 - axe partant de la RN13 au rond-point des Flamands - boulevard de Collignon - rue de la Mer - chemin de la Mare - axe partant du chemin de la Mare à l'intersection de la rue de la Croix Morel et de la route du Caplain non incluse - axe partant de la route du Caplain non incluse à l'intersection de la rue de la Calvadière non incluse et de la rue Wilson - rue Wilson (du n°</p>	<p>école Voltaire - rue du 8 mai 1945, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN</p>

15/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						400 au 1104 et du 427 au 1119) - rue du 8 mai 1945 (impair) - rue du Port des Flamands (pair)	
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	61		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta (à partir de l'intersection de l'Avenue des Prairies - pair) - rue Général de Gaulle (pair) - place Victor Hugo - rue de Verdun non incluse - rue de l'Eglantine non incluse jusqu'au Boulevard de l'Est - axe partant du boulevard de l'Est jusqu'au rond-point de Penesme - avenue des Prairies du n° 301 au n° 700 - rue Gambetta	centre multi-activités Gambetta - 75 rue du Général de Gaulle, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	62		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Avenue de Northeim (à partir de l'intersection des rues Justin Godard et Henri Becquerel - foyer des Myosotis exclu) - rue Gambetta (jusqu'à l'intersection des rues Aristide Briand et Médéric) - rue Aristide Briand (pair) - rue Jean Goubert non incluse - chasse de la Madeleine - rue Justin Godard non incluse - avenue de Northeim	salle de l'Europe - rue de la Moignerie, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	63		électeurs et électrices domiciliés à l'intérieur d'un périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Gambetta (du n° 81 au n° 143) - rue des Marichers - rue du Clos Saint Jean - rue des Roseaux - rue du Caplain (du n° 15 au n° 245) - avenue de Northeim non incluse - foyer des Myosotis - rue Gambetta.	école Jean-Jacques Rousseau - 171 rue du Caplain, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	64		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du Haut Mesnil - rue Gambetta (à partir du n° 145) - rue Général de Gaulle (impair) - rue du Val Canu (impair) - rue du hameau Garçonnet - route des Pierres non incluse jusqu'à l'intersection du chemin des Princes (Digosville) - axe partant de l'intersection de la route des Pierres et du chemin des Princes (Digosville), coupant la route des Couplets à partir du n° 601, contournant la déchetterie par le sud jusqu'à la route du Caplain - rue de la Calvadière - chasse du Quartier - rue Pierre Guéroult - hameau Frémy - axe coupant le boulevard de la Manche jusqu'à la rue du Haut Mesnil	ancienne mairie - 77 rue du Général de Gaulle, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	65		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue du hameau Val Canu (à partir de l'intersection du hameau Garçonnet) - rue du Hameau de l'Eglise - rue de Verdun - rue de l'Eglantine - longer le boulevard de l'Est jusqu'au rond-point de Penesme - chemin des Cachettes - route des Sourds jusqu'au hameau Es Contes (D410 - La Glacière) - limite territoriale avec La Glacière - limite territoriale avec Digosville	groupe scolaire Marie Ravenel - rue de l'Eglantine, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CHERBOURG-EN-COTENTIN	2	4	24	66		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Augustin Le Maresquier - résidence Pontmarais - longer le boulevard de la Manche jusqu'à la rue du Caplain - rue du Caplain - rue des Bengalis - axe partant de l'intersection de la rue du Caplain et de la rue Wilson non incluse jusqu'à la rue du 8 mai 1945 - rue du 8 mai 1945 (pair) - rue du Port des Flamands (impair) - boulevard des Flamands - piste cyclable jusqu'à la rue Aristide Briand non incluse - rue Aristide Briand non incluse jusqu'à l'intersection de la rue Carnot non incluse et de la rue Jean Goubert - rue Jean Goubert - rue Justin Godard - avenue de Northeim non incluse jusqu'à l'intersection de la rue Augustin Le Maresquier	maison du temps libre - Avenue de Northeim, Tourlaville, CHERBOURG-EN-COTENTIN
CONDE-SUR-VIRE	4	1	9	1	X	commune historique de CONDE-SUR-VIRE	mairie, salle des fêtes, 2 place Auguste Grandin, CONDE-SUR-VIRE.
CONDE-SUR-VIRE	4	1	9	2		commune historique de LE MESNIL-RAOULT	Salle des fêtes, 1 Sur le Mont, Le Mesnil-Raoult, CONDE-SUR-VIRE
CONDE-SUR-VIRE	4	1	9	3		commune historique de TROISGOTS	mairie (annexe), Le Bourg, Troisgots, CONDE-SUR-VIRE

16/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

COUTANCES	3	3	10	1	X	boulevard Legentil de la Galaisie, boulevard Encoignard, impasse de la Mission, lotissement G. de Montbray, passage de la Poissonnerie, place de la Poissonnerie, place Georges Davy, place Georges Leclerc, place Lefrançois Lalande, place Saint-Pierre, rue du Bulsard, rue de la Halle au Blé, rue de la Mission, rue de la Poissonnerie, rue des Bouchers, rue des Halles, rue du Cardinal Guyot, rue du Lycée, rue du Puits Notre Dame, rue du 6 juin, rue Eléonor Daubrée, rue Geoffroy de Montbray, rue Geoffroy Herbert, rue Georges Clémenceau, rue Maréchal Foch, rue Montigny, rue Quessel Morinière, rue Saint Evremont, rue Saint Martin, rue Saint Pierre, rue Tour Morin, rue du Perthuis Trouard, Square Flandre Dunkerque, rue Amiral l'Hermitte, rue Tancrede, parvis Notre-Dame, place du Général de Gaulle, rue Enclos Notre-Dame, rue Louis Beuve, rue d'Harcourt, cour de Cussy et rue Quesnel Canveaux, impasse de l'Évêché et rue Belle Place	hôtel de ville - salle des mariages - 7 place du Parvis Notre Dame, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	2		boulevard de la Marne, Cour aux Magnens, Cour des Forges, Delasse, impasse de Saint-Malo, La Badière, La Boudière, La Butte, La Charbonnière, La Croute aux Moines, La Fosse, La Hedouanière, La Lucerie, La Martinière, La Paltière, La Roguerie, La Vallée, Le Hameau Turpin, Le Mousley, Le Petit Ménage, l'Ecolanderie, les Unelles, Les Cotils, lotissement de la Butte, résidence de l'Ecolanderie, résidence des Vignettes, rue Daniel, rue de la Broche, rue de l'Aqueduc, rue de Pile, rue Gérard Gaunelle, rue des Douves, rue des Piliers, rue Eric Tabarly, rue Pierre de Coubertin, rue Saint Dominique, rue Saint Maur, rue Tourville, ruelle Joseph Quesnel, ruelle Rose aux Bouais, village Beauvais, ruelle Château Piquiny, rue Jeanne d'Arc, rue du Château Piquiny, impasse du château Piquiny, rue des Thermes, rue du Moulin de Bas et lotissement de l'Écluse Chette, La Godéfrairie	hôtel de ville - salle R1 - 7 place du Parvis Notre Dame, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	3		allée des Glaneuses, allée du Semeur, allée du Vanneur, avenue Jean-François Millet, impasse du Serpolet, le Clos du Puits, place de l'Angélus, rue de Guernesey, rue de Jersey, rue de l'Angélus, rue des Seringas, rue du Docteur Guillard, rue du Printemps, rue Jean-François Millet, rue Régis Messac et rue du Parc, place de l'Angélus et le Moulin de la Mare.	école Claires Fontaines - 13 rue Régis Messac, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	4		auberge de la Mare, avenue Division Leclerc, chemin du Serpent, Hôtel Bonnet, impasse A Division Leclerc, impasse B Division Leclerc, impasse des Petits Champs, La Boulangerie, La Croiselière, La Croute du Nord, La Levrairie, La Louverie, La Petite Butte, La Porte du Parc, La Ruaderie, Le Chouquet, Le Clos du Moulin, Le Petit Manoir, Le Vieux Corbe, L'Ecauderie, lotissement de la Ruaderie, lotissement Guillon, Place du Vaudon, résidence de La Chesnaie, route de Rémilly, rue Aspirant Bouré, rue de Bruxelles, rue de la Guérie, rue de la Mare, rue des Petits Champs, rue des Prairies, rue des Serpents, rue du Hecquet et rue du Professeur Ramon, la Pièce du Bois, impasse Lycette Darsonval, rue du Docteur Fauvel, rue de la Nouvelle Idée, rue de Madrid, château de la Mare, la Chapelle de la Mare, rue Pasteur, rue de Rome, rue de Strasbourg, La Turne et avenue Jean Monet.	école Claires Fontaines - 13 rue Régis Messac, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	5		allée Adolphe Willette, allée Auguste Renoir, allée Claude Monet, allée des Sorbiers, allée Jean Thezeloup, allée René Jouenne, avenue des Sapins, boulevard de Normandie, Le Haut de Casrouge, Le Parc, place Saint-Nicolas, Rault de la Verjusière, rue Tournée Saint-Nicolas, rue Boucherville, rue de l'Eternite, rue de la Source, rue de la Verjusière, rue de Normandie, rue des Acacias, rue des Sapins, rue des Sauges, rue des Sorbiers, rue du Docteur Dudouyt, rue du Palais de Justice, rue Joseph Lhotte, rue Paul Letarouilly, rue Saint-Nicolas, rue Tanneries Prod'hommes, Square Lebrun, Village Casrouge, avenue de la République, rue des Vikings et rue Croix Quillard, rue Thomas Dumarest et square Georges Laisney.	Lycée Lebrun - cafétéria- 2 rue du Lycée, COUTANCES

17/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

COUTANCES	3	3	10	6		allée des Sapins, allée des Tilleuls, boulevard Alsace Lorraine, chemin de Beauvais, chemin de la Porte, chemin des Sources, cité des Sapins, La Bourellière, La Forerie, La Masse, La Montbrière, La Porte, Le Grand Vaudome, Le Petit Vaudome, Le Vieux Moulin Nord, lotissement du Vieux Moulin, Moulin de Haut, Place du Général J. Wood, rue de la Cité Américaine, rue d'Ilkley, rue du Gai Logis, rue du Vieux Moulin, rue de l'Ecluse Chette, rue Henri Laloï, rue Pierre Vibet, rue Suisse Normande, rue Maréchal Joffre, rue Gambetta, rue du Pou qui Grimpe, rue Paul Maundrell, ruelle Fontaine Jouan, rue Rémy de Gourmont, Impasse Maréchal Joffre, la Belle Hotesse, rue Milon, rue Ernest Lelèvre, rue du Val des Prés, hameau du Vaudon, Domaine du Vaudon, Le Roqueret, rue Louis Arretche, rue Daniel Brottier, rue Siméon Luce et Pont Maudout.	Lycée Lebrun – caféteria- 2 rue du Lycée, COUTANCES
COUTANCES	3	3	10	7		allée du Pré Neuf, allée Paul Bocage, avenue de Verdun, chemin Notre-Dame de la Roquelle, cité Louis Lemare, impasse du Bord de Souilles, impasse du Manoir, La Quibouquière, Les Pièces de la Voie, lotissement des Courtilles, place de la Gare, résidences de la Roquelle, rue de la Galaisière, rue de la Gare, rue de la Madeleine, rue de la Roquelle, rue de Morville, rue de Regnéville, rue des Abattoirs, rue des Courtilles, rue des Teintures, rue du Bord de Souilles, rue du Manoir, rue du Mesnil Saint-Jean, rue du Pont de Souilles, rue du Pré Neuf, rue du Tram, rue du Viaduc, rue du Vieux Moulin Sud, rue Ernest Hulín, rue Planche Maurice, ruelle aux Maitres, ruelle du Prépont, rue de la Croute, rue des Arbreaux, rue du Chantre et place de la Croute, rue Albert Ter et Village Guerny	Salle de conseil de surveillance, Hôpital de Coutances, COUTANCES
CREANCES	3	3	11	1	X	électeurs et des électrices dont les noms commencent par les lettres A à LEE inclus.	126 boulevard de la Mer, CREANCES
CREANCES	3	3	11	2		votes des électeurs et des électrices dont les noms commencent par les lettres LEF à la fin de la liste électorale.	126 boulevard de la Mer, CREANCES
DIGOSVILLE	2	4	24	1	X	partie haute de la commune	mairie, 4 rue de l'Église, DIGOSVILLE
DIGOSVILLE	2	4	24	2		village du Becquet, village de Saint-Germain, village de la Côte des Pierres, Hameau Garçonnet, Hameau aux Piquots, Route de Saint-Pierre, Chasse Guillard	Becquet, DIGOSVILLE
DRAGEY- RONTON	1	2	2	1	X	commune historique de DRAGEY	Mairie, Dragey, DRAGEY-RONTON
DRAGEY- RONTON	1	2	2	2		commune historique de RONTON	salle contigue à la mairie annexe de Ronthon, Ronthon, DRAGEY-RONTON
DONVILLE-LES- BAINS	1	2	13	1	X	Plan annexé	Salle des fêtes, rue du clos des sources DONVILLE LES BAINS
DONVILLE-LES- BAINS	1	2	13	2		Plan annexé	Salle des fêtes, rue du clos des sources DONVILLE LES BAINS
DUCEY-LES- CHERIS	1	2	19	1	X	agglomération de DUCEY	salle du stade, rue du Midi, Ducey, DUCEY-LES-CHERIS
DUCEY-LES- CHERIS	1	2	19	2		hors de l'agglomération de DUCEY et dans la commune historique des CHERIS	salle du stade, rue du Midi, Ducey, DUCEY-LES-CHERIS
FOLLIGNY	1	2	3	1	X	Section de Folligny	Mairie, FOLLIGNY
FOLLIGNY	1	2	3	2		Section de Mesnil-Drey	Mairie annexe, le Mesnil-Drey, FOLLIGNY

18/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

FOLLIGNY	1	2	3	3		Section de la Beslière	Marie annexe, la Beslière, FOLLIGNY
GAVRAY-SUR- SIENNE	3	3	20	1	X	commune historique de GAVRAY	30, rue de la Poterie (Pôle de proximité de Gavray), Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR- SIENNE	3	3	20	2		commune historique de GAVRAY	30, rue de la Poterie (Pôle de proximité de Gavray), Gavray, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR- SIENNE	3	3	20	3		commune historique du MESNIL-AMAND	mairie annexe (au lieu-dit Le Bourg), le Mesnil-Amand, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR- SIENNE	3	3	20	4		commune historique du MESNIL-ROGUES	mairie annexe (8, route de la Forêt), le Mesnil-Rogues, GAVRAY-SUR-SIENNE
GAVRAY-SUR- SIENNE	3	3	20	5		commune historique de SOURDEVAL-LES-BOIS	mairie annexe (au lieu-dit Le Bourg), Sourdeval-les-Bois, GAVRAY-SUR-SIENNE
GONNEVILLE- LE-THEIL	2	4	26	1	X	commune historique de GONNEVILLE	Salle polyvalente, 10 routes des Vaux, Gonneville, GONNEVILLE-LE THEIL
GONNEVILLE- LE-THEIL	2	4	26	2		commune historique du THEIL	Salle polyvalente, 48 rue des écoles, LE THEIL, GONNEVILLE-LE THEIL
GOUVILLE-SUR- MER	3	3	1	1	X	commune historique de GOUVILLE-SUR-MER	35, rue du Littoral (locaux de la Filature) GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR- MER	3	3	1	2		commune historique de GOUVILLE-SUR-MER	35, rue du Littoral (locaux de la Filature) GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR- MER	3	3	1	3		commune historique de BOISROGER.	mairie annexe, Village Gosselin, Boisroger, GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR- MER	3	3	1	4		commune historique d'ANNEVILLE-SUR-MER	mairie annexe, 1, rue Louis-Antoine de Bougainville ; Anneville-sur-mer, GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR- MER	3	3	1	5		commune historique de MONTSURVENT	mairie annexe, 1, place de la Mairie) Montsurvent, GOUVILLE SUR MER
GOUVILLE-SUR- MER	3	3	1	6		commune historique de SERVIGNY	mairie annexe, lieu-dit Le Bourg) Servigny, GOUVILLE SUR MER
GRANPARIGNY	1	2	21	1	X	commune historique de PARIGNY	Mairie, 75 rue Saint Berthevin, Parigny, GRANPARIGNY
GRANPARIGNY	1	2	21	2		commune historique de CHEVREVILLE	mairie, 1, place Germain Abraham, Chevreville, GRANPARIGNY
GRANPARIGNY	1	2	21	3		commune historique de MARTIGNY	mairie, 8, rue Jean Gosselin, Martigny, GRANPARIGNY
GRANPARIGNY	1	2	21	4		commune historique de MILLY	mairie, 20, route Arthur Legrand, Milly GRANPARIGNY

19/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

GRANVILLE	1	2	13	1	X	Passage de l'Abreuvoir, rue de l'Abreuvoir, Tranchée aux Anglais, impasse Jeanne d'Arc, résidence des Amiraux, rue de la Fontaine bedeau, allée des Bichetiers, résidence de la Bisquine, rue des Carrosses, venelle au Chat, impasse de la Corderie, rue de la Corderie, résidence les Cormorans, place des Corsaires, rue aux Corsaires, rue Couraye, rue Clément Desmains, Terre-Plain de l'Eluse, Escalier de la Gare, rue Saint-Gaud de 0 à 22 pair, de 1 à 67 impair, de 24 à 34 pair, de 69 à 75 impair, place Général de Gaulle, passage Gautier, rue Sainte Geneviève de 0 à 40 pair, de 1 à 41 impair, de 42 à 9999, place Albert Godal, boulevard des Amiraux Granvillais, rue Charles Guillebot, chemin de la Huguette, rue des Isles, voie du Pont Jacques, rue des Jardins, promenade Paul Lavat, impasse de la Marine, rue Roger Maris, place d'Orléans, rue d'Orléans, escalier Saint-Paul, place du Parvis Saint-Paul, résidence Saint-Paul, rue Saint-Paul, rue des Pêcheurs, escalier Pellerin, place Pléville, rue du Commandant Ponée, rue Georges Regnard, rue Saintonge, rue Saint-Sauveur, rue Vallory, rue du Commandant Yvon.	salle municipale de Héré, boulevard des Amiraux granvillais, GRANVILLE.
GRANVILLE	1	2	13	2		rue de l'Auditoire, résidence le Belvédère, rue du Marché au blé, place Camberton, rue Camberton, place des casernes, avenue du Casino, rue du marché à la Chaux, rue du Colombier, rue Courte, place du parvis Notre-Dame, montée du Parvis Notre-Dame, rue Notre-Dame, rue des Degrés, rue Saint-Denis, rue de l'Egout, rue Etroite, rue Saint-Georges, place Amiral Guépratte, place de l'Isthme, montée Saint-Jean, rue Saint-Jean, résidence Amiral de Joinville, rue des Juifs, rue Lecarpentier, boulevard des 2ème et 202ème de Ligne, rue du Cap Lihou, rue Saint-Louis, rue Malpaigne, rue le Mengnonnet, rue Saint-Michel, venelle Saint-Michel, rue du Midi, place d'Armes, escalier du Nord, rue du Nord, quai d'Orléans, rue du marché au Pain, rue Saint-Pierre, rue des Platiers, escalier de la place Pléville, vallons de la place Pléville, Grand Porte, rue du Port, rampe Monte à Regret, rue du Roc, résidence du Roc, montée Saintonge, le Sémaphore, impasse du Télégraphe, boulevard des Terreneuvers, escalier des Noires Vaches, boulevard Vaufléury, escalier du Moulin à vent, rue du marché aux chevaux, marché aux Cuis de 1 à 999.	bâtiment Bazeilles, Haute-Ville, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	3		rue des artisans, rue d'Aurigny, rue du Docteur Benoist, square des bisquines, avenue Aristide Briand de 0 à 20, de 21 à 33 impair, de 22 à 9998 pair, de 35 à 9999 impair, place des Bisquines, impasse du Casset, rue du Casset, résidence les Courils, impasse du château d'Eau, rue Alexandre 1er, rue de la Fonderie, rue du sentier Saint-Gaud, rue de Guernesey, place Saint-Héliel, les Hauts de Héré, quai de Héré, rue de Héré, rue de la Houle, impasse Amiral Hugon, rue Victor Hugo, rue-Amiral Hugon, rue Jean Jaurès de 0 à 50 pair, de 1 à 37 impair, résidence Jean Jaurès, rue de Jersey, avenue du Maréchal Leclerc, rue Pigeon Litan, impasse Alsace Lorraine, place Alsace Lorraine, allée Henri Félix Magdeleine, rue Sainte-Marie, avenue des Matignons de 0 à 47, de 49 à 71 impair, résidence Moïère, rue Moïère, place du Puits de la Place, rue du Puits de la Place, rue du Rocher, rue Tardif, rue Tremblay, résidence la Triade, impasse du Docteur Vallais.	salle Madeleine Simon, rue Pigeon Litan, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	4		boulevard Sainte-Anne, boulevard des Amériques, route d'Avranches de 0 à 9998 pair, impasse de la Barberie, rue de la Barberie, rue de la Bisquine, rue des Bleus, rue de Bougainville, allée des Bouquetouts, rue de la Briquetterie, rue du Commandant Jean Charcot, cité Jean-Baptiste Clément, rue de la Cocardière, rue de la Crête, allée des Cyclades, rue Dumont d'Urville, impasse des Fleurs, rue de la Fontaine, la Forge, rue du Port Foulon, rue du Fourneau, boulevard Saint-Gaud, H.L.M. Saint-Gaud, rue Saint-Gaud de 36 à 9998 pair, de 77 à 9999 impair, chemin de la Roche Gautier, impasse de la Roche Gautier, rue Amiral Lecoupé Grainville, Cale d'Hacqueville, impasse Hacqueville, Hacqueville, rue du vallon d'Hacqueville, chemin de l'Hôpital, H.L.M. la Horie, rue de la Horie, allée du Hurlevant, rue Jeanne Jugan, rue des Lycées, rue Malais, rue des Menneries, résidence des Menneries, rue des Mielles, impasse du Champ des Oiseaux, rue de la Pérouse, Résidence le Pratey, rue du Robinet, allée	restaurant scolaire Jules Ferry, rue Jeanne Jugan, GRANVILLE

20/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						du Clos de la Roche, rue des Sources, chemin du Vaudroulin, route de Vaudroulin, avenue des Vendéens de 0 à 522 pair, impasse du Fourneau, rue du Port de Jaf	
GRANVILLE	1	2	13	5		rue des Aubépines, rue des Bleuets, rue Alcide Robaudy, rue Pierre Brette, La Cour Céleste, rue du Château, rue des trois cheminées, La Cour aux Chevaliers, Résidence Les Chevaliers, rue Winston Churchill, rue des Coquelicots, rue Maurice Denis, rue Marine Dunquerque, rue des Ecoles de 0 à 678, impasse des Ecrins, rue des Epinettes, rue du Sentier Fleuri, résidence la C.I.L.O.F., rue Jean Jaurès de 29 à 9999 impair, de 52 à 9998 pair, rue des jonquilles, rue Richard Leblanc, résidence le Manège, rue Mathilde, avenue des Matignons de 48 à 1060 pair, de 73 à 1047 impair, le Clos des Matignons, rue du Vieux Moulin, rue du Muguet, place du 11 Novembre, allée des Pâquerettes, boulevard Pasteur, rue des Prairies, rue des primevères, résidence du stade, rue de la résidence du stade, allée des Sycomores, rue Louis Julienne, le clos des Vendéens, résidence de la Chasse Verte, rue de la Chasse Verte, ancienne route de Villedieu, résidence le Villedieu, chemin du Couvent, allée Charles Huard, cours aux Chevaliers, rue Barbey d'Aureville de 11 à 284, impasse du Canet, rue des H de 1 à 9999, rue des Pensées de 1 à 9999, rue des Violettes de 1 à 9999	salle des fêtes Saint-Nicolas, rue Marine Dunquerque, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	6		allée des Acacias, allée de l'Alouette, rue du Barachois, rue Fortuné du Boisgobey, rue de Boucherville, H.L.M. les Bouleaux, rue du Conillot, rue des Ecoles de 679 à 9999, rue de la vieille Eglise, H.L.M. l'Erable, rue du Hamel, H.L.M. le Hêtre, rue des Hortensias, rue du Village Landais, rue de Langlade, rue du Village Archer, rue des Lilas, rue des Magnolias, résidence les Marronniers, avenue des Matignons de 1049 à 9999 impair, de 1062 à 9998 pair, H.L.M. les Mélèzes, rue Saint Pierre et Miquelon, résidence Saint-Nicolas, rue Saint-Nicolas de 563 à 9999, H.L.M. le Peuplier, H.L.M. les Pins, rue aux Prêtres, résidence la Rocade, rue des Routils, rue du Saussey, rue des Seringas, H.L.M. les Tamaris, allée des Thuyas, H.L.M. le Tilleul, avenue des Vendéens de 534 à 9999, rue des Métiers, impasse de la Parfonterie	centre social l'Agora, rue Saint-Nicolas, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	7		boulevard des Antilles de 0 à 9998 pair, de 1 à 9999 impair, rue Maurice Allain, rue de Bretagne, chemin du Canet, H.L.M. le Cèdre, H.L.M. le Charme, Allée des Cordeliers, rue du Couvent, rue Nicolas Deslandes, résidence les Sablons II, H.L.M. le Merisier, rue du Mesnil, H.L.M. les Mimosas, H.L.M. l'Orme, Chemin de la Parfonterie, rue de la Parfonterie, impasse des Pavillons, rue des Pavillons, rue de la Persévérance, H.L.M. les Platanes, H.L.M. le Pommier, boulevard du Québec de 0 à 9998 pair, de 1 à 9999 impair, impasse Aire et Rail, rue Jean Rostand, résidence les Sablons I, rue des Sept, la Tréauvillaise, avenue des Vendéens de 1 à 533 impair, H.L.M. le Chêne Vert, impasse Maurice Allain, Marin Marie, rue Bernard d'Abbeville, rue de la Genetaie, impasse de la Corbière, rue des Huguenants de 1 à 9999, rue de la Saunière de 1 à 9999, le Canet de 1 à 9999, rue de Chausey.	école Simone Veil au 92, rue Paul de Gibon à Granville
GRANVILLE	1	2	13	8		île Chausey	au poste de secours de Chausey, GRANVILLE
GRANVILLE	1	2	13	9		rue de l'Angotière, rue des Armateurs, Route d'Avranches de 1 à 9999 impair, La Basle, rue Joachim du Bellay, La Boitardière, rue des Cèdres, rue des Bouviers, rue de l'Anchiel, rue des Buissonnets, Allée Pierre Cérsole, rue de la Clémentière, La Forge Cornon, rue des Coutelliers, rue Clément Marot, l'Epronnière, rue des Fileuses, rue des Forgerons, Village Genvresse, Côte de Grainville, chemin de la Grosserie, chemin d'Anctoville, rue de la Fontaine Jolie, rue de la Haute-Lande, la Lande, rue de Haute-Lande, hameau de Haute-Lande, la Langotière, la Limanderie, village Malouet, les Mares, chemin de Mitou, chemin de Montais, rue Jean Racine, rue Saint-Nicolas de 0 à 562, chemin des Perelles, rue de Saint-Planchers, rue des Potiers, chemin du Pressoir, chemin de Prétôt, rue du Village Prétôt, impasse de Prétôt, rue Pierre de Ronsard, La Sablonnière, clos des Tisserands, rue du Tisserand, rue des	foyer logement Les Herbiers, rue Paul de Gibon, GRANVILLE

21/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						Tonneliers, village Touzé, route de Villedieu, rue François Villon, rue des Carnavaliers, rue des Cap-Horniers, rue des Entrepreneurs, rue Pierre Cornelle, rue François de Malherbe, rue des Baleiniers, rue des Vikings, rue Madame de Staël, rue Mademoiselle de Scudéry de 1 à 9999, rue Marguerite de Navarre de 1 à 9999, rue de l'Alutte, impasse des Casseyeurs, rue des Drakkars, impasse des Elfes, impasse des Trémailleurs, rue Marie de Fougerayde 1 à 9999, rue Paul de Gibon de 0 à 92 pair, de 1 à 89 impair, de 93 à 9999	
GRANVILLE	1	2	13	10		rue du Commandant Aubert, Escalier de la Bavolette, rue Docteur de la bellière, rue de la Brasserie, rue le Campion, rue Victor Chesnais, chemin de Choisel, moulin de Choisel, rue Georges Clémenceau, résidence le Commodore, allée des cygnes, allée des Daims, rue du Cimetière Notre-Dame, boulevard Girard Desprairies, rue Jean Monnet, boulevard Louis Dior, jardin Christian Dior, rue d'Estouteville, rue Etoupefour, venelle à l'Evêque, rue de la Falaise, chemin du Val es Fleurs, place Maréchal Foch, avenue de la Gare, boulevard d'Hauterive, vallons de l'hôpital, cours Jonville, rue Docteur Lefrançois, rue Ernest Lefrant, rue Docteur Letourneur, rue Beauvriand Lévesque, avenue de la Libération, HLM le Lude, rue de la Croix du Lude, résidence le Clos du Lude, impasse du Marais, rue Jules Michelet, escalier des Minquiers, sentier des Minquiers, chemin des Moulins, rue des Moulins, chemin du Noroit, rue Docteur Ollivier, rue Maurice Orange, rue Monseigneur de la Passardière, rue Général Patton, rue du Commandant Peronne, rue Paul Poirier, rue Amiral Quernel, place Pierre Sémard, rue de Verdun.	école Lanos, boulevard Louis Dior, GRANVILLE
ISIGNY-LE BUAT	1	2	15	1	X	Isigny-le-Buat et Le Mesnil-Théobault	L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT
ISIGNY-LE BUAT	1	2	15	2		La Mancelière, Le Mesnil-Boeufs , Mongothier, Montigny et Naftel	L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT
ISIGNY-LE BUAT	1	2	15	3		Chalandrey, Les Biards et Vezins	L'îlot, 2 place de la mairie, ISIGNY-LE-BUAT
JULLOUVILLE	1	2	2	1	X	secteur 1 : - Jullouville « bas », le côté impair de l'avenue des Corsaires - avenue Maréchal Leclerc : avant le n°78 côté pair et avant le n°61 côté impair - chemin de Blot : avant le n°14 côté pair	Mairie , place René Joly, JULLOUVILLE
JULLOUVILLE	1	2	2	2		secteur 2 : - Edenville, Bouillon, Groussey, Falaise, Lézeaux, la Carrière, le côté pair de l'avenue des Corsaires - avenue Maréchal Leclerc : après le n°76 côté pair et après le n°79 côté impair - chemin de Blot : après le n°12 côté pair et tout le côté impair	Salle de la Tanguière, avenue de la Tanguière, JULLOUVILLE
JULLOUVILLE	1	2	2	3		liste électorale de la section de Saint-Michel des Loups	mairie annexe, 1 route des sept Devises, Saint-Michel des Loups, JULLOUVILLE
JUVIGNY LES VALLEES	1	2	15	1	X	communes historiques de JUVIGNY-LE-TERTRE, CHASSEGUEY, LA BAZOGE	salle des fêtes de Juvigny Le Terre, rue du 8 mai, Juvigny Le Terre 50520 JUVIGNY-LES-VALLEES
JUVIGNY LES VALLEES	1	2	15	2		communes historiques de BELLEFONTAINE, CHERENCE-LE-ROUSSEL, LE-MESNIL-TOVE, LE MESNIL-RAINFRAY	salle des fêtes de Juvigny Le Terre, rue du 8 mai, Juvigny Le Terre JUVIGNY-LES-VALLEES
LA HAGUE	2	4	14	1	X	commune historique de BEAUMONT-HAGUE	mairie (annexe), 2 place de la mairie, BP 126, Beaumont-Hague, LA HAGUE.
LA HAGUE	2	4	14	2		commune historique d'ACQUEVILLE	mairie (annexe), 19 route de l'église, Acqueville, LA HAGUE.

22/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

LA HAGUE	2	4	14	3		commune historique d'AUDERVILLE	mairie (annexe), 68 rue de l'église, Auderville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	4		commune historique de BIVILLE	mairie (annexe), 16 rue Thomas Hélye, Biville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	5		commune historique de BRANVILLE-HAGUE	mairie (annexe), 2 route du bourg, Branville-Hague, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	6		commune historique de DIGULLEVILLE	mairie (annexe), Rue Desert, Digulleville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	7		commune historique d'ECULLEVILLE	mairie (annexe), Le bourg, Eculleville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	8		commune historique de FLOTTEMANVILLE-HAGUE	mairie (annexe), 7 rue de la République, Flottemanville-Hague, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	9		commune historique de GRÉVILLE-HAGUE	mairie (annexe), Le bourg, Gréville-Hague, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	10		commune historique d'HERQUEVILLE	mairie (annexe), 15 rue de l'église, Herqueville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	11		commune historique de JOBOURG	mairie (annexe), 9 Le bourg, Jobourg, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	12		commune historique d'OMONVILLE-LA-PETITE	mairie (annexe), 21 hameau Fleury, Omonville-la-Petite, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	13		commune historique d'OMONVILLE-LA-ROGUE	mairie (annexe), 24 rue du Général Leclerc, Omonville-la-Rogue, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	14		commune historique de SAINTE-CROIX-HAGUE	mairie (annexe), 12 rue de l'église, Sainte-Croix-Hague, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	15		commune historique de SAINT-GERMAIN-DES-VAUX	mairie (annexe), 27 Les Bizeaux, Saint-Germain-des-Vaux, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	16		commune historique de TONNEVILLE	mairie (annexe), 130 rue de la Libération, Tonneville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	17		commune historique d'URVILLE-NACQUEVILLE	mairie (annexe), 600 place de l'Ancien Village Normand, Urville-Nacqueville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	18		commune historique d'URVILLE-NACQUEVILLE	mairie (annexe), 600 place de l'Ancien Village Normand, Urville-Nacqueville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	19		commune historique de VASTEVILLE	mairie (annexe), 6 rue Jean François-Millet, Vasteville, LA HAGUE
LA HAGUE	2	4	14	20		commune historique de VAUVILLE	l'école, Le Pavillon, Vauville, LA HAGUE
LA HAYE	3	3	11	1	X	commune historique de LA-HAYE-DU- PUIIS	5, rue de la Libération (centre culturel Jacques Bertrand - salle de convivialité), La-Haye-du-Puits,

23/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

											LA HAYE	
LA HAYE	3	3	11	2							commune historique de BAUDREVILLE	mairie annexe (lieu-dit Le Pont), Baudreville, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	3							commune historique de BOLLEVILLE	mairie annexe (22, rue des Ecoles), Bolleville, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	4							commune historique de GLATIGNY	mairie annexe (lieu-dit Le Bourg), Glatigny, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	5							commune historique de MOBECQ	mairie annexe (lieu-dit L'Ecole), Mobecq, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	6							commune historique de MONTGARDON	mairie annexe (lieu-dit Le Bourg), Montgardon, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	7							commune historique de SAINT-REMY-DES-LANDES	mairie annexe (lieu-dit Les Charderies), Saint-Remy-des-Landes, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	8							commune historique de SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS	mairie annexe (2, route de la Mairie), Saint-Symphorien-le-Valois, LA HAYE
LA HAYE	3	3	11	9							commune historique de SURVILLE	mairie annexe (lieu-dit L'Eglise), Surville, LA HAYE
LE TEILLEUL	1	2	16	1	X						commune historique du TEILLEUL	Salle de la Basse-Porte, rue Ferré des Ferris, LE TEILLEUL
LE TEILLEUL	1	2	16	2							communes historiques de FERRIERES, HUSSON, HEUSSE et SAINTE-MARIE-DU-BOIS	Salle Eugène Durand, rue Ferré des Ferris, LE TEILLEUL
LES PIEUX	2	3	17	1	X						électeurs et des électrices domiciliés : Carrefour des Etabliers, cité la Boiserie, cité La Croix Nourry, cité l'Ermitage, cité les Droueries, cité les Terres Blanches, ferme d'Étanval, la Belle Étoile, la Bonde, le Point du Jour, les Fleuris, résidence La Pélerine, résidence la Kaolin, route de Cherbourg côté pair, route de Diélette, route de Flamanville, route de la Roche à Coucou, route d'Étang Val, rue Centrale côté pair, rue Collet, rue de la Boiserie, rue des Abattoirs, rue des Capucins, rue du District, rue Froide, rue Jean-François Millet, rue Lanchon, rue Margot, rue Victor Hugo, village d'Étanval, ZI les Costils.	Mairie, salle du conseil, LES PIEUX
LES PIEUX	2	3	17	2							électeurs et des électrices domiciliés : Avenue Côte des Isles, Chambert, cité Docteur Boisroux, cité la Forgette, cité la Croix du Siquet, cité les Cailles, cité les Roches, cité les Trois Champs, clos du Faudais, Epaville, hameau Costils, hameau es Coïntres, la Fosse, la République, le Clos Poulain, le Haut Hameau, le Viacou, les Rouges Terres, place de la Lande, place de la Poste, place du Petit Bourg, place Saint Clair, résidence Les Primevères, route de Barneville, route de Cherbourg côté impair, route de la Forgette, route du Rozel, rue Centrale côté impair, rue de Forgette, rue de la Carpenterie, rue de la Lande, rue de la Piquette, rue du Castillon, rue des Ecoles.	Salle Paul Nicolle (Place Saint Clair), LES PIEUX
LES PIEUX	2	3	17	3							électeurs et des électrices domiciliés : Becqueville, Cailletot, cité Galerne, cité la Houquette, cité les Landettes, Clérotte, Ertot, ferme de Becqueville, ferme de Rouville, hameau Courtois, hameau es Anglais, hameau Frappier, hameau Laugez, hameau Poulain, hameau Quesnel, hameau es Vracs, Hôtel Aumont, Hôtel aux Bourgeois,	Salle Paul Nicolle (Place Saint Clair), LES PIEUX

24/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

											Hôtel Buhot, Hôtel Philippe, Hôtel Saint Vast, impasse de la Croix, impasse des Bouvreuils, la Bessière, la Caplinerie, la Couerie, la Gesnerie, la Percailerie, la Roquette, la Vallée Hochet, le Grand Scirotot, le Havre Jouan, le Siquet, le Val Mulet, les Brüllins, les Riffards, les Tétettes, résidence de la Roche à Coucou, résidence du Siquet, Riblon, route de Bréval, route de l'Écluse, route du Fort, route du Grand Large, route Neuve, rue de la Chainée, rue de la Grange, rue de la Trainellerie, rue de Paille, rue des Bouvreuils, rue des Castilles, rue des Chardonnerets, rue des Genêts, rue des Pinsons, rue Lucien Goubert, Terretot, village de la Trainellerie.	
LESSAY	3	3	11	1	X						Il recevra les votes des électeurs et les électrices domiciliés : rue Louis Beuve, route de la Blondellerie, route des Grands Bois, route du Bouquet, route de la Carbonnerie, route de Cartot, impasse du Château, rue des Ecoles, route du Pont de l'Enfer, place Saint-Cloud, rue de la Sainte-Croix (sauf du n°72a au n°96), route de la Fontaine Félix, route du Ferrage (n° impairs), route des Forêts, rue de la Gare, rue de Gaslonde (n° pairs -2 au 44 inclus), route du Havre, rue du Hamet, avenue Paul Jeanson, route de la Lande Fermée, route de la Chaussée Mauger, route des Marais, route de Mathon, route de la Montagne, route du Moret, route de Sainte-Opportune, chemin Perrin, rue des Planquettes, rue de la Poste, route de Renneville, rue de la Rocket, route de la Tourbière, rue du Tramway, rue du Tue Vacques, place de Verdun, rue des Prés Vendon et rue de la Petite Vitresse.	salle Saint-Cloud, 27 place Saint-Cloud, Lessay, LESSAY.
LESSAY	3	3	11	2							Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : route de l'Aérodrome, rue Barbey d'Auréville, place Vick d'Azyr, route de Bellée, rue Louis Bigaux, rue Louis Blondel, route du Bocage, place de Boxgrove, chemin du Calvaire, route de Cavilly, place Eudes au Capel, rue Sainte-Croix (du n°72a au n°96), place Eléonor Daubrée, place Georges Desdevises du Désert, route des Ecorbeux, rue François Enault, rue d'Ennigerloh, rue Léon Fauvel, rue Louise Faure Favier, route de la Lande Fermée (n° pairs), route du Ferrage (n° pairs), route de la Fontaine Notre Dame, rue Anne Franck, place Yves-Marie Froidevaux, rue de Gaslonde (côté impair et côté pair à partir du n°46), place Charles de Gerville, rue Ursula Hans, route de l'Hippodrome, rue Louise Hervieu, route de Hotot, rue Tranquille Lalonde, route des Landes, rue René Lecocq, rue Auguste Lenoël, place Siméon Luce, rue Saint Maur, rue des Tanguiers, rue Jacques Prévert, rue des Rôtisseurs, rue Saint-Thomas, rue des Salines et chemin des Vaignes.	salle Saint-Cloud, 27 place Saint-Cloud, Lessay, LESSAY
LESSAY	3	3	11	3							commune historique d'ANGOVILLE-SUR-AY	Mairie, le Bourg, Angoville-sur-Ay, LESSAY
MARIGNY-LE-LOZON	4	1	22	1	X						commune historique de MARIGNY	Pôle public, 1 Place Cadeten, Marigny, MARIGNY-LE-LOZON
MARIGNY-LE-LOZON	4	1	22	2							commune historique de LOZON	mairie, 5 rue de la Mairie, Lozon, MARIGNY-LE-LOZON.
MONTSENELLE	3	3	11	1	X						commune historique de LITHAIRE	2 route de Prétot, Lithaire, MONTSENELLE
MONTSENELLE	3	3	11	2							commune historique de COIGNY	3 route des Lavandières, Coigny, MONTSENELLE

25/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

MONTSENELLE	3	3	11	3		commune historique de PRETOT-SAINT-SUZANNE	mairie, 14 route du lavoir, Prétot-Sainte-Suzanne, MONTSENELLE
MONTSENELLE	3	3	11	4		commune historique de SAINT-JORES	7 Le Bourg – salle des fêtes, Saint-Jores, MONTSENELLE
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	1	X	commune historique de MORTAIN	salle de tennis de table - place du Château, Mortain, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	2		commune historique de BION	mairie, le Bourg, Bion, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	3		commune historique de NOTRE-DAME-DU-TOUCHET	mairie, le Bourg, Notre-Dame-du-Touchet, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	4		commune historique de SAINT-JEAN-DU-CORAIL	mairie, 13 route de Mortain, Saint-Jean-du-Corail, MORTAIN-BOCAGE.
MORTAIN-BOCAGE	1	2	16	5		commune historique de VILLECHIEU	mairie, le Bourg, Villechieu, MORTAIN-BOCAGE.
MOYON-VILLAGES	4	1	9	1	X	communes historiques de MOYON et de CHEVRY	Salle des fêtes, 221, route de l'Aubannerie, Moyon, MOYON VILLAGES
MOYON-VILLAGES	4	1	9	2		commune historique du MESNIL-OPAC	Salle des fêtes, 3, rue Toustain de Billy, Le Mesnil Opac, MOYON VILLAGES
ORVAL-SUR-SIENNE	3	3	10	1	X	commune historique de ORVAL	salle du Conseil, 7 rue de l'église, Orval, ORVAL SUR SIENNE
ORVAL-SUR-SIENNE	3	3	10	2		commune historique de MONTCHATON	mairie, 55 rue Mont César, Montchaton, ORVAL SUR SIENNE
PERCY-EN-NORMANDIE	4	1	27	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans les rues et villages qui se situent à l'Est de la D 999 dans la commune historique de PERCY	salle des fêtes, 22 avenue Général Bradley, Percy, PERCY-EN-NORMANDIE.
PERCY-EN-NORMANDIE	4	1	27	2		électeurs et des électrices domiciliés dans les rues et villages qui se situent à l'Ouest de la D 999 dans la commune historique de PERCY	salle des fêtes, 22 avenue Général Bradley, Percy, PERCY-EN-NORMANDIE.
PERCY-EN-NORMANDIE	4	1	27	3		commune historique du CHEFRESNE	Mairie, place Théophile Maupas, Le Chefresne, PERCY-EN-NORMANDIE.
PICAUVILLE	2	1	5	1	X	commune historique de PICAUVILLE-CENTRE (Pont-l'Abbé, rue de Périers, route de Saint Sauveur, Les Buis Dorés, le Bosq, la Chevalerie et Ferme de Béthanie)	salle polyvalente Jean-Claude Flambard, PICAUVILLE
PICAUVILLE	2	1	5	2		commune historique de PICAUVILLE (villages de Gueutteville, Bernarville, Caponnet, Port Filiolet, Ferme de Vains, Les Ais, Foncecrop, l'Angle, Hamel au Sort, les Hautes Portes, Campagne Saint-André, l'île Marie, la Vienville, la Bastille, Montessy, Clainville, Port Beury et les Granges Cadot), et dans les communes historiques d'AMFREVILLE et GOURBESVILLE	salle polyvalente Jean-Claude Flambard, PICAUVILLE
PICAUVILLE	2	3	5	3		communes historiques de CRETTEVILLE, HOUTTEVILLE, LES MOITIERS EN BAUPTOIS et VINDEFONTAINE.	salle polyvalente Jean-Claude Flambard, PICAUVILLE

26/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

PIROU	3	3	11	1	X	électeurs et les électrices domiciliés : les maisons de la Plage, chemin des Matelots, rue des Cyclamens, rue de Bretagne, rue des Hortensias, rue des Algues, rue d'Auvergne, rue de Normandie, impasse des Canaries, rue Emile Fauny, rue des Romarins, rue des Seychelles, impasse de la Martinique, rue des Antilles, rue du Canal, rue Arsène Leroty, rue des Bulots, place du Général de Gaulle, boulevard sous la Dune, rue Julien James, rue de la Mer, rue de Jersey, boulevard de la Mer, rue Fernand Desplanques, avenue d'Annoville, rue Fernand Lechanteur, rue Ronsard, rue François Enault, rue Louis Beuve, rue de Clamorgan, rue Joackim du Bellay, rue Jean Racine, rue François Fourmage, place des Bocagers, rue Huguet de Sémonville, rue Colette, boulevard Beau Rivage, avenue de la Villa, avenue Auguste Lecesne, impasse des Moussets, impasse des Oyats, rue Vauquelin, rue Lamartine, avenue de la Corté, rue Barbey d'Aurévilly, rue de la Varendé, rue Jean de la Fontaine, rue Molière, rue des Hublots, rue des Cigognes, rue des Bergeronnettes, rue des Mésanges, rue des Tourterelles, rue des Hirondelles, rue des Rossignols, rue des Fauvettes, rue des Perruches, rue des Mouettes, rue des Alouettes, impasse des Goélands, rue des Colombes, rue des Chardonnerets, rue des Bouvreuils, rue des Moineaux, place des Rouges-Gorges, place des Serins, place des Cormorans, lotissements « les Chardons Bleus », chemin des Ruinettes, chemin des Dondaines, Armanville, chemin des Buttes, chemin du Télégraphe, chemin des Moulers, chemin des Fillettes, chemin du Raccroc, chemin des Rochers, chemin de la Rochelle, la Bergerie, la Saurie, la Barberie, la Bosquerie, la Piloterie et chemin des Coignets	Salle polyvalente Claude MASSU, Place des bocagers, PIROU
PIROU	3	3	11	2		électeurs et des électrices domiciliés : la Devisse, la Félixerie, la Louve, la rue de Brocq, rue du Calvaire, rue des Vingt Libraires, rue du Moitier, place Abbé Godefroy, place de l'Eglise, rue du Colombier, rue de la Vallée, impasse du Puit Cadet, rue du Bas de la Rue, la Calière, la Demeure, rue des Morts, village la Croix, village la Brunetière, village la Bastonnerie, le Haut de la Rue, chemin le Puits à Layou, la Jammerie, village Bourgogne, village la Liroterie, village des Croûtes, village la Maison Neuve, impasse de la Riverie, rue du Parc, le Pont, place Alphonse Fautrat, rue des Ecoles, résidence du Bois des Broches, rue du Bois des Broches, rue Mlle Saint-Lô, la Rapillierie, la Gauderie, l'Eventard, chemin des Bouillons, chemin du Hameau, le Far West, rue du Moulin Baudouin, la Grand Cour, la Montagne, la Mazoterie, la Brassinerie, les Chouqueries, le Merisier, la Couillarderie, la Bouillote, Le Lu, village Hacqueville, la Plate Lande, la Tournerie, la Quinterie, la Vignonnerie, le Mont Halley, la Menuerie, la Sagerie, la Gingorie, la Morinière, les Miellettes, le Ronqueret, la Carbonnellerie, la Bourgeoiserie, la Lucasserie, village Gavron, la Pierre, la Prévellerie, le Château, Poste Restante, domaine Pierre Jean, la Groucerie	Salle polyvalente Claude MASSU, Place des bocagers, PIROU
PONT-HEBERT	4	1	18	1	X	commune historique de PONT-HEBERT	salle des fêtes Léopold Laurence - place Général de Gaulle, Pont-Hébert, PONT-HEBERT
PONT-HEBERT	4	1	18	2		commune historique de LE HOMMET-d'ARTHENAY	mairie - le bourg, le Hommet d'Arthenay, PONT-HEBERT
PONTORSON	1	2	19	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PONTORSON résidant au Nord de la rue Couesnon, de la rue de la libération et de la chaussée de Villechêrel jusqu'à la limite du territoire formé avec les anciennes communes associées de Moidrey et Boucey	salle des fêtes, 2 place de l'Hôtel de Ville, Pontorson, PONTORSON
PONTORSON	1	2	19	2		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PONTORSON résidant à partir de la rue Couesnon, de la rue de la libération, de la chaussée de Villechêrel et territoire situé au sud de ces rues jusqu'à la limite du territoire de l'ancienne commune associée de Boucey	salle des fêtes, 2 place de l'Hôtel de Ville, Pontorson, PONTORSON
PONTORSON	1	2	19	3		électeurs et des électrices domiciliés dans l'ancienne commune associée de BOUCEY	Salle communale de Boucey, 6 rue de la Métairie,

27/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

PONTORSON	1	2	19	4		électeurs et des électrices domiciliés dans les anciennes communes associées de ARDEVON, LES PAS et MOIDREY	PONTORSON. salle communale de Les Pas, 10 rue de la Barre, PONTORSON.
PONTORSON	1	2	19	5		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de MACEY et territoire des anciennes communes associées de CORMERAY et CUREY	Salle communale, 1 place du tertre, Curey, PONTORSON
PONTORSON	1	2	19	6		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de VESSEY	mairie, le Bourg, Vessey, PONTORSON.
PORT-BAIL-SUR-MER	2	3	17	1	X	commune historique de PORTBAIL	5, Place Edmond Laquaine (salle polyvalente), Portbail, PORT-BAIL-SUR-MER
PORT-BAIL-SUR-MER	2	3	17	2		commune historique de DENNEVILLE	mairie annexe (3, la Grande Rue), Denneville, PORT-BAIL-SUR-MER
PORT-BAIL-SUR-MER	2	3	17	3		commune historique de SAINT-LÔ-D'OURVILLE	mairie annexe (44, le Bourg), Saint-Lô d'Ourville, PORT-BAIL-SUR-MER
QUETTEHOU	2	4	26	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de QUETTEHOU, hormis les électeurs et électrices mentionnés dans le deuxième bureau	salle des expositions (9, place de la Mairie), QUETTEHOU
QUETTEHOU	2	4	26	2		électeurs et des électrices domiciliés « la Grande Huberderie », « la Petite Huberderie », « la Poittevinerie », « la Meslerie », « la Montjoie », « le Rivage », « rue du Rivage », « Chasse du Gros Chêne », et « rue Alfred Mouchel » dans la commune historique de QUETTEHOU et des électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de MORSALINES.	salle des réunions (9, place de la Mairie), QUETTEHOU
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	1	X	commune historique de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.	17, rue du Mont-Saint-Michel (salle Germain Manteau), QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	2		commune historique d'HYENVILLE	mairie annexe (5, rue de la Girardière), Hyenville, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	3		commune historique de CONTRIERES	salle des associations (Le Bourg), Contrière, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	4		commune historique de GUEHEBERT	mairie annexe (5, le Bourg), Guehebert, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	5		commune historique d'HERENGUERVILLE	mairie annexe (10, rue du Puits), Herenguerville, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	3	3	20	6		commune historique de TRELLEY	mairie annexe (17, le Bourg), Trelly, QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
REMILLY-LES-MARAIS	4	1	22	1	X	commune historique de REMILLY SUR LOZON	mairie, 4 place de l'église Remilly Sur Lozon REMILLY LES MARAIS
REMILLY-LES-MARAIS	4	1	22	2		commune historique de LE MESNIL-VIGOT	mairie (annexe), 5 rue de l'église, Le Mesnil Vigot REMILLY LES MARAIS.

28/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

REMILLY-LES-MARAIS	4	1	22	3		commune historique des CHAMPS DE LOSQUE	mairie (annexe), le bourg, Les Champs de Losque REMILLY LES MARAIS.
ROMAGNY-FONTENAY	1	2	16	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de ROMAGNY	Mairie, 4 place de la Mairie, Romagny, ROMAGNY FONTENAY.
ROMAGNY-FONTENAY	1	2	16	2		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de FONTENAY	Mairie, 2 route du Lotrel, Fontenay, ROMAGNY FONTENAY.
SAINT-AMAND-VILLAGE	4	1	9	1	X	électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de SAINT-AMAND	mairie (salle du conseil municipal), Saint-Amand, SAINT-AMAND-VILLAGE
SAINT-AMAND-VILLAGE	4	1	9	2		électeurs et des électrices domiciliés dans les secteurs de «la Coudraie», «la Campagne» et «la Pommeraie» de la commune historique de SAINT-AMAND, ainsi que les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans les communes historiques de SAINT-SYMPHORIEN-LES-BUTTES et LA CHAPELLE DU FEST	mairie (salle de réception), Saint-Amand, SAINT-AMAND-VILLAGE
SAINT-AMAND-VILLAGE	4	1	9	3		électeurs et des électrices domiciliés dans la commune historique de PLACY-MONTAIGU	Mairie, Placy-Montigu, SAINT-AMAND-VILLAGE
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	1	X	commune historique de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	Hôtel de Ville - rue de Paris., Saint-Hilaire-Du-Harcouët, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	2		commune historique de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	Hôtel de Ville - rue de Paris., Saint-Hilaire-Du-Harcouët, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	3		commune historique de SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES	salle du Conseil Municipal, 2 rue du Haut du Bourg, Saint-Martin-De-Landelles, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT	1	2	21	4		commune historique de VIREY	mairie, 11 rue des écoles, Virey, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
SAINT-JAMES	1	2	21	1	X	Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans toutes les rues et lieux-dits situés au Nord de l'axe Route d'Antrain - Route de Saint-Hilaire.	7 bis rue Patton, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	2		Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés dans toutes les rues et lieux-dits situés au Sud de l'axe Route d'Antrain - Route de Saint-Hilaire.	7 bis rue Patton, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	3		commune historique d'ARGOUGES	Mairie, 7 rue d'Antrain, Argouges, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	4		commune historique de CARNET	Mairie, 1 place de la mairie, Carnet, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	5		commune historique de LA CROIX AVRANCHIN	Mairie, 10 rue Saint-Jacques de Compostelle, La Croix Avranchin, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	6		commune historique de MONTANEL	Mairie, Le Bourg, Montanel, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	7		commune historique de VERGONCEY	Salle communale, Vergoncey, SAINT-JAMES
SAINT-JAMES	1	2	21	8		commune historique de VILLIERS LE PRE	Mairie, 1 le Bourg, Villiers le Pré, SAINT-JAMES

29/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	1	X	commune historique de SAINT-JEAN-DES-BAISANTS	mairie, 2 place de la 35ème Division U.S., Saint-Jean-Des-Baisants, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	2		commune historique de NOTRE-DAME-D'ELLE	mairie, 3 rue de la Chapelle, Notre-Dame-d'Elle, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	3		commune historique de PRECORBIN	mairie, 16 route de Torigni, Précorbin, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	4		commune historique de ROUXEVILLE	Salle des associations Roger Lecomu, Rouzeville, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-D'ELLE	4	1	9	5		commune historique de VIDOUVILLE	mairie, le Bourg, Vidouville, SAINT-JEAN-D'ELLE.
SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	1	2	3	1	X	commune historique de SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	salle municipale (place de la Mairie), SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	1	2	3	2		communes historiques de SAINT-URSIN ET SAINT-LEGER.	Mairie-annexe, Saint-Ursin, SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
SAINT-LO	4	1	22	1	X	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 80ème et 136ème Territorial (côté pair), rue à la Paille, rue Alfred Dussaux, rue de Baltimore (b1), rue de Beaucoudray, rue Bechevel, rue du Belle, rue Bellevue (côté impair), rue Carnot, place du Champ de Mars (n° 1), rue de la Chancellerie, rue du Château, allée de la Chenière, rue Corne de Cerf, rue des Courtils, (côté pair jusqu'au n° 10 inclus), rue Croix au Capel, rue Dame Denise, impasse Docteur Leturc, rue Docteur Leturc (pair), rue du Don Suisse, rue Elisabeth de Surville (sf 74), rue des Fosses, place Général de Gaulle, rue de la Harpe, rue Haute Rue, rue Havin, impasse Havin, rue Henri Amiard, rue de la Herbaudière, rue des Images, rue de l'Irlande, rue Jean Dubois (côté impair), rue Jules Guilbert, rue de la Laitière Normande, rue Maréchal Leclerc (côté impair jusqu'au n° 21 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté pair jusqu'au n° 36 inclus), rue des Maréchaux, rue des Menuyères, passage Michel Brodon, rue Michel Brodon (jusqu'au n° 23 inclus), rue Monseigneur de Chivre, rue du Neufbourg (côté impair jusqu'au n° 17 inclus), rue du Neufbourg (côté pair jusqu'au n° 22 inclus), place du Onze Novembre, rue du Pain de Seigle, Parvis Notre Dame, rue de la Peufre, rue Porte au Lait, rue de la Poterie, place de la Préfecture, rue des Prés, promenade des Perelles, passage Queille-Chopin, rue St-Thomas, impasse St-Thomas, square de l'Hôtel de Ville, square Fernand Lechanteur, square Geoffroy Herbert, passage Torterou, rue Torterou, rue Valvidemesle, venelle des Courtils (côté pair), venelle du Belle, avenue de Verdun (côté pair jusqu'au n° 196 inclus), avenue de Verdun (côté impair jusqu'au n° 195 inclus), rue de Villedieu (côté impair jusqu'au n° 11 inclus)	Hôtel de Ville, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	22	2		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Amiral Alphonse Vautier, rue Amiral de Tourville, rue Belle-Croix, rue des Boujoineurs, rue de la Cabale (côté impair), rue Capitaine de Vaisseau Lamarche, rue de Carentan, rue de la Demi-Lune, boulevard de la Dollée (côté pair), boulevard de la Dollée (côté impair jusqu'au n° 687 inclus), rue de l'Eglise (n° 1-3-5 - côté impair), rue Jean Eudes, rue Léon Dériès, rue du Lieutenant Edward Bras, rue des Noyers, rue de l'Ombree (côté impair), place des Palliers, rue des Palliers, rue des Pénitents (côté pair), rue de Perth, rue des Petits Noyers, rue Pierre Lebreuil, rue Porte au Four, rue du Pot d'Airain, rue de	salle de jeux de l'école maternelle des PALLIERS, SAINT-LÔ

30/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						la Poterie, rue du Pré de Bas, rue du Pré l'Evêque, rue St-Georges (côté impair), rue Valvire, venelle Foucard, venelle St-Pierre, avenue de Verdun (côté impair à compter du n° 197 inclus), rue Vieille rue Valvire.	
SAINT-LO	4	1	23	3		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 29ème et 35ème division, rue de la Barque, chemin du Bois, place du Champ de Mars (sauf n° 1), rue des Courtils (côté impair), rue des Courtils (côté pair à compter du n° 12 inclus), rue Docteur Leturc (côté impair), rue Général Dagobert, rue Général Gerhardt, chemin de la Goubedière, rue d'Isigny, rue des Lavandes, lieudit « Le Moulin Bérot », lieudit « Le Moulin l'Abbé », rue Le Verrier, rue de la Libération, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (du n° 2 jusqu'au n° 28 inclus), rue Maréchal Juin (côté pair jusqu'au n° 498 inclus), rue Maréchal Juin (côté impair jusqu'au n° 541 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté impair à compter du n° 23 inclus), rue Maréchal Leclerc (côté pair à compter du n° 38 inclus), rue Mesnilcroc, rue des Mimosas, rue du Mouton, rue du Neufbourg (côté impair à compter du n° 19 inclus), rue du Neufbourg (côté pair à compter du n° 24 inclus), rue Paul Lecacheux, rue de la Petite Suisse, rue du Rossignol, place Ste-Croix, allée Traversière, venelle au Brun, venelle du Point du Jour, avenue de Verdun (côté pair à compter du n° 198 inclus), rue du Vieux Haras.	école Jules FERRY, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	23	4		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des 80ème et 136ème Territorial (côté impair), rue à l'Orfèvre, rue Abbé Frémy, rue des Abreuvoirs, rue Adjudant Général Nicolas Houël (côté pair), rue Adjudant Général Nicolas Houël (côté impair à compter du n° 37 inclus), impasse Adjudant Général Nicolas Houël, rue des Amis de l'Homme, passage Anne Franck, rue au Coq, rue aux Alizots, rue aux Manoirs, place Barbey d'Aurevilly, rue du Bois Ardent (côté impair à compter du n° 327 inclus), rue du Bois Ardent (côté pair), rue du Bouloir, rue du Burel, chemin du Burel, rue de la Crapaudière, allée Denissette, rue Docteur Leclerc, rue Emile Enault, impasse Emile Enault, rue de la Féronnière (côté impair à compter du n° 349 inclus), allée Fleurye, rue Fontaine Venise, rue Froide, rue Général Lemarois (côté impair), rue de Grimouville (côté impair), allée du Hameau, rue Jean Dubois (côté pair), place Le Duc, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 100 à 138 - côté pair), rue de la Marne, rue Michel Brodon (à compter du n° 24 inclus), rue de la Poitevineière, rue de la Source, rue Toustain de Billy, rue du Valjoie, rue du Vallon.	salle municipale du BOULOIR, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	22	5		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue à l'Oisel, rue d'Aalen, rue Alexandre Blanchet, place André Desnouettes, rue André Dupont, rue des Ardoisières, rue Auguste Lefrançois, rue de Baltimore, Bons Sauveur - rue Elisabeth de Surville, rue du Buot, cité Falourdel, clos de la Guérande, rue Croix Canuet, rue du Docteur Marcel Rougean, rue de la Dorette, rue Dunant (côté impair), rue Dunant - hôpital mémorial (n° 715), rue Elisabeth de Surville (BS) n° 74, rue Falourdel, rue François le Jolis de Villiers, rue de la Gouerie, rue Housin-Dumanoir, rue Jacques Datin, place Joseph Guisle, lieudit « La Gouerie », lieudit « La Seigneurie », lieudit « Le Petit Candol », lieudit « Le Pont Candol », rue Léon Dufour, rue de la Licorne, rue Louis Arretche, rue Luc Dietrich, rue Mohamed Laghoug, rue Paul Delouvier, rue du Petit Candol, rue Pierre Campain, rue des Pigas, promenade aux Fèves, rue Samuel Beckett, rue de la Seigneurie, venelle aux Ours, chemins du Vieux Candol, rue de Villedieu (côté impair à compter du n° 13 inclus), route de Villedieu, rue Yves-Marie Froidevaux.	école de l'YSER, SAINT-LÔ
SAINT-LO	4	1	22	6		périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Abbé Marcel Lelégard, lieudit Candol, rue Cavellier de la Salle (jusqu'au n° 29 inclus), centre Xavier Antoine, rue de Christchurch (côté impair jusqu'au n° 155 inclus), rue de Christchurch (côté pair jusqu'au n° 138 inclus), rue Christian Dior, rue Corot, rue de Cotbois, chemin de la Crette, place Désiré	Salle de réunion Popielujko, rue Popielujko, SAINT-LÔ

31/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

					Parfouru, rue de l'Exode (à compter du n° 786 inclus), rue de la Fontaine, rue Géricault, rue du Grand Jardin, rue Guy Moquet, rue de la Haute Folie, place Henri Chardon, chemin Hôtel Vannier, chemin du Hutrel, rue du Jardin aux Chevaux, rue Jean de Brebeuf, impasse Jean-François Millet, rue Jules Dumont d'Urville, lieudit « L'Hôtel Hébert », lieudit « L'Hôtel Vannier », lieudit « La Bellourie », lieudit « La Calotte », lieudit « La Canée », lieudit « La Cantepie », lieudit « La Carrière à Ardoise », lieudit « La Grande Gourie », lieudit « La Haute Folie », lieudit « La Jardinière de Bas », lieudit « La Jardinière de Haut », lieudit « La Métairie », lieudit « La Nouvelle Canée », lieudit « Le Bois Ardent », lieudit « Le Burillon », lieudit « Le Clos St-Gilles », lieudit « Le Hamel », lieudit « Le Haut Candol », lieudit « Le Hutrel », lieudit « Le Monchais », lieudit « Le Moulin des Rondelles », lieudit « Le Pont Candol », lieudit « Le Vallon », place Legout, lieudit « Les Cinq Chemins », lieudit « Lignerolles », chemin de Lignerolles, rue Louise Michel (côté pair à compter du n° 830 inclus), rue Marcel Menant, rue Marin Marie, rue Maurice Marland, rue de la Métairie, rue Monseigneur Jacqueline, lieudit « Périers », impasse du Pré Lanon, rue Roger Ferdinand, rue Zacharie Cousinet.	
SAINT-LO	4	1	23	7	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Aulnes, rue des Azalées, rue des Camélias, rue Capitaine Alfred Dreyfus, impasse de la Chapelle, rue Charles de Freycinet, rue des Clématites, chemin des Costils de Martinville, impasse du Domaine, impasse des Framboisiers, rue des Fusains, rue de la Grange, route d'Isigny, lieudit « L'Hôtel Cauvin », lieudit « La Butte », lieudit « La Capelle », lieudit « La Chevalerie », lieudit « La Courdrée », lieudit « La Fresnellière », lieudit « La Hervurie », lieudit « La Heuperie », lieudit « La Maçonnerie », lieudit « La Madeleine », lieudit « La Monnaie », lieudit « La Petite Chevalerie », lieudit « La Planché du Bois », lieudit « La Raoulerie », lieudit « La Souderterie », lieudit « La Trapinière », lieudit « Launay », lieudit « Le Bas Hamel », lieudit « Le Cauchais », lieudit « Le Clos Vignot », lieudit « Le Grand Clos », lieudit « Le Hameau Adam », lieudit « Le Hameau Boivin », lieudit « Le Haut Hamel », lieudit « Le Moulin du Bois », lieudit « Le Pissot de Haut », lieudit « Le Reduchène », lieudit « Le Relais », rue Léon Jouhaux, lieudit « Les Boteaux », lieudit « Les Monceaux », lieudit « Les Monts Cosnard », lieudit « Les Pénitents », lieudit « Les Ronchettes », rue Luciano Pavarotti, rue de la Maison Blanche, rue de Martinville, lieudit « Martinville », rue des Monts, rue des Noisetiers, avenue de Paris (côté pair à compter du n° 778 inclus), avenue de Paris (côté impair à compter du n° 593 inclus), chemin des Pénitents au Reduchène, chemin de la Pierie, lieudit « Pierrefitte », rue de la Planche du Bois, rue René Lebrun, rue des Ronchettes (du n° 99 au n° 350), rue de la Roque, rue des Saules, rue des Troènes.	Club House du stade, 821 avenue de Paris, SAINTE-CROIX, SAINT-LO
SAINT-LO	4	1		8	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Boulevard des Acacias, rue des Amazones, impasse des Berberis, rue des Bouleaux, rue des Cavaliers, rue des Chèvrefeuilles, cité des Carrières, boulevard des Combattants, rue Docteur Alibert, impasse Docteur Schweitzer, rue des Ecuycers, impasse de l'Eperon, rue Général Koëning, rue des Glycines, rue de la Goubedière, rue des Hortensias, lieudit « La Goubedière », rue de la Madeleine, rue Maréchal Juin (côté impair à compter du n° 543 inclus), rue Maréchal Juin (côté pair à compter du n° 500 inclus), avenue de Paris (côté impair jusqu'au n° 591 inclus), avenue de Paris (côté pair jusqu'au n° 776 inclus), avenue des Platanes (côté impair).	Ecurie N°5 - ancien site du haras national de Saint-LO, rue de la Goubedière, SAINT-LO
SAINT-LO	4	1	22	9	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Adjudant Général Nicolas Houël (côté impair jusqu'au n° 35 inclus), rue Aristide Briand, rue au Bois Marcel, impasse au Bois Marcel, rue Bellevue (côté pair), rue du Bois Ardent (côté impair jusqu'au n° 325 inclus), rue Cavalier de la Salle (à compter du n° 30 inclus), rue de l'Exode (jusqu'au n° 785 inclus), rue de la Ferronnière (côté impair jusqu'au n° 347 inclus), rue de la Féronnière (côté pair), rue Gambe de	lycée COROT, SAINT-LO

32/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

					Loup, rue Général Lemaire (côté pair), rue de Grimouville (côté pair), impasse du Guet, rue de l'Imagerie, rue Jacques Cartier, lieudit « La Féronnière », boulevard du Midi (côté pair jusqu'au n° 56 inclus), place Miguel Angel Blanco, rue Paul Héroult, rue Père Marquette, allée Raoul Follereau, rue Robert Schuman, rue St-Ghislain, rue Samuel Champlain, route de Tassy, rue de Tassy, rue de Tassy (gendarmérie), rue de la Varroquière.	
SAINT-LO	4	1	23	10	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Acres, rue Ambroise Croizat, rue de la Cabale (côté pair), rue Charles Drucbert, rue du Chêne Dancel, rue des Clos, rue du Clostin, rue des Costils, boulevard de la Dollée (côté impair à compter du n° 689 inclus), rue de l'Eglise (sf 1-3-5), rue des Epinets, rue Gandhi, rue Jean Follain, rue John Kennedy, lieudit « La Roquette », lieudit « Le Gros Chêne », montée du Bois André, rue de l'Ombree (côté pair), rue des Pénitents (côté impair), rue des Plants, rue du Pré de Haut, rue René Gendrin, rue Robert Kennedy, rue de la Roquette, allée de la Roquette, impasse de la Roquette, rue St-Georges (côté pair), impasse des Sapins Verts, rue Vieille Rue.	centre Nelson Mandéla, 99 rue John Kennedy, SAINT-LO
SAINT-LO	4	1	23	11	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alfred de Musset, rue Alphonse de Lamartine, rue André Groult, rue Bir-Hakeim, rue des Charmes, rue des Charmilles, rue de Dunquerque, rue des Frères, rue du Huit Mai, rue Jean Moulin, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 100 à 138 - côté pair), rue Maréchal de Lattre de Tassigny (n° 103 à 137 - côté impair), avenue des Platanes (côté pair), rue des Sophoras, rue des Sorbiers, square Victor Hugo, avenue des Tilleuls, place Voltaire.	centre Mersier, 45 avenue des Tilleuls à SAINT-LO
SAINT-LO	4	1	23	12	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Alouettes, impasse des Bergeronnettes, rue des Bouvreuils, impasse des Canaris, rue des Chardonnettes, rue des Colombes, impasse des Cormorans, chemin de l'Enfer, impasse de l'Etang, impasse des Faisans, impasse du Fruitier, impasse des Geais, impasse des Goelands, rue des Hirondelles, lieudit « La Nouvelle Calot », lieudit « Le Poirier du Milieu », impasse des Linottes, impasse des Loriots, impasse des Moineaux, impasse des Mouettes, impasse de la Petite Croix, impasse du Pigeonnier, impasse des Piverts, impasse des Roitelets, rue des Ronchettes (du n° 29 au n° 221), rue du Soleil Levant, avenue des Sycamores, rue de la Trapinière.	groupe scolaire de l'AUREORE, SAINT-LO
SAINT-LO	4	1	23	13	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue des Aubépines, avenue des Cerisiers, rue des Cigognes, rue des Cytises, rue des Fauvettes, rue des Genêts, impasse des Grives, avenue des Hêtres, rue des Jasmins, rue des Lauriers, rue des Lilas, impasse des Mésanges, impasse des Pinsons, rue des Pruniers, rue des Rouges-Gorges, rue des Tamaris.	école Jules VERNE, SAINT-LO
SAINT-LO	4	1	22	14	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alsace-Lorraine, rue d'Anjou, rue du Bourg-Buisson, rue de Bourgogne, rue de Bretagne, avenue de Briovère, rue des Cabines, route de Candol, rue Cardinal du Perron, chemins des Carrières, rue du Clos Bourgeois, passage du Creuset, rue du Creuset, rue Dunant (côté pair), rue de la Falaise, rue François Ter, rue Guillaume Michel, rue Jean Boucard, quai Joseph Leclerc-Hardy, lieudit « La Poulinière », lieudit « Le Bodel », lieudit « Le Pont Candol », lieudit « Le Valencron, rue de la Liberté, rue du Maine, rue Philippe d'Aigneaux, rue du Poitou, chemin de la Poulinière, promenade des Alluvions, promenade des Ports, rue de Provence, rue des Rocmousses, rue de Touraine, chemin de la Vaucelle, rue de Villedieu (côté pair), rue de l'Yser.	école de l'YSER, SAINT-LO
SAINT-LO	4	1	23	15	périmètre défini par l'axe des rues suivantes : Rue Alexis de Tocqueville, rue Ambroise Paré, rue Antoine Lavoisier, rue du Bérot, chemin du Bois	salle municipale du BOULOIR, SAINT-LO

33/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						Jugan, ferme du Bois Jugan, impasse de la Charterie, chemin de la Chesnaie, rue de Christchurch (côté impair à compter du n° 157 inclus), rue de Christchurch (côté pair à compter du n° 140 inclus), rue du Clos Martin, rue Eugène Louis Boudin, rue Fernand Léger, route de Fumichon, lieudit « Fumichon », rue Gustave Flaubert, rue Guy de Maupassant, rue des Hauts Vents, rue Henri Claudel, rue Jacques Monod, rue Jacques Prévert, rue Jules Vallès, lieudit « La Heutière », lieudit « La Monnerie », lieudit « La Tiquerie », lieudit « Le Hamel Aubré », lieudit « Le Mazurage », lieudit « Le Pissot », lieudit « Le Pissot de Bas », lieudit « Le Poirier », lieudit « Le Poirier de Bas », lieudit « Le Poirier de Haut », rue Léopold Sedar Senghor, lieudit « Les Hauts Vents », lieudit « Les Monts », lieudit « Les Pallières », lieudit « Les Ruinières », rue Louise Michel (côté impair), rue Louise Michel (côté pair jusqu'au n° 828 inclus), rue Maurice Denis, boulevard du Midi (côté impair), boulevard du Midi (côté pair à compter du n° 58 inclus), route des Monts de la Heutière, rue Pierre Aguiton, rue Pierre Brette, allée de la Pillerie, impasse du Poirier, rue du Poirier de Bas, rue René Laennec, rue Robert Maudouit dit Wit, rue des Six Enfants, rue des Tanguais, rue de la Tiquerie, rue de Torigni, impasse de la Verte impasse, rue Yvonne Guégan.	
SAINT-LO	4	1	23	16		Les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du code électoral, Les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4e degré, dans les conditions prévues aux articles L. 12 et L. 13 du même code, Les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L. 14 du même code.	Hôtel de ville, SAINT-LO
SAINT-PAIR-SUR-MER	1	2	13	1	X	plan	Salle polyvalente, place Marland, SAINT-PAIR-SUR-MER
SAINT-PAIR-SUR-MER	1	2	13	2		plan	Ancienne école de Kairon, route de la Chanterie, SAINT-PAIR-SUR-MER
SAINT-PAIR-SUR-MER	1	2	13	3		plan	Groupe scolaire Anne Franck, place de la gare, SAINT-PAIR-SUR-MER
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	1	X	Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : Allée des Bégonias (Pair et impair), allée des Géraniums (Pair et impair), allée des Hortensias (Pair et impair), allée des Lauriers (Pair et impair), allée des Pins (Pair et impair), allée des Rosiers (Pair et impair), Hôtel au Ray (Pair et impair), Hôtel au Sage (Pair et impair), Hôtel Ferrand (Pair et impair), Hôtel Ferru (Pair et impair), Hôtel Journot (Pair et impair), Hôtel Mathieu (Pair et impair), l'Erru (Pair et impair), La Bouchelière (Pair et impair), La Cauvinière de Bas (Pair et impair), La Champagne (Pair et impair), La Chouquerie (Pair et impair), La Conté (Pair et impair), La Dadurerie (Pair et impair), La Forgette (Pair et impair), La Herbellière (Pair et impair), La Pautière (Pair et impair), La Salmonnerie (Pair et impair), La Vallée (Pair et impair), Le Calvaire (Pair et impair), Le Hoquet (Pair et impair), Le	mairie (1, place Léon Lesouhaitier), Saint-Sauveur-Lendelin, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

34/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						Moulin Duprey (Pair et impair), Le Neuf Moulin (Pair et impair), Le Palis (Pair et impair), Le Pestils (Pair et impair), le Petit Moulin (Pair et impair), Le Petit Parc (Pair et impair), Le Pont Vert (Pair et impair), Les Vallées (Pair et impair), lotissement de la Voie Romaine (Pair et impair), lotissement du Chemin de Fer (Pair et impair), PN 10 (Pair et impair), résidence Fleurie (Pair et impair), résidence Saint Louis (Pair et impair), route de Caen (Pair et impair), route de Periers (Pair et impair), rue Blanche de Castille (Pair et impair), rue de l'Eglise (Pair et impair), rue de Verdun (Pair et impair), rue des Biots (Pair et impair), rue des Rhododendrons (Pair et impair), rue du 8 mai 45 (Pair), rue du Fournil (Pair et impair), rue Flandres Dunkerque 40 (Pair et impair), rue Général Bradley (Pair et impair), rue Jacques (Pair et impair), rue Jacques Jean (Pair et impair), rue Joseph Scelles (Pair et impair), rue Maréchal Leclerc (Impair), rue Marie des Vallées (Pair et impair), rue Maurice Langevin (Pair et impair).	
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	2		Il recevra les votes des électeurs et des électrices domiciliés : Carrefour de Vallées (Pair et impair), Carrefour Hue (Pair et impair), château de Millehères (Pair et impair), Hôtel au Provost (Pair et impair), Hôtel Bois Hardy (Pair et impair), Hôtel Coquière (Pair et impair), Hôtel Crosnier (Pair et impair), Hôtel es Cocqs (Pair et impair), Hôtel es Gens (Pair et impair), Hôtel es Gens du Mesnilbus (Pair et impair), Hôtel es Gués (Pair et impair), Hôtel es Yons (Pair et impair), Hôtel Hue (Pair et impair), Hôtel Louis Jean (Pair et impair), Hôtel Tesson (Pair et impair), l'Aumône (Pair et impair), La Butte es Moulins (Pair et impair), La Calouire (Pair et impair), La Collérie (Pair et impair), La Cosnerie de Bas (Pair et impair), La Cosnerie de Haut (Pair et impair), La Croix Bouvet (Pair et impair), La Folie aux Cocqs (Pair et impair), La Fouquerie (Pair et impair), La Gabouserie (Pair et impair), La Grande Buissonnière (Pair et impair), La Grande Colérie (Pair et impair), La Grande Cosnerie (Pair et impair), La Huerie (Pair et impair), La Justice (Pair et impair), La Maladrerie (Pair et impair), La Mondière (Pair et impair), La Perque (Pair et impair), La Petite Buissonnière (Pair et impair), La Petite Colérie (Pair et impair), La Petite Perque (Pair et impair), La Rachinière (Pair et impair), La Réauté (Pair et impair), La Rihouérie (Pair et impair), La Rihouérie de Bas (Pair et impair), La Villade (Pair et impair), Le Bérot (Pair et impair), Le Grand Chemin (Pair et impair), Le Grand Moulin (Pair et impair), Le Gros Chêne (Pair et impair), Le Haut Bourg (Pair et impair), Le Lieu Laisney (Pair et impair), Le Manoir (Pair et impair), Le Mont Joli (Pair et impair), Le PN 8 (Pair et impair), Le Petit Taute (Pair et impair), Le Piquet (Pair et impair), Les Mares (Pair et impair), Les Planques de Taute (Pair et impair), Lotissement de la Salmonnerie (Pair et impair), place Léon Lesouhaitier (Pair et impair), résidence du Bois de la Conte (Pair et impair), résidence de l'Avenir (Pair et impair), résidence Lastelle (Pair et impair), rue Auguste Fastout (Pair et impair), rue Chanoine Tesson (Pair et impair), rue Charles François Lebrun (Pair et impair), rue Chesnée (Pair et impair), rue de Lastelle (Pair et impair), rue de Rupaley (Pair et impair), rue du 8 Mai 45 (Pair et impair), rue du Stade (Pair et impair), rue Maréchal Leclerc (Pair et impair), rue Paul Dudouit (Pair et impair), Sentier des Cerisiers (Pair et impair), Vaupoulain (Pair et impair).	1, rue Jacques (salle socio-culturelle), Saint-Sauveur-Lendelin, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	3		commune historique d'ANCTEVILLE	Salle des fêtes d'Ancteville, (au lieu-dit La Bessière), Ancteville, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES

35/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	4		commune historique de LA-RONDE-HAYE	Salle des fêtes (1 rue de la Fontaine), La Ronde-Haye, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	5		commune historique de MESNILBUS	Salle des fêtes (au lieu-dit Le Bourg), Le Mesnibus, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	6		commune historique de SAINT-AUBIN-DU-PERRON.	Salle des fêtes (au lieu-dit Le Bourg), Saint-Aubin-du-Perron, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	7		commune historique de SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE	Salle des fêtes, (au lieu-dit Le Bourg), Saint-Michel de la Pierre, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-SAUVEUR-VILLAGES	3	3	1	8		commune historique de VAUDRIMESNIL	Salle des fêtes (2, Place Bénoni Lecanu), Vaudrimesnil, SAINT-SAUVEUR-VILLAGES
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	2	4	26	1	X	Allée des Ormes, allée des Peupliers, chasse Bertrand, chasse du Douretté, chemine des Coutts, cour des Paumiers, impasse de la Centenaire, impasse de la Corderie, impasse de Réville, impasse des Chenevières, impasse du Pierrepont, impasse Triquet, le Pavillon, le Pierrepont, le Thot, résidence du vieux Colombier, route de Durécu, route de la Craulière, route de la longue Rive, route de Réville, route de Rideauville, route du Bout du Fil, route du Marais, route du Pierrepont, route du pont l'Émpron, route du Rougeot, rue Benjamin de Combes, rue de la Corderie, rue de la Grand Voile, rue de la Liberté, rue de Réville, rue des Champs, rue des Chantiers, rue des Métiers, ruer des Paumier, rue des Pins, rue du Bel, rue du clos Pallot, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel	Salle des fêtes, rue de Choisy, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	2	4	26	2		Capitainerie du Port, chasse des Amours, chasse des Mares, chemin de la Tourelle, chemin des Longues Haies, chemin des Salines, chemin du Colombier, chemin du Cul de Loup, chemin du Tricentenaire, chemin du Vieux Presbytère, cité de la Corderie, cité des Coutts, cour Bastie, cour des Pins, cour Fafin, cour Faston, Epinay, Fort de la Hougue, impasse Croix Marigny, impasse des Miracles, impasse Leroy, impasse Maréchal Foch, la Deniserie, place Belle Isle, place de la République, place du 11 novembre, place de Gaulle, place général Leclerc, port de Plaisance, quai Tourville, quai Vauban, route du Carvallon, rue A. Briand, rue A. Varette, rue Croix Marigny, rue de Choisy, rue de la Galouetten rue de la Gare, rue de la Hougue, rue de la Marine, rue de la Vieille Eglise, rue de Morsalines, rue de Verrue, rue des Salines, rue de Scierin, rue des Thins, rue d'Isamberville, rue du 11 novembre, rue du 8 mai, rue du Pis au Four, rue du port, rue Flandres dunkerque, rue Froide, rue Gautier, rue Maréchal Foch, rue Trésor, rue Triquet, rue Vieille Rue.	Salle des fêtes, rue de Choisy, SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	1	X	Commune historique de Sainte-Mère-Eglise rues concernées : Rue Division Leclerc, Rue Général Koenig, Rue des Clarons, Rue Général Gavin, Rue des Vignets, Route de Beuzeville au Plain, La Londe, Les Buts, Saint Thomas, Rue du Fresne, La Pointe Colette, Riou, Route de Ravenoville, Les Perrinnes, La Forge Pascal, La Vienville, Rue de Baudienville, Chemin de Baudienville, Rue du 505° Airborne, Rue Eisenhower, Impasse Murphy, Impasse Notre Dame, Rue de Richedoux, Chemin de Tortevast, Rue Général De Gaulle, Les belles Graines, Route de Saint Martin de Varreville, Le Vieux Chemin, Rue de Verdun, Rue des Ecoles, Rue de la Cayenne, ZA Les Crutelles, Rue Traversière, Impasse des Ribets,	Salle des fêtes, 6 rue Cap de Laine, SAINTE-MERE-EGLISE

36/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						Route de Chef du Pont, Village de la Coquerie, Rue de Gambosville, Moulin de Gambosville, Chemin de Fauville, Rue de Fauville, Impasse de Fauville, Le Bas de Fauville, Rue De Richedoux, Le Mouchel Commune historique d'ECOQUENEVAUVILLE	
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	2		Commune historique de Sainte-Mère-Eglise rues concernées : Rue de Verdun, Rue des Combattants d'AFN, Route du Haras, La Couture, La Fièrre, Le Haut de la Fièrre, Impasse du Merlu, Les Noires Terres, Impasse de la Chardonnerie, Rue du Cap de Laine, Chemin de Vaulaville, Rue de Vaulaville, Chemin D'Hiersac, La Rosière, Chemin de Beauvais, Rue de Beauvais, Rue du Petit Riou, Rue Lemonier Adrix, Rue Flandres Dunkerque, Rue Fontaine du Mont, Rue des Pommiers, Rue des Ormes, Impasse du Levant, Impasse du Couchant, Rue Jean-François OURY, Rue Pau CIROU, Rue de la Cassinerie, Rue Gabriel ROALES Commune historique de BEUZEVILLE AU PLAIN	Médiathèque, 30 rue Jean François Oury, SAINTE-MERE-EGLISE
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	3		commune historique de CHEF-DU-PONT	Mairie, 8 rue de la Libération Chef du Pont SAINTE-MERE-EGLISE
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	4		commune historique de CARQUEBUT	Salle des fêtes, 9 rue de l'église Carquebut SAINTE-MERE-EGLISE
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	5		commune historique de FOUCARVILLE	Mairie, 1 le Pont Es Hayes Foucarville SAINTE-MERE-EGLISE
SAINTE-MERE EGLISE	2	1	5	6		commune historique de RAVENOVILLE	Mairie 2 place de la Mairie Ravenoville, SAINTE-MERE-EGLISE
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	1	X	commune historique de SARTILLY	Salle de l'Etoile, 5 rue des Hirondelles, Sartilly, SARTILLY-BAIE-BOCAGE.
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	2		commune historique d'ANGEY	mairie, 6 la Champserie, Angey, SARTILLY-BAIE-BOCAGE.
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	3		commune historique de CHAMPCEY	mairie, 8 route de l'Eglise, Champcey, SARTILLY-BAIE-BOCAGE
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	4		commune historique de LA ROCHELLE NORMANDE	Salle communale, 10 rue de l'Eglise, La Rochelle Normande, SARTILLY-BAIE-BOCAGE
SARTILLY-BAIE-BOCAGE	1	2	2	5		commune historique de MONTVIRON	mairie, 1 place de l'Eglise, Montviron, SARTILLY-BAIE-BOCAGE
SOURDEVAL	1	2	16	1	X	commune historique de SOURDEVAL : la Noë Ambrière, le Gué Angeray, l'Aubellerie, l'Aubesnière, le Haut Aunay, la Bancière, la Barbottière, la Barre, la Bruyère de Bas, le Moulin de Bas, cité Beauséjour, Beausoleil, Beauvais, la Becquellerie, la Bédouaudière, Bellevue, la Bénestière, la Besnardière, la Rousselière Bigot, le Biot, la Blandellière, la Bottellerie, la Basse Boucherie, la Haute Boucherie, la Boussardière, les Boussardières, la Brouainsière, la Fieffé Brulay, les Bas Brulays, la Maison Brûlée, la Bruyère, les Grands Buissons, le Cazouard, le Pont Cel, le Cerisier, les Champs, la Chartrie, le Vieux Château, la Petite Chesnaie, la Grande Chesnaye, la Chesnaye, la Choisière, Clérissou, route de Clérissou, la Cocherie, la Cohérie, la Colinière, la Collièdière, la Cosnière, les Coudriaux, Le Roc Creux, la Haize Daniel, la Davière, la Doisemellière, le Domaine, la Fieffé au Dru, les Vallées Durand, rue des Vallées Durand, la Rousselière d'Egrenne, Eron, les Petits Monts d'Eron, la Gallouinière d'Eron, les	Salle du Rex – rue Saint-Martin, SOURDEVAL

37/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						Monts d'Eron, les Grands Monts d'Eron, la Butte Eslier, le Moulin d'Esnon, l'Etallerie, les Fillières, le Château Fleury, les Fontenelles, le Pont de la Forge, la Foucaudière, la Foucherie, rue du Moulin Foulon, chemin du Moulin Foulon, le Moulin Foulon, la Fouquerie, Fécu, route de Ger, le Coin de Ger, le Village Gobard, la Goderie, la Gonfrère, la Guermondièrre, la Guesnellière, le bas Hamel, le Haut Hamel, le Hamelet, la Mazure Hamon, la Bruyère de Haut, le Hervieu, le Mont Héry, la Hiaule, les Houplnières, la Houssaye, Château de la Houssaye, le Mont Huan, la Hutière, Isambut, la Fieffé aux Jembles, la Française, la Rançonnière, les Landelles, rue de Launay, Launay, la Butte Légeard, la Lieudière, la Petite Logerie, la Grande Logerie, les Loges, les Basses Loges, les Hautes Loges, Loraire, la Machellerie, la Mancellière, le Manoir, la Fieffé aux Merciers, le Meslier, la Basse Métairie, la Haute Métairie, la Moinerie, la Moissardière, la Montagne, le Montperthuis, la Morandière, la Grande Morinière, la Petite Morinière, le Moulin, la Musangère, les Hautes Naudières, les Basses Naudières, le Pré Neuf, le Moulin Neuf, la Nicolière, boulevard du 11 novembre, la Pafissière, rue des Moulins à Papier, la Pelleterie, la Pépinière, le Val Picard, rue de Picardie, la Mare Pinet, la Pitardière, la Pitouillière, chemin des Pitvents, les Pitvents, les Renardières, la Fieffé Renaud, le Moulin de la République, la Reslière, la Richardière, la Rivière, Rochefort, le Val Roger, la Rouerie, la Croix Rouge, Rougemont, la Rousselière, le Village aux Saints, le Pont de Sée, les Sillons, le Souchet, le Vieux Souil, la Tallevendière, la Tessardière, chemin de la Thébaudière, la Thébaudière, les Touchardières, chemin de la Mazure aux Uriens, la Mazure aux Uriens, le Val, les Vallées, la Vannerie, les Hauts Vents, la Verrerie, le Petit Village, route de Viré et la Yaulé.	
SOURDEVAL	1	2	16	2		commune historique de SOURDEVAL : rue des acacias, rue d'Anjou, rue Sœur St-Antoine, résidence Roger Aumont, avenue Bernardin, allée du Bois, le Bourgneuf, impasse de Bretagne, rue Brouainsière, impasse du Calvados, rue de Clérissou, rue Commandant Clouard, résidence les Colombes, ruelle des Courtils, rue Saint-Crépin, rue des Déportés, rue des A.F.N., rue Gallouin Dumesnil, rue Capitaine Duval, place de l'Eglise, l'Étang, rue de l'Étang, rue des Ferronniers, avenue Foch, place du Champ de Foire, résidence Emmanuel Fortin, la Gare, place Charles de Gaulle, résidence des Grillous, le Haras, rue Jean-Baptiste Janin, résidence des Jonquilles, rue du 6 Juin, Boulevard de l'Ouest, rue Jules Labiche, le Château Labiche, cité Langevin, ruelle des Lavois, rue Maréchal Leclerc, rue de la Libération, boulevard Alsace Lorraine, rue du 8 mai, boulevard du Maine, impasse du Manoir, résidence du Manoir, rue Saint-Martin, rue Alexandre Mauduit, rue Général Millet, rue de Mortain, impasse de Normandie, place du Parvis, rue Pasteur, chemin du Potager, rue des prés, résidence des Primevères, rue de la République, cité du Val de Sée, rue de Tinchebray, impasse Traversière, le Tulipier et rue de Verdun	Salle du Rex – rue Saint-Martin, SOURDEVAL
SOURDEVAL	1	2	16	3		commune historique de VENGEONS	salle des Ecoles, Vengeons, SOURDEVAL
TERRE-ET-MARAIS	4	1	5	1	X	commune historique de SAINTENY	Salle des associations, 15 rue de la 83ème Division, Sainteny, TERRE-ET-MARAIS
TERRE-ET-MARAIS	4	1	5	2		commune historique de SAINT-GEORGES-DE-BOHON	1 rue de la Semellerie, Saint-Georges-de-Bohon, TERRE-ET-MARAIS
TESSY-BOCAGE	4	1	9	1	X	commune historique de TESSY SUR VIRE	Mairie, 7 place J.-Claude Lemoine, TESSY-sur-Vire, TESSY-BOCAGE
TESSY-BOCAGE	4	1	9	2		communes historiques de FERVACHES	Salle de convivialité, 15 le bourg, Fervaches, TESSY-BOCAGE
TESSY-BOCAGE	4	1	9	3		communes historiques de PONT-FARCY	Salle des fêtes, place de l'église, Pont-farcy, TESSY-

38/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

								BOCAGE
THEREVAL	4	1	22	1	X	commune historique de HEBECREVON		mairie, 13 rue Saint Martin, Hébécrevon, THEREVAL
THEREVAL	4	1	22	2		commune historique de LA CHAPELLE ENJUGER		mairie, 2 rue du Mercure, La Chapelle Enjuger, THEREVAL
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	1	X	commune historique de TORIGNY-SUR-VIRE		mairie, place Charles De Gaulle, Torigni-sur-Vire, TORIGNY-LES-VILLES
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	2		commune historique de BRECTOUVILLE		mairie, Le Bourg, Brectouville, TORIGNY-LES-VILLES
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	3		commune historique de GIEVILLE		mairie, Le Bourg, Giéville, TORIGNY-LES-VILLES
TORIGNY-LES-VILLES	4	1	9	4		commune historique de GUILBERVILLE		écoles, rue du Stade, Guilberville, TORIGNY-LES-VILLES.
VALOGNES	2	3	25	1	X	rue Aubert, rue Barbey d'Aurévilly côté pair, La Bedellerie, rue Marguerite Besnard, route de Briquebec, rue de Briquebert, rue du Chemin Vert, Chasse aux Chèvres, rue des Cordeliers, Ferme des Cordeliers, Lycée Henri Cornat, rue bon Dacler, Chasse du Dallot, rue Saint-Didace, la Fontenelle, rue Saint-François côté impair, impasse des frênes, avenue de la Gare, place Général de Gaulle, rue du Grand Moulin côté impair, rue du Grand Saint-Lin, résidence du Grand Saint-Lin, rue du Grismarais, Ferme du Petit Hamel, résidence le Hamelotin, rue du Haut Pirou, rue Henri Cornat côté pair de 10 à 999, rue Henri Cornat côté impair de 13 à 999, rue Victor Hugo, rue Joachim Langlois, rue Jean-Baptiste Lecarpentier, rue du Général Legentilhomme côté pair, rue des Mélezes, rue des Ormes, rue de la Pépinière, résidence du Petit Hamel, rue des Peupliers, rue des Pins, rue des Prés, avenue du Quesnay, le manoir du Quesnay, chemin du pont Saint-Jean, rue Saint-Lin, route de Saint-Sauveur côté pair, rue Georges Sand, impasse des Saules, rue de la Synagogue, rue Abbé Tollemer, clos des Triolettes, impasse du chemin vert.	salle Alfred Noël, place Jacque Lemarinel, VALOGNES	
VALOGNES	2	3	25	2		ZA Armanville, rue des artisans, chateau de Beaumont, Bellevue, rue de la bergerie, la Bijude, rue du Petit Bois, Chasse Boissnel, la Bretonnerie, le Broc, la Brumerie, boulevard Félix Buhot de 36 à 999 côté pair et de 41 à 999 côté impair, rue Calas, Calas, place du château côté pair, allée du vieux Chêne, route de Cherbourg, route de Chiffrevast, rue de la clé des Champs, la Corderie, la Croix du Bois, Chasse Jeanne d'Arc, la Dancellerie, rue des droits de l'Homme, résidence Ecoute s'il pleut, rue des Entrepreneurs, Fantaisie, route de la ferme, la Forge, la Fosse Premesnil, rue des Fours à Chaux, la frigerotie, rue Gilles de Gouberville, résidence le Haut-Gallion, rue du Haut-Gallion, rue Henri Cornat côté impair de 0 à 13, rue Mangon-du-houguet, rue Abbé Lemire, Marande, les Mares, rue Mauquet-de-la-Motte de 32 à 999 côté pair et de 25 à 999 côté impair, rue es Meslands, hameau es Meslands, rue du Général Meslin, avenue Jean Monnet, rue Clos du Moulin, rue des Obiers, rue des Osiers, la petite route, rue Jean Pontas-Dumeril, rue du Pressoir, résidence de la Rivière, Chasse de la Rivière, allée du ruisseau, chemin la Planque Saint-Jean, route de Sottevast, Tivoli, impasse du tremblay, la Trigalle, impasse du Tue-Vaques, la Tuilerie, résidence du Versailles Normand.	complexe Polyvalent, allée du stade, VALOGNES	
VALOGNES	2	3	25	3		l'Anglade, rue Saint-Antoine, Arpentigny, le Bas des Monts, Lande de Beaumont, le bas de Beaumont, rue des Bergeronnettes, la Chasse de la Blancherie, rue de la Boucherterie, rue du Bourgneuf,	complexe Polyvalent, allée du stade, VALOGNES	

39/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

						boulevard Félix Buhot de 0 à 34 coté pair et de 1 à 39 coté impair, rue Costis-Capel, rue des cerisiers, place du château coté impair de 0 à 999, chemin du long clos, le colombier, square des anciens combattants, la Croix des Faulx, rue Villault-Duchenois, rue écoute s'il pleut, hameau es Elies, ferme les fontaines, rue Aristide Fremine, rue Sainte-Geneviève, rue de Gerville, Chasse Giot, la Gosselinerie, le Gravier, rue Henri Cornat coté pair de 0 à 10, chemin du clos Jacques, allée des Jardins, Boulevard Division Leclerc coté impair de 0 à 5, rue Loraille, le Grand Marais, le Petit Marais, rue Mauquet-de-la-Motte de 0 à 30 coté pair et de 0 à 23 coté impair, rue Neuve, résidence du parc de plaisance, la Picquenotterie, allée de la poste, rue de poterie, impasse Quillet, rue Marie ravenel, rue du rocher, route de saint-Pierre, rue des sources, allée du stade, la Surtainvillerie, chemin de la Tassinerie, résidence les Jardins de Tocqueville, rue Alexis-de-Tocqueville, la Toulouserie.	
VALOGNES	2	3	25	4		avenue du 8 mai 1945 coté impair, abbaye Notre dame de Protection, rue Alauna, cité d'Alleume, le moulin d'Alleume, Chasse aux Aulnées, rue du balnéaire, rue Beurepaire, la Borderie, rue du bourg fleury, rue des Bouvreuils, place du calvaire, rue des capucins, rue des carrières, place croix Cassot, le bas Castelet, le haut Castelet, le Castelet, Chasse de Chanteloup, rue des chardonnerets, chemin de la Chesnée, la Chesnée, rue du clos carré, le moulin de Coeffe, rue Pierre de Coubertin, le Coutre, la Dingouillerie, chemin Pierre-Joseph Dunod, rue des écoles, impasse Fleury, rue Nicolas-Joseph foucault, rue de la foulurie, le Genestel, le Gibet, rue du grand pré, rue de Gréville, résidence de Gréville, maison de retraite-hôpital, résidence des hortensias, ZA route d'Huberville, route d'Huberville, rue Laurent de la Hyre, boulevard Division Leclerc coté impair de 5 à 999, rue du Général Legentilhomme coté impair, place Gustave Lerouge, rue Letourmy, résidence Marie Lemarquand, rue des mésanges, chemin des Miquelets, le Mont Rouge, route de Montebourg, rue Alfred Noël, rue des oiseaux, rue du pavillon, le Rond Pillet, rue Madeleine de Ravalet, rue des Religieuses coté pair de 84 bis à 999, rue des religieuses coté impair de 103 à 999, rue des résistants, rue Saint-Malo coté pair de 14 à 999, rue Saint-Malo coté impair de 15 à 999, route de Saint-sauveur coté impair, ferme de Savigny, la Sellerie, moulin du Taillis, la Valette, boulevard de Verdun coté impair, la Victoire, chemin de la Victoire, rue Charlotte de la Vigne, rue Viridovix.	salle du Château, rue Villault Duchenois, VALOGNES
VALOGNES	2	3	25	5		avenue du 8 mai 1945 coté pair, rue du 20 juin 1944, Chasse Anthonne, rue Barbey d'aurevilly coté impair, place Vicq d'Azir, rue Antoine Barthelemy, rue Binguet, place Camille Blaisot, rue Burnouf, résidence Camille Blaisot, rue Carnot, rue du Château, Degres de la Collégiale, place Croix Morville, rue Léopold Delisle, rue du Docteur Leprieur, avenue Flandres-Dunkerque, rue de l'Eglise, rue Saint-François coté pair, place Général de Gaulle, avenue du Gisors, rue du grand moulin coté pair, impasse de la Grimonerie, rue des Halles, rue de l'Hôtel-Dieu, boulevard Division Leclerc coté pair, rue Pierre Letourneur, rue de l'officialité, HLM Matignon, résidence les Mimosas, avenue des Mimosas, rue du palais de justice, rue Pelouze, rue Maurice Pigeon, Chasse Pinel, place du puits Artésien, rue des religieuses coté impair de 0 à 103, rue des religieuses coté pair de 0 à 84 bis, rue Saint-Malo coté impair de 0 à 15, rue Saint-Malo coté pair de 0 à 14, allée des troènes, boulevard de Verdun coté pair, résidence du vieux château, rue de Weleat.	salle du Château, rue Villault Duchenois, VALOGNES
VICQ-SUR-MER	2	4	26	1	X	communes historiques de COSQUEVILLE, VRASVILLE et ANGOVILLE	salle de la Vaquelotte (17 bis, village de Cosqueville), VICQ-SUR-MER
VICQ-SUR-MER	2	4	26	2		communes historiques de GOUBERVILLE, NEVILLE SUR MER et RETHOVILLE	salle de convivialité, 22, village de Néville, VICQ-SUR-MER
VILLEDIEU-LES-	4	1	27	1	X	Il recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres A jusqu'à LA	salle des fêtes, rue des Costils, Villedieu-les-Poêles,

40/41

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureaux de vote multiples

POELES-ROUFFIGNY						inclus.	VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	4	1	27	2		Il recevra les votes des électeurs et des électrices dont le nom commence par les lettres LE jusqu'à Z inclus.	salle des fêtes, rue des Costils, Villedieu-les-Poêles, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY
VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	4	1	27	3		commune historique de ROUFFIGNY	mairie, le Bourg, Rouffigny, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY

41/41

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

COMMUNE	Arrdt	Circo	Canton	N° Bureau de Vote	Adresse des Bureaux de Vote
AIREL	4	1	18	1	Mairie 2, rue de l'Église 50680 AIREL
AMIGNY	4	1	18	1	Mairie 1, le Bourg 50620 AMIGNY
ANCTOVILLE SUR BOSCOQ	1	3	3	1	Salle des fêtes 3 place de la mairie 50400 ANCTOVILLE-SUR-BOSCOQ
ANNEVILLE EN SAIRE	2	4	26	1	Mairie (salle des mariages) 15, rue de l'Église 50760 ANNEVILLE EN SAIRE
ANNOVILLE	3	3	20	1	Salle des Oyats 177, rue de la Libération 50660 ANNOVILLE
APPEVILLE	3	3	5	1	Mairie 1, Place de l'Église 50500 APPEVILLE
AUCEY LA PLAINE	1	2	19	1	Mairie 19 rue du Petit Château 50170 AUCEY-LA-PLAINE
AUDOUVILLE LA HUBERT	2	1	5	1	Mairie 50480 AUDOUVILLE LA HUBERT
AUMEVILLE LESTRE	2	4	26	1	Salle communale 5, La Rue 50630 AUMEVILLE LESTRE
AUVERS	4	1	5	1	Mairie 26, route de l'Église 50500 AUVERS
AUXAIS	3	1	1	1	Salle polyvalente Jean Mancel Village l'Angoterie 50500 AUXAIS
AZEVILLE	2	1	25	1	Mairie (salle communale) 17, la Rue 50310 AZEVILLE
BACILLY	1	2	2	1	Salle de convivialité Rue Saint Etienne 50530 BACILLY
BARENTON	1	2	16	1	Salle du restaurant scolaire 15, rue Pierre Crestey 50720 BARENTON
BARFLEUR	2	4	26	1	Salle Polyvalente Rue des Ecoles 50760 BARFLEUR
BAUBIGNY	2	3	17	1	Mairie 50270 BAUBIGNY
BAUDRE	4	1	23	1	Mairie 15, le Bourg 50000 BAUDRE
BAUPTÉ	3	3	5	1	Mairie 4, rue des Ecoles 50500 BAUPTÉ
BEAUCHAMPS	1	2	3	1	Mairie 3 place de l'Église 50320 BEAUCHAMPS
BEAUCOUDRAY	4	1	9	1	Mairie Le Bourg 50420 BEAUCOUDRAY
BEAUFICEL	1	2	16	1	Mairie 1, place de la Mairie 50150 BEAUFICEL

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

BEAUVOIR	1	2	19	1	Mairie 2 rue Maurice Desfeux 50170 BEAUVOIR
BELVAL	3	3	20	1	Mairie 7, rue du Bourg 50210 BELVAL
BENOISTVILLE	2	3	17	1	Mairie 9 bis, le Bourg 50340 BENOISTVILLE
BERIGNY	4	1	18	1	Mairie 6 Le bourg 50810 BERIGNY
BESLON	4	1	27	1	Mairie Le Bourg 50800 BESLON
BESNEVILLE	2	3	4	1	Salle polyvalente 5, route des Ecoles 50390 BESNEVILLE
BEUVRIGNY	4	1	9	1	Mairie Le Bourg 50420 BEUVRIGNY
BEUZEVILLE LA BASTILLE	2	1	5	1	Mairie 5, rue de Liveteau 50360 BEUZEVILLE LA BASTILLE
BIEVILLE	4	1	9	1	Mairie Les écoles 50160 BIEVILLE
BINIVILLE	2	3	4	1	Mairie 1, Le Grand Hameau 50390 BINIVILLE
BLAINVILLE SUR MER	3	3	1	1	Salle Polyvalente Route de la Louverie 50560 BLAINVILLE SUR MER
BLOSVILLE	2	1	5	1	Salle polyvalente 6 route du Bourg 50480 BLOSVILLE
BOISYVON	1	2	27	1	Salle polyvalente Le Bourg 50800 BOISYVON
BOURGUENOLLES	4	1	27	1	Mairie 6 Le bourg 50800 BOURGUENOLLES
BOUTTEVILLE	2	1	5	1	Mairie 5, la Rue 50480 BOUTTEVILLE
BRAINVILLE	3	3	10	1	Salle communale 10 rue de l'Église 50200 BRAINVILLE
BRECEY	1	2	15	1	Salle Arsène Garnier 3 rue de la Libération 50370 BRECEY
BRETTEVILLE	2	4	24	1	Mairie 1, rue du Vieux Château 50110 BRETTEVILLE
BRETTEVILLE SUR AY	3	3	11	1	Salle de la mairie Le bourg 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY
BREUVILLE	2	3	4	1	Mairie 11 route de l'Église 50260 BREUVILLE
BREVILLE SUR MER	1	3	3	1	Mairie 17, avenue de Jersey 50290 BREVILLE SUR MER
BRICQUEBOSQ	2	3	17	1	Mairie 7, village de l'Église 50340 BRICQUEBOSQ

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

BRICQUEVILLE LA BLOUETTE	3	3	10	1	Mairie - salle communale 4, route de Coutances 50200 BRICQUEVILLE LA BLOUETTE
BRICQUEVILLE SUR MER	1	3	3	1	Salle communale 1 place de la Mairie 50290 BRICQUEVILLE-SUR-MER
BRILLEVAST	2	4	26	1	Salle Polyvalente 12, Place de la Mairie 50330 BRILLEVAST
BROUAINS	1	2	16	1	Salle communale 4, Place des Résistantes 50150 BROUAINS
CAMBERNON	3	3	10	1	Mairie Le Bourg 50200 CAMBERNON
CAMETOURS	3	3	20	1	Mairie 2, rue du Sapin 50570 CAMETOURS
CAMPROND	3	3	10	1	Mairie 3, Le Bourg 50210 CAMPROND
CANTELOUP	2	4	26	1	Mairie 50330 CANTELOUP
CANVILLE LA ROQUE	2	3	11	1	Salle de convivialité 2 rue des Fresques 50580 CANVILLE LA ROQUE
CARANTILLY	4	1	23	1	Mairie Bureau de la mairie 5 Les Ecoles 50570 CARANTILLY
CARNEVILLE	2	4	26	1	Salle de convivialité, Mairie 1, Place Jean Louis Salley 50330 CARNEVILLE
CAROLLES	1	2	2	1	Ecole Marin Marie Place de la Mairie 50740 CAROLLES
CATTEVILLE	2	3	4	1	Mairie Village de l'Église 50390 CATTEVILLE
CAVIGNY	4	1	18	1	Mairie 18 Le bourg 50620 CAVIGNY
CEAUX	1	2	19	1	Salle polyvalente Rue Veillon 50220 CEAUX
CERENCES	1	3	3	1	Maison de services publics 9 place du Marché 50510 CERENCES
CERISY LA FORET	4	1	18	1	Mairie - salle du conseil municipal 1, rue des Halles 50680 CERISY LA FORET
CERISY LA SALLE	3	3	20	1	Ecole primaire 14 rue des Ecoles 50210 CERISY-LA-SALLE
CHAMPEAUX	1	2	2	1	Mairie 2, rue du Bourg 50530 CHAMPEAUX
CHAMPREPUS	4	1	27	1	Mairie 352, rue Saint Gaud 50800 CHAMPREPUS
CHANTELOUP	1	3	3	1	Mairie Le Bourg 50510 CHANTELOUP
CHAULIEU	1	2	16	1	Mairie Le Bourg 50150 CHAULIEU

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

CHAVOY	1	2	2	1	Mairie Le bourg 50870 CHAVOY
CHERENCE LE HERON	4	1	27	1	Salle polyvalente Route du Bourg Neuf 50800 CHERENCE-LE-HERON
CLITOURPS	2	4	26	1	Mairie 10, Hameau de Haut 50330 CLITOURPS
COLOMBY	2	3	4	1	Mairie 15, rue de l'Église 50700 COLOMBY
COUDEVILLE SUR MER	1	3	3	1	Mairie 1 place Joseph Lefèvre 50290 COUDEVILLE-SUR-MER
COULOUVRAY BOISBENATRE	1	2	27	1	Salle communale 18 rue Général BARTON 50670 COULOUVRAY-BOISBENATRE
COURCY	3	3	10	1	Mairie Place Lefrançois Delalande 50200 COURCY
COURTILS	1	2	19	1	Mairie 12, rue des Noës 50220 COURTILS
COUVAINS	4	1	18	1	Salle des associations Place de la Mairie 50680 COUVAINS
COUVILLE	2	4	8	1	Mairie 2 route de Virandeville 50690 COUVILLE
CRASVILLE	2	4	26	1	Mairie 11, Hameau Viel 50630 CRASVILLE
CROLLON	1	2	19	1	Mairie Le Bourg 50220 CROLLON
CROSVILLE SUR DOUVE	2	3	4	1	Mairie 2, Village de l'Église 50360 CROSVILLE SUR DOUVE
CUVES	1	2	15	1	Mairie Le bourg 50670 CUVES
DANGY	4	1	23	1	Mairie 8, place de la Mairie 50750 DANGY
DOMJEAN	4	1	9	1	Salle des fêtes Rue de Bouttemont 50420 DOMJEAN
DOVILLE	3	3	11	1	Mairie Le bourg 50250 DOVILLE
ECAUSSEVILLE	2	1	25	1	Mairie L'Église 50310 ECAUSSEVILLE
EMONDEVILLE	2	1	25	1	Mairie 17, l'Église 50310 EMONDEVILLE
EQUILLY	1	2	3	1	Mairie Le Bourg 50320 EQUILLY
EROUDEVILLE	2	1	25	1	Mairie Village de l'Église 50310 EROUDEVILLE
ETIENVILLE	2	3	4	1	Mairie 10 route de l'Église 50360 ETIENVILLE

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

FERMANVILLE	2	4	26	1	Mairie (salle des fêtes) 5, la Heugue 50840 FERMANVILLE
FEUGERES	3	3	1	1	Mairie 5, place du Pressoir 50190 FEUGERES
FIERVILLE LES MINES	2	3	17	1	Mairie 4, rue de la Caucharderie 50580 FIERVILLE LES MINES
FLAMANVILLE	2	3	17	1	Mairie 27, rue du Château 50340 FLAMANVILLE
FLEURY	4	1	27	1	Salle des Fêtes Le Bourg 50800 FLEURY
FLOTTEMANVILLE	2	1	25	1	Mairie 50700 FLOTTEMANVILLE
FONTENAY SUR MER	2	1	25	1	Mairie 2, rue de l'Église 50310 FONTENAY SUR MER
FOURNEAUX	4	1	9	1	Mairie 50420 FOURNEAUX
FRESVILLE	2	1	25	1	Mairie 2, route de la Maire 50310 FRESVILLE
GATHEMO	1	2	16	1	Salle des fêtes 5, route de Vire - Le bourg 50150 GATHEMO
GATTEVILLE LE PHARE	2	4	26	1	Salle polyvalente 1 route du Phare 50760 GATTEVILLE-LE-PHARE
GEFFOSSES	3	3	1	1	Mairie 1, rue de la Mairie 50560 GEFFOSSES
GENETS	1	2	2	1	Mairie 2, place des Halles 50530 GENETS
GER	1	2	16	1	Salle des Fêtes Rue Claude Chappe 50850 GER
GOLLEVILLE	2	3	4	1	Salle de convivialité 2bis, rue de l'Église 50390 GOLLEVILLE
GONFREVILLE	3	3	1	1	Mairie 50190 GONFREVILLE
GORGES	3	3	1	1	Mairie 14 rue du Château 50190 GORGES
GOUVETS	4	1	9	1	Mairie Le bourg 50420 GOUVETS
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	4	1	18	1	Mairie 1, Place Alphonse-Voydie 50620 GRAIGNES-MESNIL-ANGOT
GRATOT	3	3	10	1	Mairie 9 rue de la Pitonnerie 50200 GRATOT
GRIMESNIL	3	3	20	1	Mairie 1 route de la Vanne 50450 GRIMESNIL
GROSVILLE	2	3	17	1	Mairie 1, rue de l'Église 50340 GROSVILLE

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

HAMBYE	3	3	20	1	Mairie 1, Place Elisabeth Beck 50450 HAMBYE
HAMELIN	1	2	21	1	Mairie Le bourg 50730 HAMELIN
HARDINVEST	2	4	8	1	Mairie 1 bis, rue de la Mairie 50690 HARDINVEST
HAUTEVILLE LA GUICHARD	3	3	1	1	Salle des fêtes Le Bourg 50570 HAUTEVILLE LA GUICHARD
HAUTEVILLE SUR MER	3	3	20	1	Salle du Sud 33, Avenue du Sud 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER
HAUTTEVILLE BOCAGE	2	3	4	1	Mairie 50390 HAUTTEVILLE BOCAGE
HEAUVILLE	2	3	17	1	Salle de convivialité Le prieuré 50340 HEAUVILLE
HELLEVILLE	2	3	17	1	Mairie 15 rue de l'Église 50340 HELLEVILLE
HEMEVEZ	2	1	25	1	Mairie 19, le Bourg 50700 HEMEVEZ
HEUGUEVILLE SUR SIENNE	3	3	10	1	Salle de conviviaité 14 rue de la Sienne 50200 HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE
HIESVILLE	2	1	5	1	Mairie 11, route des Goueys 50480 HIESVILLE
HOCQUIGNY	1	2	3	1	Salle de l'ancienne école Village Duval 50320 HOCQUIGNY
HUBERVILLE	2	3	25	1	Mairie 2 le roquier 50700 HUBERVILLE
HUDIMESNIL	1	3	3	1	La Rotonde (salle communale) 2bis, rue des Frères Delaby 50510 HUDIMESNIL
HUISNES SUR MER	1	2	19	1	Mairie 7 place St-Michel 50170 HUISNES-SUR-MER
JOGANVILLE	2	1	25	1	Mairie 8, route de la Mairie 50310 JOGANVILLE
JUILLEY	1	2	19	1	Mairie 2, route du Calvaire 50220 JUILLEY
L'ETANG BERTRAND	2	3	4	1	Mairie (salle du conseil) La Rue 50260 L'ETANG BERTRAND
LA BALEINE	3	3	20	1	Mairie Le Bourg 50450 LA BALEINE
LA BARRE DE SEMILLY	4	1	23	1	Mairie 2, rue du Lavoir 50810 LA BARRE DE SEMILLY
LA BLOUTIERE	4	1	27	1	Mairie 3 place de la Mairie 50800 LA BLOUTIERE
LA BONNEVILLE	2	3	4	1	Salle de convivialité 4 bis Village de l'Église 50360 LA BONNEVILLE

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 :
communes à bureau de vote unique

LA CHAISE BAUDOUIIN	1	2	15	1	SALLE DES FÊTES ROUTE DE L'EAU JOLIE 50370 LA CHAISE BAUDOUIIN
LA CHAPELLE CECELIN	1	2	27	1	Salle communale 5 rue Michel Harivel 50800 LA CHAPELLE CECELIN
LA CHAPELLE UREE	1	2	15	1	Mairie Le Bourg 50370 LA CHAPELLE UREE
LA COLOMBE	4	1	27	1	Mairie 50800 LA COLOMBE
LA FEUILLIE	3	3	11	1	Mairie 1, rue Jardinier Deslandes 50190 LA FEUILLIE
LA GODEFROY	1	2	15	1	Mairie Le bourg 50300 LA GODEFROY
LA HAYE BELLEFONDS	4	1	27	1	Mairie Le Bourg 50410 LA HAYE BELLEFONDS
LA HAYE D'ECTOT	2	3	17	1	Mairie 50270 LA HAYE D'ECTOT
LA HAYE PESNEL	1	2	3	1	Salle du Pays Hayland (salle polyvalente) 7 bis avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE-PESNEL
LA LANDE D'AIROU	4	1	27	1	Salle des fêtes Rue de la Forge 50800 LA LANDE-d'AIROU
LA LUCERNE D'OUTREMER	1	2	3	1	Maisons des associations Rue Télégraphe Chappe 50320 LA LUCERNE D'OUTREMER
LA LUZERNE	4	1	23	1	Mairie Le bourg 50680 LA LUZERNE
LA MEAUFFE	4	1	18	1	Salle des Fêtes Rue des Claies de Vire 50880 LA MEAUFFE
LA MEURDRAQUIERE	1	3	3	1	Mairie 50510 LA MEURDRAQUIERE
LA MOUCHE	1	2	3	1	Mairie 2 rue Belle Croix 50320 LA MOUCHE
LA PERNELLE	2	4	26	1	Mairie 50630 LA PERNELLE
LA TRINITE	4	1	27	1	Salle de convivialité Le Presbytère - RD 561 50800 LA TRINITE
LA VENDELEE	3	3	10	1	Mairie 51, route de l'Église 50200 LA VENDELEE
LAMBERVILLE	4	1	9	1	Salle polyvalente 3, place de la Mairie 50160 LAMBERVILLE
LAPENTY	1	2	21	1	Mairie Le Bourg - 1, rue du Plan d'Eau 50600 LAPENTY
LAULNE	3	3	11	1	Mairie Le bourg 50430 LAULNE
LE DEZERT	4	1	18	1	Mairie Place de la Mairie 50620 LE DEZERT
LE FRESNE PORET	1	2	16	1	Mairie - salle de réunion 11, rue de l'Europe 50850 LE FRESNE PORET

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

LE GRAND CELLAND	1	2	15	1	Mairie 50370 LE GRAND CELLAND
LE GRIPPON	1	2	3	1	Mairie Le bourg de Champcervon 50320 LE GRIPPON
LE GUISLAIN	4	1	27	1	Mairie L'Ecole 50410 LE GUISLAIN
LE HAM	2	1	25	1	Mairie 50310 LE HAM
LE LOREUR	1	3	3	1	Mairie (salle de l'ancienne école) Rue de la Liberté 50510 LE LOREUR
LE LOREY	4	3	22	1	Mairie Le Bourg 50570 LE LOREY
LE LUOT	1	2	3	1	Salle communale 5 rue de l'Église 50870 LE LUOT
LE MESNIL	2	3	17	1	Salle polyvalente 2 place de la mairie 50580 LE MESNIL
LE MESNIL ADELEE	1	2	15	1	Mairie (salle des associations) Le Bourg 50520 LE MESNIL ADELEE
LE MESNIL AMEY	4	1	22	1	Mairie 5, village Es Groult 50570 LE MESNIL AMEY
LE MESNIL AU VAL	2	4	24	1	Mairie 101, rue du Bourg 50110 LE MESNIL AU VAL
LE MESNIL AUBERT	1	3	3	1	Mairie 11, rue Pigeon Litan 50510 LE MESNIL AUBERT
LE MESNIL EURY	4	1	22	1	Mairie Village Hector 50570 LE MESNIL EURY
LE MESNIL GARNIER	3	3	20	1	Mairie (salle de réunion) Le Bourg 50450 LE MESNIL GARNIER
LE MESNIL GILBERT	1	2	15	1	Mairie 50670 LE MESNIL GILBERT
LE MESNIL OZENNE	1	2	19	1	Salle communale Le Bourg 50220 LE MESNIL OZENNE
LE MESNIL ROUXELIN	4	1	18	1	Mairie 2 rue Saint-Martin 50000 LE MESNIL-ROUXELIN
LE MESNIL VENERON	4	1	18	1	Salle des Fêtes 50620 LE MESNIL VENERON
LE MESNIL VILLEMAN	3	3	20	1	Mairie 8 route Rémy de Gourmont 50450 LE MESNIL-VILLEMAN
LE MESNILLARD	1	2	21	1	Mairie Le bourg 50600 LE MESNILLARD
LE MONT SAINT MICHEL	1	2	19	1	Salle Louis d'Estouville Tour du Roy 50170 LE MONT SAINT MICHEL
LE NEUFBOURG	1	2	16	1	Mairie (salle Hamel) 14, rue du Croissant 50140 LE NEUFBOURG
LE PARC	1	2	2	1	Mairie 2 route de Villedieu Sainte-Pience 50870 LE PARC

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

LE PERRON	4	1	9	1	Salle de convivialité Le bourg 50160 LE PERRON
LE PETIT CELLAND	1	2	15	1	Mairie 50370 LE PETIT CELLAND
LE PLESSIS LASTELLE	3	3	11	1	Mairie 5, rue de Beaucoudray 50250 LE PLESSIS-LASTELLE
LE ROZEL	2	3	17	1	Mairie 85, rue Centrale 50340 LE ROZEL
LE TANU	1	2	27	1	Mairie 29, route de la Croix Lucas 50320 LE TANU
LE VAST	2	4	26	1	Mairie 50630 LE VAST
LE VICEL	2	4	26	1	Mairie 3, route des Etoupins 50760 LE VICEL
LENGRONNE	3	3	20	1	Salle des fêtes 2 rue des Quatre Chemins 50450 LENGRONNE
LES CRESNAYS	1	2	15	1	Mairie Le Bourg 50370 LES CRESNAYS
LES LOGES MARCHIS	1	2	21	1	Mairie 1 place de la Mairie 50600 LES LOGES-MARCHIS
LES LOGES SUR BRECEY	1	2	15	1	Salle des fêtes Le Bourg 50370 LES-LOGES-SUR-BRECEY
LES MOITIERS D'ALLONNE	2	3	17	1	Salle communale du 1000-club 10 rue des trois Forges 50270 LES MOITIERS D'ALLONNE
LESTRE	2	1	25	1	Mairie 9, L'Église 50310 LESTRE
LIESVILLE SUR DOUVE	2	1	5	1	Salle communale 9, rue de Haut 50480 LIESVILLE SUR DOUVE
LIEUSAIN	2	3	25	1	Salle des fêtes 18, rue de l'Église 50700 LIEUSAIN
LINGEARD	1	2	15	1	Mairie Le Bourg 5670 LINGEARD
LINGREVILLE	3	3	20	1	Salle communale 16 place du marché 50660 LINGREVILLE
LOLIF	1	2	2	1	Mairie 1 rue de la Mairie 50530 LOLIF
LONGUEVILLE	1	3	3	1	Mairie 1, place du Bourg 50290 LONGUEVILLE
MAGNEVILLE	2	3	4	1	Mairie Le Bourg 50260 MAGNEVILLE
MARCEY LES GREVES	1	2	2	1	Locaux Centre aéré 2 rue des écoles 50300 MARCEY LES GREVES
MARCHESIEUX	3	3	1	1	Mairie 1, rue de l'Église 50190 MARCHESIEUX

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

MARCILLY	1	2	19	1	Salle de convivialité 7 place Maurice Aucher 50220 MARCILLY
MARGUERAY	4	1	27	1	Salle communale Le Bourg 50410 MARGUERAY
MARTINVEST	2	4	8	1	Mairie 2, rue Général Dumoncel 50690 MARTINVEST
MAUPERTUIS	4	1	27	1	Salle de fêtes 50410 MAUPERTUIS
MAUPERTUS SUR MER	2	4	26	1	Mairie (salle Marin Osmont) 2, les Grands Chemins 50330 MAUPERTUS SUR MER
MEAUTIS	4	1	5	1	Mairie 2, le Bourg 50500 MEAUTIS
MILLIERES	3	3	11	1	Mairie 4 rue de la Tringale 50190 MILLIERES
MONTABOT	4	1	27	1	Mairie (salle des associations) Le Bourg 50410 MONTABOT
MONTAIGU LA BRISETTE	2	3	25	1	Salle polyvalente Le Calvaire 50700 MONTAIGU LA BRISETTE
MONTAIGU LES BOIS	3	3	20	1	Salle de convivialité 6, rue des Boeufs Gras 50450 MONTAIGU LES BOIS
MONTBRAY	4	1	27	1	Salle des fêtes Le Bourg - Allée du Château 50410 MONTBRAY
MONTCUIT	3	3	1	1	Salle de convivialité Le Bourg 50490 MONTCUIT
MONTEBOURG	2	1	25	1	Mairie Place du Général de Gaulle 50310 MONTEBOURG
MONTFARVILLE	2	4	26	1	Salle polyvalente 5 rue es Pailles 50760 MONTFARVILLE
MONTHUCHON	3	3	10	1	Mairie 6 route du Pont de la Roque 50200 MONTHUCHON
MONTJOIE SAINT MARTIN	1	2	21	1	Mairie Le Bourg 50240 MONTJOIE-SAINTE-MARTIN
MONTMARTIN SUR MER	3	3	20	1	Mairie 1, place Pierre Pigaux 50590 MONTMARTIN SUR MER
MONTPINCHON	3	3	20	1	Mairie 17, rue du Mont 50210 MONTPINCHON
MONTRABOT	4	1	9	1	Mairie La Croix Prie 50810 MONTRABOT
MONTREUIL SUR LOZON	4	1	22	1	Mairie 8 route des Potiers 50570 MONTREUIL-SUR-LOZON
MOON SUR ELLE	4	1	18	1	Salle des fêtes 25, la Pomme d'Or 50680 MOON-SUR-ELLE
MORIGNY	4	1	27	1	Mairie Le Bourg 5040 MORIGNY

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

MORVILLE	2	3	4	1	Mairie 2, route du Grand Hameau 50700 MORVILLE
MOULINES	1	2	21	1	Salle des fêtes 188 route de la Bataille 50600 MOULINES
MUNEVILLE LE BINGARD	3	3	1	1	Salle polyvalente 22, rue du Bourg 50490 MUNEVILLE-LE-BINGARD
MUNEVILLE SUR MER	1	3	3	1	Mairie 1, Place de la Mairie 50290 MUNEVILLE SUR MER
NAY	3	3	1	1	Mairie Le bourg 50190 NAY
NEGREVILLE	2	3	4	1	Mairie 303 rue Saint Clair 50260 NEGREVILLE
NEHOU	2	3	4	1	Mairie 23, rue du Bourg 50390 NEHOU
NEUFMESNIL	3	3	11	1	Mairie L'Église 50250 NEUFMESNIL
NEUVILLE AU PLAIN	2	1	5	1	Mairie 50480 NEUVILLE AU PLAIN
NEUVILLE EN BEAUMONT	2	3	4	1	Mairie L'Église 50270 NEUVILLE EN BEAUMONT
NICORPS	3	3	10	1	Mairie 9 route de Brothelandes 50200 NICORPS
NOTRE DAME DE CENILLY	3	3	20	1	Mairie 1 rue des Moulins 50210 NOTRE DAME-DE-CENILLY
NOTRE DAME DE LIVOYE	1	2	15	1	Mairie Le Bourg 50370 NOTRE-DAME-DE-LIVOYE
NOUAINVILLE	2	4	8	1	Mairie 16, rue Hameau Lucas 50690 NOUAINVILLE
OCTEVILLE L'AVENEL	2	4	26	1	Mairie 62, rue des Puits 50630 OCTEVILLE L'AVENEL
ORGLANDES	2	3	4	1	Mairie 28, rue Pierre Devouassoud 50390 ORGLANDES
OUVILLE	3	3	20	1	Salle de convivialité 1, rue du Pavé 50210 OUVILLE
OZEVILLE	2	1	25	1	Mairie 13, la Rue 50310 OZEVILLE
PERIERS	3	3	1	1	Salle polyvalente Nelson Mandela Place de la Précourerie 50190 PERIERS
PERRIERS EN BEAUFICEL	1	2	16	1	Salle polyvalente Le Bourg 50150 PERRIERS EN BEAUFICEL
PIERREVILLE	2	3	17	1	Mairie 18, route de Saint Marcouf 50340 PIERREVILLE
POILLEY	1	2	19	1	Salle de motricité face à lamairie 3, rue Hilaire Tabourel 50220 POILLEY

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

PONTAUBAULT	1	2	19	1	Mairie 17, rue Patton 50220 PONTAUBAULT
PONTS	1	2	2	1	Mairie 2, la Chaussée 50300 PONTS
PRECEY	1	2	19	1	Mairie 13, route du Logis 50220 PRECEY
QUIBOU	4	1	23	1	Mairie 2 rue du Pressoir 50750 QUIBOU
QUINEVILLE	2	1	25	1	Mairie 16, rue de l'Église 50310 QUINEVILLE
RAIDS	3	1	1	1	Mairie 229 rue Saint Georges 50500 RAIDS
RAMPAN	4	1	18	1	Mairie Place de la Mairie 50000 RAMPAN
RAUVILLE LA BIGOT	2	3	4	1	Mairie 29, Le Bourg 50260 RAUVILLE LA BIGOT
RAUVILLE LA PLACE	2	3	4	1	Mairie 35, Le Bourg 50390 RAUVILLE LA PLACE
REFFUVEILLE	1	2	15	1	Mairie 50520 REFFUVEILLE
REGNEVILLE SUR MER	3	3	10	1	Salle des fêtes 79 rue du Port 50590 REGNEVILLE-SUR-MER
REIGNEVILLE BOCAGE	2	3	4	1	Mairie 1, Allée Jean Lemarinier 50390 REIGNEVILLE-BOCAGE
REVILLE	2	4	26	1	Salle polyvalente Guillaume Fouace 5, rue de la Gare 50760 REVILLE
ROCHEVILLE	2	3	4	1	Mairie 25 rue du 22 mars 1895 50260 ROCHEVILLE
RONCEY	3	3	20	1	Mairie 5 place de la Mairie 50210 RONCEY
SACEY	1	2	19	1	Mairie 11 rue Saint Thomas 50170 SACEY
SAINT ANDRE DE BOHON	4	1	5	1	Mairie 12 Le bourg 50500 SAINT-ANDRE-DE-BOHON
SAINT ANDRE DE L'EPINE	4	1	18	1	Salle Polyvalente 2bis, rue du 12 juillet 1944 50680 SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE
SAINT AUBIN DE TERREGATTE	1	2	21	1	Mairie 8 route de St-Laurent 50240 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE
SAINT AUBIN DES PREAUX	1	2	3	1	Mairie (salle du conseil) 173 route de la Mairie 50380 SAINT-AUBIN-DES-PREAUX
SAINT BARTHELEMY	1	2	16	1	Mairie 7 rue de la Liberté 50140 SAINT-BARTHELEMY
SAINT BRICE	1	2	15	1	Salle communale Le Bourg 50300 SAINT-BRICE

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

SAINT BRICE DE LANDELLES	1	2	21	1	Mairie Place de la Mairie 50730 SAINT BRICE DE LANDELLES
SAINT CHRISTOPHE DU FOC	2	3	17	1	Mairie 1, Village de l'Église 50340 SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC
SAINT CLAIR SUR L'ELLE	4	1	18	1	Mairie 1 place Guillaume le Conquérant 50680 SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE
SAINT CLEMENT RANCOUDRAY	1	2	16	1	Mairie Le bourg 50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY
SAINT CYR	2	1	25	1	Mairie 3, place de la Mairie 50310 SAINT CYR
SAINT CYR DU BAILLEUL	1	2	16	1	Mairie 8 rue de la Baie 50720 SAINT-CYR-DU-BAILLEUL
SAINT DENIS LE GAST	3	3	20	1	Salle polyvalente 2, ruelle le Mail 50450 SAINT DENIS LE GAST
SAINT DENIS LE VETU	3	3	20	1	Mairie 2 Le bourg 50210 SAINT-DENIS-LE-VETU
SAINT FLOXEL	2	1	25	1	Mairie 3, L'Église 50310 SAINT-FLOXEL
SAINT FROMOND	4	1	18	1	Mairie 1 place M. Louis 50620 SAINT-FROMOND
SAINT GEORGES D'ELLE	4	1	18	1	Salle communale 3 rue de la laiterie - le bourg 50680 SAINT-GEORGES-D'ELLE
SAINT GEORGES DE LA RIVIERE	2	3	17	1	Salle des fêtes rue du Mont Thomas 50270 SAINT GEORGES DE LA RIVIERE
SAINT GEORGES DE LIVOYE	1	2	15	1	Salle communale Le Bourg 50370 SAINT-GEORGES-DE-LIVOYE
SAINT GEORGES DE ROUELLEY	1	2	16	1	Mairie 26 Grande Rue 50720 SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY
SAINT GEORGES MONTCOCQ	4	1	18	1	Mairie (salle du conseil) 47, avenue du Cotentin 50000 SAINT-GEORGES-MONTCOCQ
SAINT GERMAIN D'ELLE	4	1	18	1	Salle communale Le Bourg - 3, rue de la Laiterie 50810 SAINT-GERMAIN-D'ELLE
SAINT GERMAIN DE TOURNEBUT	2	1	25	1	Mairie 28, L'Église 50700 SAINT GERMAIN DE TOURNEBUT
SAINT GERMAIN DE VARREVILLE	2	1	5	1	Mairie 19, Village de l'Église 50480 SAINT GERMAIN DE VARREVILLE
SAINT GERMAIN LE GAILLARD	2	3	17	1	Mairie Rue des Ecoles 50340 SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
SAINT GERMAIN SUR AY	3	3	11	1	Salle Polyvalente 45 rue de l'Église 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY
SAINT GERMAIN SUR SEVES	3	3	1	1	Mairie (Salle de Convivialité) Le Bourg 50190 SAINT GERMAIN SUR SEVES
SAINT GILLES	4	1	22	1	Mairie 1 rue de la Mairie 50180 SAINT GILLES

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

SAINT JACQUES DE NEHOU	2	3	4	1	Mairie Place Bernard Travers - 20, le Bourg 50390 SAINT-JACQUES-DE-NEHOU
SAINT JEAN DE DAYE	4	1	18	1	Mairie Place de la Mairie 50620 SAINT-JEAN-DE-DAYE
SAINT JEAN DE LA HAIZE	1	2	2	1	Mairie 27, rue de la Mairie 50300 SAINT JEAN DE LA HAIZE
SAINT JEAN DE LA RIVIERE	2	3	17	1	Salle de la mer 30 route de la mer 50270 SAINT JEAN DE LA RIVIERE
SAINT JEAN DE SAVIGNY	4	1	18	1	Mairie 11 place de la Mairie 50680 SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY
SAINT JEAN DU CORAIL DES BOIS	1	2	15	1	Mairie 1 rue des Bruyères 50370 SAINT-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS
SAINT JEAN LE THOMAS	1	2	2	1	Mairie 2 rue Yves Dubosq 50530 SAINT-JEAN-LE-THOMAS
SAINT JOSEPH	2	2	25	1	Salle du conseil municipal 24, le Bourg 50700 SAINT-JOSEPH
SAINT LAURENT DE CUVES	1	2	15	1	Salle communale 5, rue Principale 50670 SAINT-LAURENT-DE-CUVES
SAINT LAURENT DE TERREGATTE	1	2	21	1	Mairie 10 Ferme du Bourg 50240 SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
SAINT LOUET SUR VIRE	4	1	9	1	Mairie Le Bourg 50420 SAINT-LOUET-SUR-VIRE
SAINT LOUP	1	2	15	1	Mairie (salle annexe) 4 rue de l'Abbé Bécherel 50300 SAINT-LOUP
SAINT MALO DE LA LANDE	3	3	1	1	Mairie 1 place du 6 octobre 50200 SAINT-MALO-DE-LA-LANDE
SAINT MARCOUF	2	1	25	1	Mairie 1, Place de la Mairie 50310 SAINT MARCOUF
SAINT MARTIN D'AUBIGNY	3	3	1	1	Salle de convivialité 6, village de l'Église 50190 SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY
SAINT MARTIN D'AUDOUVILLE	2	1	25	1	Mairie L'Église 50310 SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE
SAINT MARTIN DE BONFOSSE	4	1	23	1	Mairie Le Bourg 50750 SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE
SAINT MARTIN DE CENILLY	3	3	20	1	Mairie 4, rue de l'Église 50210 SAINT-MARTIN-DE-CENILLY
SAINT MARTIN DE VARREVILLE	2	1	5	1	Mairie Hameau de l'Église 50480 SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE
SAINT MARTIN LE BOUILLANT	1	2	27	1	Salle des fêtes n°2 Le Bourg 50800 SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT
SAINT MARTIN LE GREARD	2	4	8	1	Mairie 41 Le bourg 50690 SAINT-MARTIN-LE-GREARD

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

SAINT MAUR DES BOIS	1	2	27	1	Salle polyvalente Route des Moulins 50800 SAINT-MAUR-DES-BOIS
SAINT MAURICE EN COTENTIN	2	3	17	1	Mairie 2, village de l'Église 50270 SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN
SAINT MICHEL DE MONTJOIE	1	2	15	1	Mairie 9, le Haut du Bourg 5067 SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
SAINT NICOLAS DE PIERREPONT	3	3	11	1	Salle communale Le Bourg 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
SAINT NICOLAS DES BOIS	1	2	15	1	Mairie 3 rue de l'Église 50370 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
SAINT OVIN	1	2	19	1	Salle polyvalente 19, rue Alexis Lemetayer 50300 SAINT-OVIN
SAINT PATRICE DE CLAIDS	3	3	11	1	Mairie 2, Lieu-dit La Commune 50190 SAINT PATRICE DE CLAIDS
SAINT PIERRE D'ARTHEGLISE	2	3	17	1	Mairie 23, route du Bourg 50270 SAINT-PIERRE-D'ARTHEGLISE
SAINT PIERRE DE COUTANCES	3	3	10	1	Mairie 50200 SAINT PIERRE DE COUTANCES
SAINT PIERRE DE SEMILLY	4	1	18	1	Mairie 1, rue Elisabeth de Surville 50810 SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
SAINT PIERRE EGLISE	2	4	26	1	Mairie Les Grandes Halles – Place de l'Abbé de St-Pierre 50330 SAINT PIERRE EGLISE
SAINT PIERRE LANGERS	1	2	2	1	Mairie (salle communale) Le Bourg – 21, route de la Haye 50530 SAINT-PIERRE-LANGERS
SAINT PLANCHERS	1	2	3	1	Salle communale 96 rue des Vallées 50400 SAINT-PLANCHERS
SAINT POIS	1	2	27	1	Mairie 15 Grande Rue 50670 SAINT-POIS
SAINT QUENTIN SUR LE HOMME	1	2	19	1	Mairie 2, rue Alphonse Lenoir 50220 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT	3	3	11	1	Mairie Le Bourg 50250 SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT
SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE	1	3	3	1	Mairie 7 route de la Bougonnière 50510 SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE
SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	2	3	4	1	Salle des pompiers Place Auguste Cousin 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE
SAINT SEBASTIEN DE RAIDS	3	3	1	1	Mairie 1 La Sublinière 50190 SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS
SAINT SENIER DE BEUVRON	1	2	21	1	Mairie 50240 SAINT SENIER DE BEUVRON

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

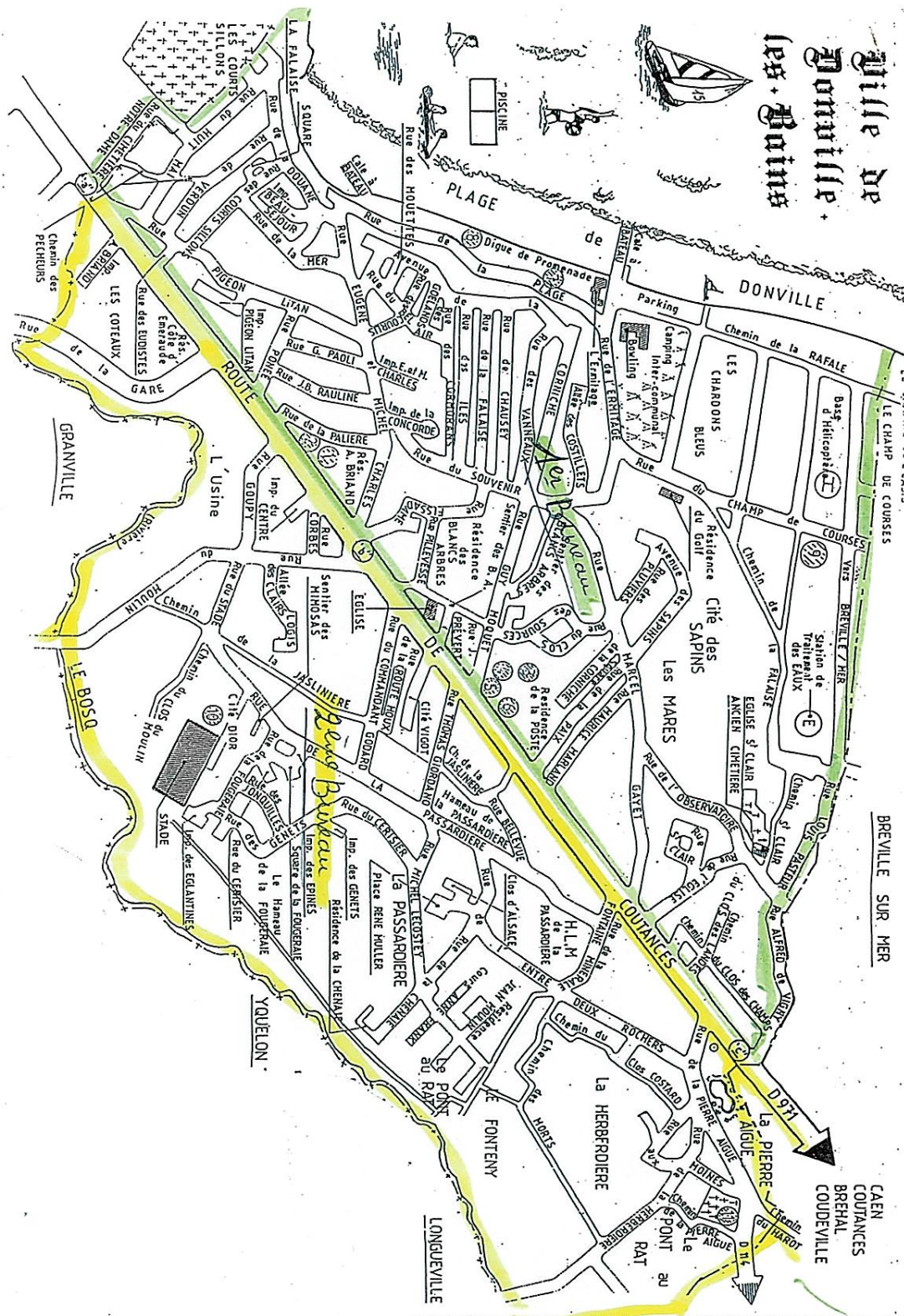
SAINT SENIER SOUS AVRANCHES	1	2	15	1	Mairie 59 rue de l'Église 50300 SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
SAINT VIGOR DES MONTS	4	1	9	1	Mairie Le bourg 50420 SAINT-VIGOR-DES-MONTS
SAINTE MARIE DU MONT	2	1	5	1	Mairie 2 place de l'Église 50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT
SAINTE CECILE	4	1	27	1	Mairie 10, place Georges Esnouf 50800 SAINTE CECILE
SAINTE COLOMBE	2	3	4	1	Mairie 1, village de l'Église 50390 SAINTE-COLOMBE
SAINTE GENEVIEVE	2	4	26	1	Salle communale 4 route du Bourg 50760 SAINTE-GENEVIEVE
SAINTE SUZANNE SUR VIRE	4	1	23	1	Mairie Le Bourg 50750 SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
SAUSSEMESNIL	2	3	25	1	Mairie 1, Maison Guerotte 50700 SAUSSEMESNIL
SAUSSEY	3	3	10	1	Salle de convivialité 2 place de la mairie 50200 SAUSSEY
SAVIGNY	3	3	20	1	Mairie 5, rue Etienne Noël 50210 SAVIGNY
SAVIGNY LE VIEUX	1	2	21	1	Mairie Le Bourg 50640 SAVIGNY-LE-VIEUX
SEBEVILLE	2	1	5	1	Mairie Hameau les Fontaines 50480 SEBEVILLE
SENOVILLE	2	3	17	1	Mairie L'Épivent 50270 SENOVILLE
SERVON	1	2	19	1	Mairie 50170 SERVON
SIDEVILLE	2	4	8	1	Mairie 4, village de l'Église 50690SIDEVILLE
SIOUVILLE HAGUE	2	3	17	1	Mairie 50340 SIOUVILLE HAGUE
SORTOSVILLE	2	1	25	1	Mairie 14, Village de l'Église 50310 SORTOSVILLE
SORTOSVILLE EN BEAUMONT	2	3	17	1	Mairie 50270 SORTOSVILLE EN BEAUMONT
SOTTEVAST	2	3	4	1	Mairie 17, rue Saint Hermeland 50260 SOTTEVAST
SOTTEVILLE	2	3	17	1	Mairie 8, l'Église 50340 SOTTEVILLE
SUBLIGNY	1	2	3	1	Mairie 16 route du Bourg 50870 SUBLIGNY
SURTAINVILLE	2	3	17	1	Mairie 4 route du Brisay 50270 SURTAINVILLE

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

TAILLEPIED	2	3	4	1	Mairie LE Bourg 50390 TAILLEPIED
TAMERVILLE	2	3	25	1	Mairie 50700 TAMERVILLE
TANIS	1	2	19	1	Mairie 19 rue de l'Eglise 50170 TANIS
TEURTHEVILLE BOCAGE	2	4	26	1	Salle communale 61 Le bourg 50630 TEURTHEVILLE-BOCAGE
TEURTHEVILLE HAGUE	2	4	8	1	Mairie 50690 TEURTHEVILLE HAGUE
THEVILLE	2	4	26	1	Mairie 1, La Fourquette 50330 THEVILLE
TIREPIED-SUR-SEE	1	2	15	1	Salle des fêtes Le Val de Sée - Tirepiéd 50870 TIREPIED-SUR-SEE
TOCQUEVILLE	2	4	26	1	Mairie 27, rue Alexis de Tocqueville 50330 TOCQUEVILLE
TOLLEVAST	2	4	8	1	Salle Polyvalente 11, avenue Pasteur 50470 TOLLEVAST
TOURVILLE SUR SIENNE	3	3	10	1	Mairie 1 place Léon-Paul Legraverend 50200 TOURVILLE-SUR-SIENNE
TREAUVILLE	2	3	17	1	Mairie (salle du Conseil) 15, L'Eglise 50340 TREAUVILLE
TRIBEHOUE	4	1	18	1	Mairie 946, Le Bourg 50620 TRIBEHOUE
TURQUEVILLE	2	1	5	1	Salle des fêtes 50480 TURQUEVILLE
URVILLE	2	1	25	1	Mairie 8, La Barberie 50700 URVILLE
VAINS	1	2	2	1	Mairie 9, route de la Côte 50300 VAINS
LE VAL SAINT PERE	1	2	19	1	Salle communale 50300 LE VAL SAINT-PERE
VALCANVILLE	2	4	26	1	Salle polyvalente 1, Place Antoine de Farray 50760 VALCANVILLE
VARENGUEBEC	3	3	11	1	Salle polyvalente Le Bourg 50250 VARENGUEBEC
VAROUVILLE	2	4	26	1	Mairie 43, rue de l'Eglise 50330 VAROUVILLE
VAUDREVILLE	2	1	25	1	Mairie 14, rue Caubrière 50310 VAUDREVILLE
VER	3	3	20	1	Mairie 6 rue de la Mairie 50450 VER
VERNIX	1	2	15	1	Mairie 50370 VERNIX
VESLY	3	3	11	1	Salle des fêtes 17, rue de la Chapelle 50430 VESLY

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote du département de la Manche en 2022 : communes à bureau de vote unique

VIDECOSVILLE	2	4	26	1	Mairie 25, rue Béchet 50630 VIDECOSVILLE
VILLEBAUDON	4	1	27	1	Mairie 1 route de Hambye 50410 VILLEBAUDON
VILLIERS FOSSARD	4	1	18	1	Salle polyculturelle Route de la Mairie 50680 VILLIERS-FOSSARD
VIRANDEVILLE	2	4	8	1	Salle des fêtes 53 Le Bourg 50690 VIRANDEVILLE
YQUELON	1	2	13	1	Mairie 130 rue de la Grange Dimière 50400 YQUELON
YVETOT BOCAGE	2	3	25	1	Mairie 3, rue de l'Église 50700 YVETOT-BOCAGE



**ville de
Donville
la Petite**

Arrêté du 2 février 2022 portant déclaration de travaux d'intérêt général

Art. 1 : Sont déclarés travaux d'intérêt général, les travaux de mise sous pli des documents électoraux (circulaires des candidats et bulletins de vote) afférents au déroulement de l'élection présidentielle fixée aux 10 et 24 avril 2022 et effectués par les personnes recrutées à cette fin.
 Signé : Pour le préfet, le secrétaire général, Laurent SIMPLICIEN

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté n° 2022-09-JS du 2 février 2022 modifiant la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

Art. 1 : La composition de la commission de surendettement des particuliers est modifiée ainsi qu'il suit :

« Article 1 : La commission de surendettement des particuliers instituée dans le département de la Manche est composée ainsi qu'il suit :

Président : le Préfet

En cas d'absence ou d'empêchement, il sera représenté par Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE, elle sera représentée par M. Grégory LABORDE, directeur adjoint ou par M. Arnaud MASSE-VAN ROSSEN, chef de l'unité logement du pôle des solidarités actives. »

Le reste demeure sans changement.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 7 février 2022.

Signé : Le préfet de la Manche, Frédéric PERISSAT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté n° DDTM-CM-S-2022-003 du 1er février 2022 portant levée de la modification temporaire du classement de salubrité de la zone de production 50-01 (BREVANDS) pour les coquillages du groupe 2 (bivalves fouisseurs) et abrogeant l'arrêté préfectoral n° CM-S-2022-001 du 19 janvier 2022

Considérant les résultats des tests effectués sur des coques (bivalves fouisseurs - groupe 2) prélevés les 20 et 27 janvier 2022 dans la zone de Brévands (zone 50-01), émis par le laboratoire d'analyses de la Manche (LABEO 50) les 24 et 31 janvier 2022 ;

Considérant la non persistance de la contamination bactérienne ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral n° CM-S-2022-001 du 19 janvier 2022 est abrogé. En conséquence, la zone de production de Brévands (zone 50-01) est reclassée en catégorie B pour les coquillages du groupe 2 (bivalves fouisseurs).

Art. 2 : Le porter à connaissance de cet acte est réalisé auprès du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM), du comité régional de la conchyliculture Normandie - Mer du Nord (CRC), du maire de Les Veys, Brévands, Carentan-les-Marais et auprès du public par affichage par le maire de la commune sur les sites concernés. L'information des professionnels est assurée par le CRC et par le CRPMEM.

Signé, le Préfet, Frédéric Perissat

DIVERS

DISP - Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bretagne-Normandie-Pays de Loire**Arrêté du 02 février 2022 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG à compter du 4 février 2022**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 28 décembre 2021 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 juillet 2015 portant mutation de Madame Marilyn BENOOT à compter du 31 août 2015 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 avril 2015 portant mutation de Monsieur Jérôme DELALANDE à compter du 4 mai 2015 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 18 novembre 2019 de mutation de Madame Sandra NELHOMME (DOLLIN) à compter du 1 mars 2020 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Coutances

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 11 août 2017 de mutation de Monsieur Olivier GARNAUD à compter du 2 novembre 2017 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Coutances

Art. 1 : Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Cherbourg, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Cherbourg, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyn BENOOT, délégation de signature temporaire du 6 février 2022 au 12 février 2022 est donnée à Monsieur Jérôme DELALANDE, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval, délégation de signature temporaire du 4 février 2022 au 14 février 2022 est donnée à Madame Sandra NELHOMME (DOLLIN), chef d'établissement de la maison d'arrêt de Coutances et délégation de signature temporaire du 4 février 2022 au 14 février 2022 est donnée à Monsieur Olivier GARNAUD, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Coutances.

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Signé : La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, Marie-Line HANICOT
